



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

### **Usage guidelines**

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

### **About Google Book Search**

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>



## A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

## Consignes d'utilisation

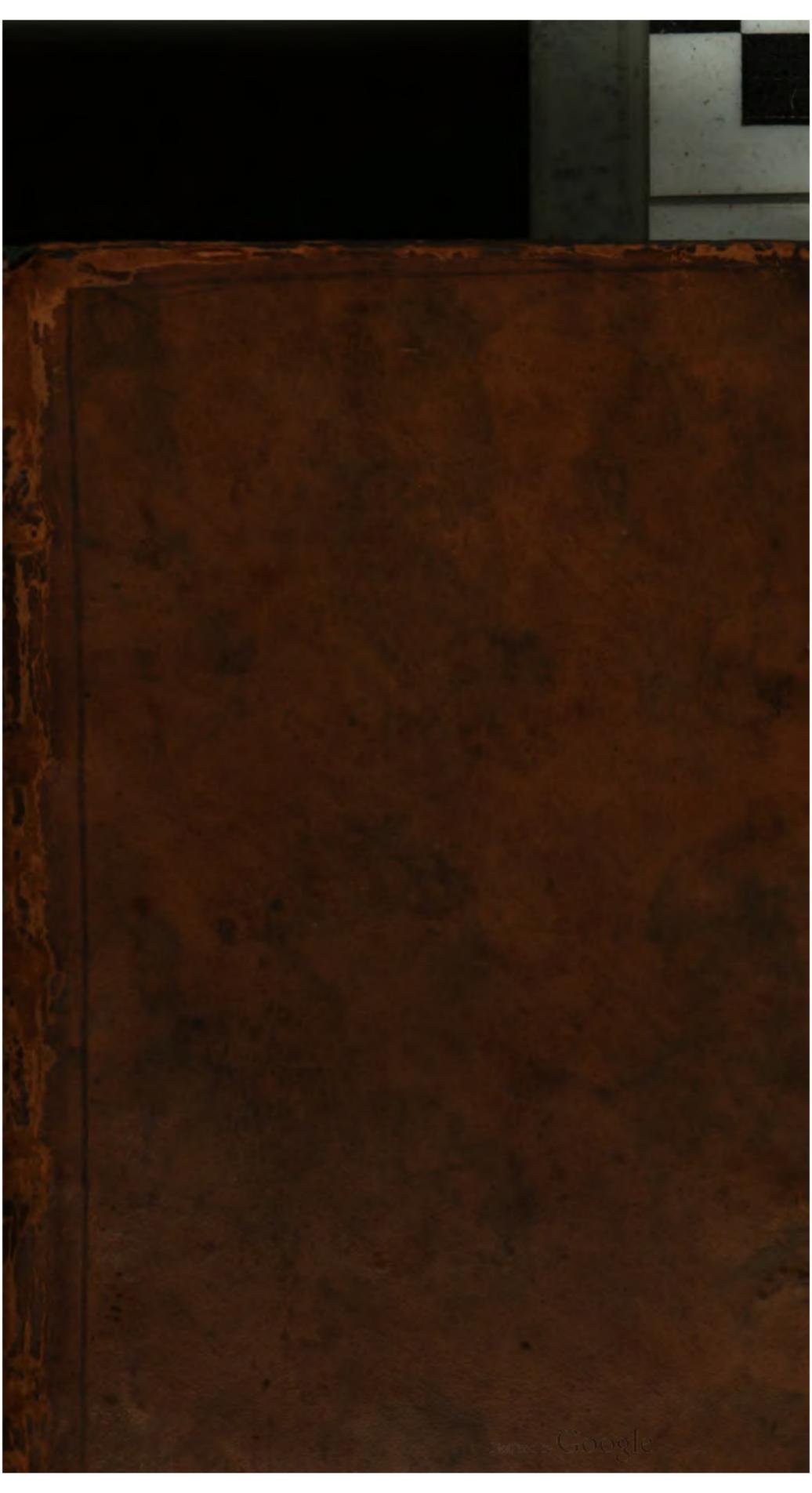
Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

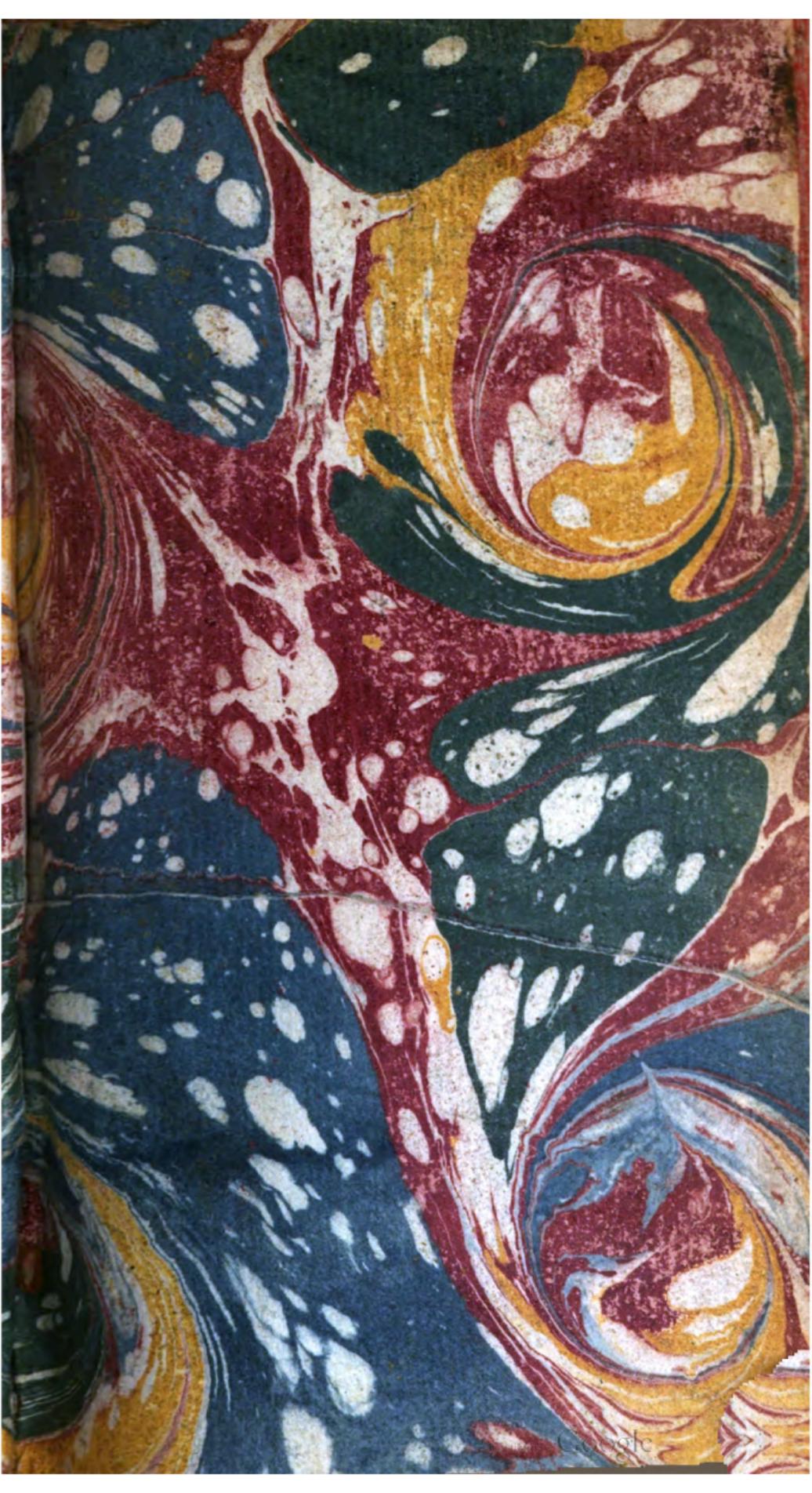
## À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>



1295. Parfait (frères). Mémoires pour servir à l'histoire des spectacles de la Foire, par un acteur forain. Paris, 1743. 2 vol. in-12, frontispice, v. m. (84) 30 fr.





Page









**MEMOIRES**  
**POUR SERVIR**  
**A L'HISTOIRE**  
**DES SPECTACLES**  
**DE LA FOIRE.**  
**TOME PREMIER.**

THE  
MOUNTAIN  
VIEW  
OF  
THE  
MOUNTAIN  
VIEW  
OF  
THE  
MOUNTAIN  
VIEW





*De S. J. V. C. F. A. Momus montrant les Loges, les Parades et les Jeux de la Foire. F. J. J. V. A. R. D. J. U. N. O.*

*Parfuit*

**MEMOIRES**  
**POUR SERVIR**  
**A L'HISTOIRE**  
**DES SPECTACLES**  
**DE LA FOIRE.**  
*PAR UN ACTEUR FORAIN,*  
**TOME PREMIER,**



**A PARIS,**

**Chez BRIASSON, Libraire, rue S. Jacques,**  
**à la Science, & à l'Ange Gardien.**

---

**M. DCC. XLIII.**

**AVEC PRIVILEGE DU ROY.**





# P R E F A C E

*Servant d'Introduction aux  
Mémoires Historiques des  
Spectacles de la Foire.*



LE loisir dont je jouis  
depuisquelquetems  
a moins de part aux  
MEMOIRES que je don-  
ne aujourd'hui au Public,  
que la déférence que j'ai  
eue pour une personne qui  
me les a fait entreprendre ;

ij INTRODUCTION.

Voici comme j'en fus chargé. Il y a environ cinq ou six mois, qu'étant allé voir un Gentilhomme, qui demeure dans le même Canton où je suis retiré, je le trouvai qui lisoit un Livre qui a pour titre, *Recherches sur les Théâtres de France*. Ce titre me rappella malgré moi le souvenir de ma profession passée, & je demandai au Gentilhomme, si l'Auteur avoit parlé des Spectacles de la Foire. Oui, me répondit-il ; mais voilà à quoi toutes ses recherches se sont bornées : Ecoutez, vous m'en direz en suite votre sentiment. En achevant

**INTRODUCTION. *iiij***

ces mots, il me lut ce qui  
s'ensuit.

„ Le genre de Spectacle  
„ qu'on appelle Opéra-Co-  
„ mique, est nouveau par-  
„ mi nous. Il a pris naissance  
„ vers la fin du regne du feu  
„ Roi : Messieurs le Sage &  
„ d'Orneval en marquent  
„ l'origine & la nature dans  
„ la Préface qu'ils ont mise  
„ à la tête du Recueil inti-  
„ tulé: *le Théâtre de la Foire;*  
„ comme ce Livre est dans  
„ les mains de tout le mon-  
„ de, je renvoie au Livre  
„ même, & je me contente  
„ d'en donner le titre, avec  
„ celui des Pièces qui le  
a ij

iv INTRODUCTION.  
„ composent. “

Il n'appartient pas à un ignorant comme moi, de porter son jugement sur aucun Ouvrage de Littérature, dis-je à la personne qui venoit de me lire cet Extrait ; mais je m'imagine que l'Histoire du Théâtre Forain pourroit fournir des choses extrêmement curieuses. Ce Théâtre, reprit la personne à qui je parlois, quoiqu'inférieur aux autres Théâtres de Paris, a cependant fait connoître des Acteurs & des Actrices d'un genre particulier, & qui ont mérité les applaudissemens du Pu-

INTRODUCTION. v  
blic. Je me rappelle encore  
avec plaisir le jeu bouffon  
& singulier de *Dominique* en  
Arlequin, l'air naïf & les  
tons heureux de *Belloni* en  
Pierrot, le son gracieux de  
la voix & la finesse du jeu  
de la Demoiselle de *Liste* en  
foubrette, le plaisant bara-  
gouin & les brusques incar-  
tades de *Desgranges* en Sca-  
ramouche, la singulière fi-  
gure & les talens de *Pagheti*  
pour les Peres ou les Maris  
jaloux, l'air noble & mo-  
deste de la Demoiselle *Mo-  
lin* pour les Amoureuses,  
&c. Si des Acteurs je passe  
aux Pièces, je vois briller  
successivement sur ce Théa-

**vj INTRODUCTION.**  
tre , la Ceinture de Vénus ;  
la Parodie de Télémaque ,  
le Tableau du Mariage , l'E-  
cole des Amans , les Ani-  
maux raisonnables , la Prin-  
cesse de Carisme , le Mon-  
de renversé , les Amours de  
Nanterre , les Funérailles &  
le Rappel de la Foire à la  
vie , la Boëte de Pandore ,  
Pierrot Romulus ; le Tem-  
ple de Mémoire , les Péle-  
rins de la Mecque , Achmet  
& Almanzine, &c. Les Ac-  
teurs & les Pièces dont vous  
venez de parler , repris-  
je , n'ont pas été du même  
tems ; mais le tout a paru  
sur le Théâtre Forain , &  
chacun dans son genre avoit

**INTRODUCTION.** vij  
un mérite particulier incon-  
nu aux autres Théâtres. Si  
vous vouliez mettre à profit  
votre tranquillité, me dit  
Monsieur N\*\*\*. ( c'est le  
nom du Gentilhomme, )  
votre mémoire vous rappel-  
leroit des faits sur les Spec-  
tacles de la Foire, & sur les  
Acteurs, qui pourroient a-  
muser, & même servir de  
renseignemens pour les au-  
tres Spectacles de Paris  
C'est aux Théâtres Forain  
que l'Opéra doit trois ex-  
cellentes Danseuses ; sça-  
voir, la Demoiselle de Lis-  
le, qui remplaça avec tant  
d'avantage, Mademoiselle  
Ménès, pour les Danses  
a üij

viiij INTRODUCTION.  
sérieuses, & qui joignit à  
ce talent, celui des Danses  
vives & caractérisées. Ma-  
demoiselle Sallé, qui a fait  
& qui feroit encore le plai-  
sir de Paris, si cette Demoi-  
selle n'avoit pas quitté le  
Théâtre dans le plus grand  
éclat de sa gloire. Actuel-  
lement Mademoiselle Ra-  
bon se distingue parmi les  
bonnes Danseuses de ce  
Spectacle. Si la Danse  
compte de pareils Sujets,  
le Chant a de quoi se van-  
ter de l'acquisition de la  
Demoiselle *Petitpas*, qui a  
fait un des principaux orne-  
mens de l'Académie Roya-  
le de Musique, assez long-

INTRODUCTION. ix.  
tems. Passons présentement  
au Théâtre Italien ; j'y trou-  
ve Dominique , Paghetti ,  
& Romagnesi , tous trois  
grands Acteurs : le premier  
& le troisième joignant aux  
talens du Théâtre , celui de  
la composition. Domini-  
que , qui entra le premier à  
ce Théâtre , y parut dans un  
tems bien critique pour ses  
Camarades. Le Public étoit  
las de Pièces en Langage  
Italien , & ces Acteurs n'é-  
toient guères en état de  
parler François. Dominique  
composa des Pièces , & des  
Parodies , par le moyen des-  
quelles on revint à ce Théa-  
tre ; & cela donna le tems

## X INTRODUCTION.

aux Acteurs de se perfectionner dans une Langue , dont ils ne sçavoient pas un mot lorsqu'ils arrivèrent à Paris. Romagnesi débuta par une Pièce de sa composition , & continua d'en donner d'autres , qui eurent beaucoup de réussite.

Je vous avouërai , répondis-je à M. N\*\*\*, que l'entreprise que vous me proposez , flatteroit extrêmement mon goût , si je croyois être en état de m'en acquitter avec quelque succès : je vous dirai de plus , qu'en pensant à l'exécution de ce projet , il y a quelque tems que j'écrivis à une

INTRODUCTION. xj  
personne qui demeure à Paris , pour le prier de me donner des Mémoires sur l'origine des Foires de Saint Germain & de Saint Laurent , & des faits sur les Spectacles qui y parurent jusqu'en l'année 1697. exclusivement, qui est l'époque où je fixerois le commencement de l'Ouvrage dont je vous parle ; & voici la réponse que j'en ai reçue : En même-tems je tirai la Lettre que j'avois encore dans ma poche , & je lus ce qui suit.

» JE serois charmé ;  
» mon très-cher , de vous

## xij INTRODUCTION.

» être utile dans le projet  
» que vous me communi-  
» quez, par votre Lettre en  
» date du 4. du présent  
» mois ; mais je vous avoüe-  
» rai , que je n'ai rien trouvé  
» au fujet de l'origine &  
» des Spectacles des Foires  
» de Saint Germain & de  
» Saint Laurent, que ce que  
» M. de Sauval en rapporte  
» dans ses Antiquités de Pa-  
» ris. Comme vous n'êtes  
» peut-être pas à portée de  
» consulter cet Ouvrage ,  
» je vous envoie la copie  
» de ces deux Articles.

### FOIRE DE S. GERMAIN.

» A Paris autrefois il y

INTRODUCTION. xiiij

» avoit deux Foires de St.  
» Germain , à présent il n'y  
» en a plus qu'une. Tout ce  
» que je sçai de la premie-  
» re , est que dans le dou-  
» zième siècle , on l'ouvroit  
» quinze jours après Pas-  
» ques , & qu'elle duroit  
» dix-huit jours. L'Abbé &  
» les Religieux en étoient  
» Propriétaires , pour des  
» raisons qui ne sont pas ve-  
» nues à ma connoissance ,  
» ils en donnèrent la moitié  
» à Louis XII. à la charge  
» qu'elle demeureroit tou-  
» jours unie au Domaine ;  
» & quant à l'autre moi-  
» tié , bien auparavant ils en  
» avoient fait déjà transport

#### XIV INTRODUCTION.

» à Philippe le Hardy du-  
» rant son voyage d'outre-  
» mer, à condition que le  
» Roi se chargeroit pour eux  
» d'une rente de quarante  
» livres, qu'ils devoient à  
» l'Université. Depuis cet  
» échange, il ne se trouve  
» nulle trace de l'ancienne  
» Foire de Saint Germain.

» L'autre Foire de Saint  
» Germain, qui est celle  
» d'aujourd'hui, dure de-  
» puis près de deux cens  
» ans. Elle fut érigée par  
» Louis XI. en 1482. &  
» donnée à l'Abbé & aux  
» Religieux de Saint Ger-  
» main, avec franchise huit  
» jours durant, d'Aydes, de

INTRODUCTION. xv

» Péage, & autres Impôts,  
» à la réserve de ceux de  
» Vin & du Pied fourché,  
» que la Chambre des Comp-  
» tes voulut réserver au Roi,  
» lorsqu'elle enregistra ses  
» Lettres. D'abord elle com-  
» mença le premier jour  
» d'Octobre, & dura huit  
» jours : mais comme la Foi-  
» re de Saint Denis s'ouvroit  
» presqu'en même tems que  
» finissoit celle-ci, les Reki-  
» gieux de Saint Denis s'op-  
» posèrent à son établisse-  
» ment. On n'eut égard à  
» leurs remontrances qu'en  
» 1484. & pour lors, à leur  
» requête, le Parlement la  
» transféra au 3. Fevrier, &

(XVj) INTRODUCTION.

» la Chambre des Vacations  
» au 12. Novembre.

» En 1485. Charles VIII.

» la remit au 3. Février :

» depuis en 1491. il la di-

» visa en deux, & permit

» aux Religieux de Saint

» Germain de l'ouvrir le

» lendemain de Saint Mat-

» thias & de Saint Martin,

» mais que chaque fois el-

» le ne dureroit que quatre

» jours.

» En 1562. à la fin de

» Janvier, le Parlement, à

» cause des troubles, la re-

» mit au lendemain de *Qua-*

» *simodo*, permettant néan-

» moins aux Marchands,

» qui avoient fait venir des

» Draps

## INTRODUCTION. xvij

» Draps & autres Marchan-  
» dises, de les vendre & de  
» les exposer à Paris depuis  
» le 3. jusqu'au 11. Fevrier.  
» Quelques années après ce-  
» la, c'est-à-dire en 1568.  
» à la sollicitation du Cardi-  
» nal de Bourbon, Abbé de  
» Saint Germain, par Arrêt  
» du Conseil privé, donné.  
» le dernier Janvier, elle  
» fut remise au 26. Mars.

» En 1595. elle com-  
» mença le Lundi 6. Fé-  
» vrier, veille du Mardi-  
» gras; maintenant, & de-  
» puis plusieurs années, on  
» l'ouvre le 3. Fevrier. Pen-  
» dant la Ligue, on ne l'a  
» point presque tenue. En

b

## xviiij INTRODUCTION.

» récompense, Henry IV.  
» en 1595. la fit durer trois  
» semaines. Jamais elle n'en  
» avoit duré qu'une. En  
» 1630. elle fut continuée  
» six semaines toutes entié-  
» res.

» De nos jours, elle a  
» commencé à durer deux  
» mois : souvent même,  
» nous l'avons vû tenir la  
» semaine de la Passion pour  
» de l'argent que les Mar-  
» chands donnoient autre-  
» fois à l'Abbé & au Bailli;  
» depuis, plusieurs fois on  
» l'a portée jusques-là. De-  
» puis quelque tems le Roi  
» dispose seul de sa durée,  
» il la prolonge tant qu'il

## INTRODUCTION. XIX.

» lui plaît , & tant qu'elle  
» dure , il en continue la  
» franchise , fans exiger , ni  
» même prétendre de l'ar-  
» gent de qui que ce soit.

» Le lieu où on la tient  
» aujourd'hui fait partie de  
» celui où elle se tenoit au  
» commencement : & là  
» étoit l'Hôtel de Navarre ,  
» Maison de plaifance des  
» Rois de Navarre , Com-  
» tes d'Evreux , descendus  
» de Philippe le Hardi ; car  
» c'est fur fes ruines qu'elle  
» fut établie. Jamais on ne  
» l'a tenue ailleurs , qu'en  
» 1589. qui fut aux Halles ,  
» à cause des troubles , par

## XX INTRODUCTION.

» ordre du Duc d'Aumale ;  
» Gouverneur de Paris, &  
» du Prévôt des Marchands.  
» Pendant plusieurs années  
» elle s'étendit dans un  
» grand champ & un grand  
» pré du voisinage, où l'on  
» vendoit du vin, des che-  
» vaux & des bêtes à pied  
» fourché. Présentement, il  
» ne s'en vend plus à cette  
» Foire, & le pré, aussi-  
» bien que le champ, ont  
» été couverts de rues,  
» & de maisons particu-  
» lières. Cette Foire est en-  
» tre les rues Guisarde, du  
» Four, des Boucheries,  
» des Quatre-Vents, de

INTRODUCTION. xxj

» Tournon, & des Aveu-  
» gles.

» Ce sont deux Halles  
» longues de cent-trente  
» pas, larges de cent, com-  
» posées de vingt-deux tra-  
» vées, & couverte d'une  
» charpente fort exhaussée,  
» où les gens du métier ad-  
» mirent quantité de traits  
» de leur Art : aussi est-elle  
» très-célèbre, autant pour  
» sa grandeur, que pour sa  
» magnificence ; car c'est  
» peut-être le plus grand  
» couvert qui soit au mon-  
» de. Neuf rues tirées à la  
» ligne, la partagent en  
» vingt-quatre isles, & sont  
» bordées de tant de Lo-

## XXIJ INTRODUCTION

» ges, que le nombre en  
» est surprenant. Deçà &  
» delà, on a répandu des  
» cours & des puits, pour  
» remédier aux accidens du  
» feu. On apprend des an-  
» ciens Plans de Paris, que  
» tout étoit isolé autrefois ;  
» présentement, d'un côté  
» à l'un des bouts, elle tient  
» à des maisons particu-  
» lières. Autour du reste res-  
» tene une grande place vui-  
» de, où l'on entre par trois  
» grandes rues, sçavoir cel-  
» le des Quatre-Vents, cel-  
» le des Boucheries, & cel-  
» le qu'on nomme la rue  
» du Four; & de-là dans la  
» Foire par sept autres gran-

INTRODUCTION. **xxiij**  
» des portes , où ses princi-  
» pales rues viennent abou-  
» tir. Dans ses rues les plus  
» éloignées , les Marchands  
» en gros de Draps, de Ser-  
» ges , & autres choses à  
» peu près semblables, ven-  
» dent leurs Marchandises  
» durant les huit premiers  
» jours de la Foire. Dans  
» celles qui y tiennent, sont  
» épars çà & là , ceux qui  
» vendent en détail des ver-  
» res , de la fayence , de la  
» porcelaine , & autres me-  
» nues Marchandises. Mais  
» les principales sont plei-  
» nes d'Orfèvres , de Mer-  
» ciers-Bijoutiers , de Lin-  
» gères & de Peintres , ou

## XXIV INTRODUCTION.

» Marchands de Tableaux.

» Mais ce qui est de particulier à cette Foire ici, & de merveilleux tout ensemble, est qu'elle est aussi fréquentée la nuit que le jour; de sorte que tous les jours elle change de face deux fois si différentes, qu'il semble que ce soit deux Foires, & non pas la même. De jour on diroit qu'elle n'est ouverte que pour le Peuple, qui y vient en foule; & la nuit pour les personnes de qualité, pour les grandes Dames: & tous viennent là pour jouer & se divertir; de sorte que ce lieu

INTRODUCTION. **XXV**

» lieu est moins une Foire  
» qu'un Palais enchanté ,  
» où tout le beau monde se  
» trouve assemblé , comme  
» à un rendez-vous.

» Tant que l'Abbé de  
» Saint Germain a été Ré-  
» gulier, lui & ses Religieux  
» conjointement , ont été  
» Seigneurs & Propriétaires  
» de cette Foire , & l'ont  
» bâtie , rebâtie , & entre-  
» tenue de grosses & me-  
» nues réparations à frais  
» communs. Dans le siècle  
» passé , elle échut à l'Ab-  
» bé , lorsqu'en exécution  
» du Concordat , les biens  
» de l'Abbaye furent parta-  
» gés entre les Religieux &

C

xxvj INTRODUCTION.

» lui. Le Cardinal Bricor-  
» net , qui depuis en fut  
» Abbé, la mit en l'état que  
» nous la voyons présente-  
» ment. Il en nomma le  
» Concierge ; & comme à  
» Paris on ne laisse point  
» de place inutile , dans le  
» tems que la Foire ne tient  
» pas , ce Concierge en  
» loue les rues à des Sel-  
» liers , qui y mettent leurs  
» carosses à couvert , depuis  
» Pâques jusqu'au 22. Jan-  
» vier. Avec le tems , quan-  
» tité de Particuliers ont a-  
» cheté du Cardinal Bricor-  
» net & de ses successeurs  
» Abbés Commendataires ,  
» toutes les Loges ; de for-

INTRODUCTION. xxvij

» te que depuis fort long-  
» tems , il ne reste plus à  
» l'Abbé que la Seigneurie ;  
» six deniers de Cens , &  
» trois livres de rente sur  
» chaque Loge , les lods &  
» ventes , & autres charges  
» de peu de conséquence ,  
» que ses dévanciers se sont  
» réservés. «

FOIRE DE S. LAURENT ;

» L'ORIGINE de cette  
» Foire est inconnue ; tout  
» ce que l'on en sçait , est  
» que son nom lui vient de  
» l'Eglise de Saint Laurent ,  
» & que la veille de Saint  
» Laurent on l'a toujours  
» ouverte , depuis trois

xxviii INTRODUCTION.

» ou quatre siècles.

» Anciennement elle se  
» tenoit entre Paris & le  
» Bourget, dans une cam-  
» pagne de trente-six arpens  
» nommée le Champ de S.  
» Laurent : avec le tems,  
» on l'a rapprochée de l'E-  
» glise & du Fauxbourg,  
» entre la fausse Porte de  
» S. Laurent, & la fausse  
» Porte de S. Martin. En cet  
» endroit-là, nous l'avons  
» vû couvrir presque entié-  
» rement d'échoppes faites  
» à la hâte, d'établis décou-  
» verts, & de parcs jonchés  
» de paille, toute une gran-  
» de rue fort longue & fort  
» large, bordée de maisons.

» Dans ces deux , Saint La-  
 » zare , de toute ancienneté  
 » a joui des droits apparte-  
 » nans aux Propriétaires des  
 » Foires ; & quand le Cha-  
 » pitre de Notre-Dame &  
 » celui de Sainte Opportu-  
 » ne ont voulu l'y troubler,  
 » auffi-bien que les Abbés  
 » de Saint Denis & de Saint-  
 » Magloire , en qualité de  
 » Hauts-Justiciers , de Sei-  
 » gneurs & de Voyers , ç'a  
 » toûjours été vainement.  
 » Toûjours Saint Lazare a  
 » obtenu contr'eux des Sen-  
 » tences & des Arrêts. Dès  
 » l'an 1369. les Religieux  
 » de Saint Denis ayant vou-  
 » lu l'entreprendre , eurent

xxx INTRODUCTION.

» sujet de s'en repentir : &  
» de même les autres en  
» 1528. 1532. 1551. 1557.  
» & en d'autres tems.

» En 1426. Henry VI.  
» Roi d'Angleterre , usur-  
» pateur de la France , con-  
» firma à Saint Lazare la  
» possession de la Justice de  
» cette Foire , & en cas  
» d'opposition , la renvoya  
» au Prevôt de Paris. En  
» 1616. le Trésor permit au  
» Voyer de ce Prieuré ,  
» d'exiger cinq sols par toi-  
» se de chaque Boutique &  
» Etabli assis sur le pavé.  
» Huit ans après , il ne lui  
» en fut adjugé que deux ,  
» & encore l'obligea-t-on, la

INTRODUCTION. xxxj

» veille de l'ouverture de la  
» Foire, de donner des ali-  
» gnemens nécessaires, pour  
» conserver la Voyrie, &  
» rendre le chemin public  
» libre au passage des char-  
» rois & des gens de pied  
» & de cheval.

» Quoiqu'en 1656. le  
» Duc de Mortemart, alors  
» Gouverneur de Paris, eût  
» proposé de transporter à  
» Paris la Foire de S. Lau-  
» rent dans un lieu fermé,  
» où les Marchands & les  
» Marchandises pourroient  
» être mises à couvert. L'af-  
» faire ayant été renvoyée  
» par le Roi & le Conseil,  
» à la Ville, pour avoir son

xxxij INTRODUCTION.

» avis, elle déclara que les  
» Marchands & le Public  
» recevroient bien de la  
» commodité de ce transf-  
» port ; cependant cela ne  
» réussit pas. La Requête des  
» Missionnaires eut tout au-  
» tre succès en 1661. que  
» celle du Duc de Morte-  
» mart. Ayant remontré au  
» Roi, que leur Foire em-  
» barrassoit extrêmement le  
» Fauxbourg, & en même-  
» tems demandé la permis-  
» sion de la transférer en  
» quelque endroit de leur  
» domaine & Seigneurie ;  
» de plus, d'y faire des Hal-  
» les, des Loges, & des  
» Boutiques fermées, tant

INTRODUCTION. xxxiiij

» pour la commodité des  
» Marchands, que pour la  
» sûreté des Marchandises ;  
» presqu'aussi-tôt il leur fut  
» accordé des Lettres Pa-  
» tentes là-dessus ; les ayant  
» renvoyés à la Ville en  
» 1662. le Prevôt des Mar-  
» chands se transporta sur le  
» lieu, & comme il le trou-  
» va fort commode, il ne fit  
» aucune difficulté de don-  
» ner son consentement ; si  
» bien que les Lettres du  
» Roi ayant été enregistrées,  
» les Prêtres de la Mission  
» commencèrent à bâtir  
» leur Foire, & à la met-  
» tre en l'état que nous la  
» voyons.

#### xxxiv INTRODUCTION.

» C'est une place de cinq  
» ou six arpens , fort proche  
» de Saint Laurent , mais  
» au-delà , entre le Faux-  
» bourg de Saint Laurent &  
» celui de Saint Denis , qui  
» forment de grands che-  
» mins vis-à-vis Saint Laza-  
» re & les Recollets. A l'un  
» des bouts , est un grand es-  
» pace découvert, ( c'est ce  
» qu'on nomme aujourd'hui  
» le grand Préau ), le reste  
» est entrecoupé de ruës lar-  
» ges & tirées à la ligne ,  
» ornées de Loges & de  
» Boutiques de même sy-  
» métrie , claires & com-  
» modes , bâties agréable-  
» ment ; si bien que le tout

INTRODUCTION. xxxv

» ensemble compose un  
» quartier propre & galant,  
» d'ailleurs si bien situé pour  
» une Foire de Paris, qu'il  
» ne se voit rien de sembla-  
» ble.

» Cette Foire en 1345.  
» se tenoit le jour de Saint  
» Laurent. Autrefois elle fi-  
» nissoit, quand le Soleil  
» commençoit à se coucher,  
» & à peine l'étoit-il, que  
» les Sergens à la douzaine  
» du Roi au Châtelet, ve-  
» noient fondre sur les Lo-  
» ges, faisoient les Diables  
» à quatre, & brisoient tout.  
» Philippe de Valois eut  
» beau défendre une telle  
» violence, le Prevôt de

xxxvj INTRODUCTION.

» Paris ne s'en mettant pas  
» fort en peine, il fallut en-  
» fin que les Missionnaires  
» s'en plaignissent au Roi  
» de nouveau ; de sorte que  
» l'année suivante Philippe  
» leur accorda d'autres Let-  
» tres, ratifiées depuis en  
» 1362. par le Roi Jean.

» Maintenant (\*) on fait  
» l'ouverture le jour de  
» S. Jacques & S. Christo-  
» phe ; le Châtelet vient en  
» corps prendre possession  
» de la Justice haute, moyen-  
» ne & basse, où ces Mes-  
» sieurs dînent ensuite aux  
» dépens des Missionnaires  
» de Saint Lazare, qui leur

(\*) Sauval écrivoit en 1705.

INTRODUCTION. xxxviij

» font faire bonne chere.

» Anciennement donc ,  
» comme j'ai dit , elle ne se  
» tenoit que le jour de S.  
» Laurent ; avec le tems elle  
» se tint aussi la veille , ce  
» qui a continué jusqu'en  
» 1616. depuis elle a duré  
» une semaine , après quin-  
» ze jours , & même un mois  
» presqu'entier. Présente-  
» ment elle dure deux mois.

» Apparemment on ne  
» la tint point du tems de la  
» Ligue , & autres tems dif-  
» ficiles. Mais il est certain  
» qu'elle ne fut point ou-  
» verte en 1668. à cause de  
» la peste , dont quelques  
» Villes des environs étoient

xxxviii INTRODUCTION.

» affligées. Ce qui n'empê-  
» cha pas néanmoins les  
» Marchands de venir à l'or-  
» dinaire, & de faire ap-  
» porter leurs Marchandi-  
» ses, qui, à la vérité, ne fu-  
» rent étalées que le der-  
» nier jour de Décembre,  
» par Ordonnance du Lieu-  
» tenant Général de Police.  
» Outre les Marchands de  
» bijoux, les Caffés, & au-  
» tres, on y vend depuis  
» quelques années de la por-  
» celaine, & autres curiosi-  
» tés. Autrefois on n'y ven-  
» doit que des pots de ter-  
» re & de grès, de la fayen-  
» ce, des verres de fougè-  
» re, du crystal, & sur-tout

INTRODUCTION. xxxix

» de petits Tambours, ou  
» Tabourins. Cette Foire fi-  
» nit ordinairement le jour  
» de Saint Michel le 29<sup>e</sup>.  
» de Septembre.

*POST-SCRIPTUM.*

» D A N S le moment que  
» j'allois fermer ma Lettre,  
» j'en reçois une d'un de  
» mes Amis, à qui je m'é-  
» tois adressé pour vous,  
» qui m'envoye quelques  
» renseignemens. Je vous en  
» fais part dans l'instant,  
» persuadé qu'ils pourront  
» trouver place dans votre  
» Ouvrage. « Voici, dis-je  
à M. N\*\*\*, en continuant  
de lire, la Lettre de la

**xi INTRODUCTION.**

personne à mon Ami.

» JE ne sçai rien de plus  
» détaillé au sujet des Foi-  
» res de Saint Germain &  
» de Saint Laurent , que ce  
» qu'en a dit Sauval dans ses  
» Antiquités de Paris. J'a-  
» jouterai seulement , qu'il  
» se passa un très-longtems  
» avant qu'il s'y introduisît  
» des Spectacles de quelque  
» genre que ce fût. Je croi  
» que les Marionnettes ont  
» eu l'avantage de l'ancien-  
» neté. Scaron en parle dans  
» sa Description burlesque  
» de la Foire de S. Germain.  
» Comptons-y le fameux  
» Brioché, qui y transporta  
» ses machines. Il fut suivi  
» de

## INTRODUCTION xli

» de beaucoup d'autres dans  
» le même genre. Ensuite  
» parurent les Animaux sau-  
» vages, tels que les Lyons,  
» Léopards, Tigres, Ours,  
» &c. qu'on faisoit voir dans  
» différentes Loges. Les  
» Géans succédèrent : en-  
» suite les Animaux fami-  
» liers, tels que des Chiens,  
» Rats, Singes, que je de-  
» vois nommer les premiers,  
» comme les plus spirituels,  
» mais que je mets ici par  
» ordre de date. A propos  
» de Rats, je vais rapporter  
» un passage de l'Histoire de  
» la Danse de feu M. Bon-  
» net, qui m'a paru assez cu-  
» rieux.

d

xlij INTRODUCTION.

» On a vû autrefois à la  
» Foire de S. Germain des  
» Rats danser en cadence  
» sur la corde au son des inf-  
» trumens , étant debout sur  
» leurs pattes de derriere ,  
» & tenant de petits con-  
» trepoids , de même qu'un  
» Danseur de corde. Il y a-  
» voit une autre Troupe de  
» huit Rats , qui dansoient  
» un Ballet figuré sur une  
» grande table , au son des  
» violons , & avec autant  
» de justesse que des Dan-  
» seurs de profession : mais  
» ce qui surprit davantage ,  
» ce fut un Rat blanc de  
» Laponie , qui dansa une  
» sarabande , avec autant de

INTRODUCTION. xliij

» justesse & de gravité ,  
» qu'auroit pû faire un Espa-  
» gnol. L'on donnoit quin-  
» ze sols pour voir ce Spec-  
» tacle. Le Maître qui dres-  
» soit ces Animaux, promit  
» qu'il feroit voir l'année  
» suivante des choses plus  
» extraordinaires ; mais il ne  
» parut point depuis à Pa-  
» ris.

» Mais ce que tout Paris  
» a vû faire cette année à la  
» Foire de Saint Laurent ,  
» ( continuë le même M.  
» Bonnet ) par ce Singe ad-  
» mirable , que l'on appel-  
» le *Divertissant* , est encore  
» plus surprenant, puisqu'il  
» faisoit vingt choses surpre-

xliv INTRODUCTION.

» nantes, avec autant d'a-  
» dresse & de jugement,  
» qu'une personne l'auroit  
» pû faire : entr'autres, étant  
» vêtu en femme, il dançoit  
» avec son Maître, un me-  
» nuet en cadence. Enfin,  
» l'on peut dire, qu'il re-  
» présentoit une Comédie  
» avec un chien qui étoit  
» sellé, bridé, & instruit à  
» le seconder pour l'exécu-  
» tion de ses exercices. Il  
» jouoit du Bilboquet, &  
» apprenoit alors à jouer du  
» Violon.

» Je reviens aux Specta-  
» cles des Foires, pour dire  
» que les tours d'équilibre  
» & ceux de gobelets pré-

» cédèrent les Danseurs de  
 » corde & les Sauteurs. A  
 » la vérité, je trouve dans  
 » un ancien Mémoire, que  
 » M. de la Reynie, alors  
 » Lieutenant de Police, fit  
 » imprimer, dans le cours  
 » du Procès qu'il eut avec  
 » les Seigneurs de S. Ger-  
 » main des Prez, au sujet de  
 » la Police & de la Justice  
 » de cette Foire, qu'en  
 » 1646. le Sieur d'Aubray,  
 » Lieutenant Civil, accor-  
 » da une permission à des  
 » Danseurs de corde, &  
 » Joueurs de Marionnettes :  
 » Que le même Magistrat  
 » donna une pareille per-  
 » mission en 1657. au nom-

xlvj INTRODUCTION.

» mé *Datelin*, Entrepreneur  
» de Danseurs de corde : &  
» qu'enfin M. de la Reynie  
» donna une permission le  
» 31. Janvier 1668. à *Ar-*  
» *chambault*, Jérôme *Artus*,  
» & Nicolas *Ferou*, Dan-  
» seurs de corde, & Joueurs  
» de Marionettes, qui s'éta-  
» blirent en conséquence  
» dans le Jeu de Paume du  
» nommé *Cercilly*, à la fleur  
» de Lys ; il y est aussi fait  
» mention de François *Bo-*  
» *diniere*, à qui le Mémoire  
» donne la qualité de Gar-  
» çon Danseur de corde.  
» Voici encore quelques  
» renseignemens tirés d'un  
» Poëte appelé de *Loret*,

INTRODUCTION. xlvij

» qui composoit des Gazet-  
» tes en Vers au commen-  
» cement du Regne du feu  
» Roi Louis XIV. Comme  
» ce Livre n'est pas com-  
» mun, j'en ai copié avec  
» plaisir les passages suivans,

---

*Gazette du 30. Avril 1661.*

**Q**uelqu'un m'a dit l'autre matin ;  
Quela troupe de FAGOTIN , \*  
Qui s'en alloit à Caën en France ,  
Pour y gagner quelque finance ,  
Fit rencontre par grand malheur ,  
Non pas d'un unique Voleur ,  
Mais de dix , onze ou douze ensemble ,  
[ Ah ! quand j'y songe encore je tremble ]  
D'abord ces gens fiers & rebours ,  
Occirent le Lyon & l'Ours ,  
Redoutans d'avoir quelques touches ;  
De ces deux animaux farouches ,  
Qui les eussent fort mal menés ,

\* C'est le  
nom d'un fa-  
meux Singe  
qui dançoit  
sur la corde à  
la Foire St.  
Germain.

## xlviii INTRODUCTION.

S'ils avoient été déchainés,  
Ensuite ils trancherent la tête,  
A *Fagotin* la sage bête,  
Qui fut irréparable mal,  
Mais du moins le pauvre animal,  
En croquant, dit-on une pomme,  
Finit sa vie en Gentilhomme,  
Puisque par un cruel méchef,  
On lui coupa tout net le chef,  
Six hommes après ils tuerent,  
Et plusieurs sommes leur volerent,  
Qui tant en or qu'en écus blancs,  
Se montoient à dix mille francs.  
O Bourreaux! O Brigands funestes!  
Las faut-il que de telles pestes,  
Quantité de chemins soient pleins?  
O *Fagotin*! que je te plains!

---

*Gazette du 27. Août 1663.*

J E fus en carosse à la Foire,  
De Saint Laurent, ce dit l'histoire,  
Environ cinq jours il y a,  
Où l'on voit *mirabilia*,  
Sçavoir, avec leurs Indiennes,  
Quantité d'aimables Chrétiennes,  
Voire même de qualité,  
Et comme à présent c'est l'Eté,

Les

## INTRODUCTION. xlix

Les plus mignonnes les plus belles ,  
N'y vont que le soir aux chandelles ,  
Cette Foire n'étoit jadis ,  
Qu'un assez mal plaifant taudis ,  
Où les patins , robes & cottes ,  
Amassoient souvent bien des crottes ;  
Mais on y voit présentement ,  
Par un grand accommodement ,  
Avec des structures égales ,  
Quatre assez spacieuses Halles ;  
Où les Marchandes & Marchands ;  
Tant de la Ville que des Champs ;  
Contre le Soleil & l'Orage ,  
Ont du couvert & de l'ombrage ;  
Bref pour cent nouvelles beautés ,  
On y vient de tous les côtés ,  
Car outre plusieurs marchandises ,  
Nécessaires , rares requises ,  
Citrons , limonades , douceurs ,  
Harlequins , Sauteurs & Danseurs ;  
Outre un Géant dont la structure ,  
Est un prodige de nature ,  
Outre les vins délicieux ,  
Que l'on boit illec sur les lieux ;  
Trois enfans de même famille ,  
Deux fils , une fort jeune fille ,

S

# I INTRODUCTION

Y donnent un plaisir, ma foi,  
Qu'on peut dire un plaisir de Roi,  
Par des charmantes mélodies,  
Par de petites Comédies,  
Et par d'agréables Balets,  
Un peu plus graves que folets,  
Dansez avec grande justesse,  
Et qu'on voit avec allégresse,  
Moyennant quelque argent comptant,  
Que l'on ne plaint point en fortant :  
Bref les trois enfans que j'allégué,  
Dont le cadet est un peu bégue,  
N'ont pas encor je crois tous trois,  
Plus de dix-huit ans & dix mois.

---

*Gazette du 22. Février 1664*

---

Foire St.  
Germain.

**J**E n'ai point vû encore la Foire ;  
Mais j'ai scû de gens qu'on doit croire,  
Qu'on y voit de tous les côtez,  
Cent plaisantes diversités :  
Car outre les Orphèvreries,  
Outre les riches pierreries,  
Quantité de bijoux fort beaux,  
Qui brillent le soir aux flambeaux,  
Outre mainte belle Marchande,

# INTRODUCTION. ij

Outre les toiles de Hollande ,  
Les beaux rubans , les fins mouchoirs ,  
Les porcelaines , les miroirs ,  
Les tableaux & les antiquailles ,  
Qui ne sont pas pour des canailles ,  
Les confitures & douceurs ,  
Marionettes & Danseurs ,  
Outre les animaux sauvages ,  
Outre cent & cent bategales ,  
Les Fagotins & les Guenons ,  
Les Mignones & les Mignons ,  
On voit un certain habile-homme ,  
[ Je ne sçai pas comme on le nomme , ]  
Dont le travail industrieux ,  
Fait voir à tous les Curieux ,  
Non par la figure d'Herodes ,  
Mais du Grand Colosse de Rhodes ,  
Qu'à faire on a bien du tems mis .  
Les hauts murs de Semiramis ,  
Où cette Reine fait la ronde ,  
Bref les sept merveilles du monde ,  
Dont très-bien des yeux sont surpris ;  
Et que l'on voit à juste prix .

» Malgré tout cela je crois  
» qu'il seroit difficile de trou-  
e ij

lij INTRODUCTION.

» ver des renseignements  
» bien clairs pour les Sau-  
» teurs & Danseurs de corde  
» avant l'année 1672. ou  
» 1675. Je fonde cette con-  
» jecture sur l'avertissement  
» qui se trouve à la tête d'u-  
» ne espèce de pièce , inti-  
» tulée : LES FORCES DE  
» L' AMOURET DE LA  
» MAGIE, qui fut repré-  
» sentée au Jeu de Paume  
» d'Orléans , pendant le  
» cours de la Foire Saint  
» Germain de l'année 1678.  
» Voici ce que cet avertif-  
» sement contient.

» Les Spectacles sont de  
» tous les siècles ; toutes les  
» Nations du monde en ont

INTRODUCTION. liij

„ fait voir de differens sui-  
„ vant leurs différentes incli-  
„ nations & leurs differens  
„ génies. Plusieurs endroits  
„ qui environnent la Foi-  
„ re Saint Germain servent  
„ de Théâtre à mille choses  
„ surprenantes, que l'on ad-  
„ mire tous les ans; si pour-  
„ tant la beauté de quelques-  
„ unes les a fait remarquer  
„ parmi un nombre de mé-  
„ diocres, on peut dire que  
„ rien n'a jamais approché  
„ de ce qui va paroître. La  
„ Troupe des Forces de l'A-  
„ mour & de la Magie dont  
„ le sieur Maurice, Alle-  
„ mand, & le sieur Alard,  
„ Parisien, sont les Inven-

e iij

liv INTRODUCTION.

„ teurs de ces prodiges que  
„ l'on peut appeller Troupe  
„ à cause du nombre de 24.  
„ Sauteurs de tous les pays ,  
„ & les plus illustres qui  
„ ayent jamais paru en Fran-  
„ ce, & qui doit être hono-  
„ rée de la présence d'un  
„ grand nombre de person-  
„ nes de qualité qui sont  
„ instruites de toutes les  
„ merveilles qui doivent  
„ composer ces divertisse-  
„ mens , fera voir des pos-  
„ tures & des sauts péril-  
„ leux à l'Italienne, si ex-  
„ traordinaires , que l'on  
„ n'en a point vû jusqu'ici  
„ de si surprenans.  
„ Au travers de ce Fran-

INTRODUCTION.      Iv

„ çois, qui l'est si peu , on  
 „ découvre que c'est ici la  
 „ première Troupe com-  
 „ plette de Sauteurs, & par-  
 „ conséquent, on peut pres-  
 „ que assurer que ces mê-  
 „ mes Sauteurs n'avoient été  
 „ précédés par d'autres, que  
 „ de peu d'années; au reste  
 „ l'on trouve ici les fameux  
 „ Alard & Maurice, dont la  
 „ veuve du dernier s'est de-  
 „ puis rendue si célèbre par  
 „ ses spectacles. Pendant que  
 „ je suis en train d'écrire ,  
 „ je crois qu'on ne me sçau-  
 „ ra pas mauvais gré de don-  
 „ ner une copie, de la Pié-  
 „ ce dont je viens de rappor-  
 „ ter l'Avertissement; elle

e iij

lvj INTRODUCTION.

„ est extrêmement rare & de  
„ plus elle servira de mo-  
„ déle pour faire connoître  
„ le goût & le genre des  
„ Pièces qui parurent aux  
„ Foires , avant qu'on y  
„ introduisit les Françoises  
„ de l'ancienne Troupe Ita-  
„ lienne, & ensuite celles  
„ qui précéderent l'Opera  
„ Comique. »

LES FORCES  
DE L'AMOUR  
ET DE LA MAGIE

• *Divertissement Comique en  
trois Intermedes.*



## INTRODUCTION. lviij

### A C T E U R S.

- » *ZOROASTRE*, Magicien ;  
» Amant de Grefinde.
- » *GRESINDE*, Bergere.
- » *MERLIN*, Valet de Zo-  
roastre,
- » Plusieurs SAUTEURS sur des  
pedestaux.
- » Quatre SAUTEURS en Dé-  
mons.
- » Quatre SAUTEURS en Bergers.
- » Quatre SAUTEURS en Poli-  
chinelles.

### I. INTERMEDE.

*La décoration du Theatre ré-  
présente une grande Forêt, & l'on  
voit dans les côtés des aîles du  
Theatre, quantité de Sauteurs,  
sur des pedestaux, après que les  
Hauts-bois ont joué une ouverture*

Iviii . INTRODUCTION.  
*fort agréable , on voit paroître un  
Acteur sous le nom de Merlin.*

SCENE I.

MERLIN, *seul.*

**A** Mour , amour , chien  
d'amour, coquin d'amour,  
maraut d'amour ; quoi jamais  
de repos ? Dieux , faut-il être  
né sous une Planette si malheu-  
reuse , pour être né Valet , &  
Valet d'un Maître plus Diable  
que le Diable ! Qui ne passe sa  
vie & son tems qu'à lire des  
Grammaires , qui n'a pour di-  
vertissement que des Sorciers :  
pour son manger , les ragouts  
sont friands : force viperes , cra-  
poux & crocodiles : ce ne se-  
roit que demi-mal , mais il est  
par dessus ces belles qualités ,  
amoureux. Il aime une Berge-  
re , mais il n'apû jusqu'ici per-  
cer le cœur de cette pauvre

INTRODUCTION.      lix

brébis; elle n'a ma foi pas tout le tort, car si une fois il s'en étoit rendu le maître, elle n'entendrait pour toute musique, qu'hurlemens; ses beaux yeux, ne verroient que Démons, que Furies & qu'Enfer, & ses belles dents d'yvoire ne seroient occupées qu'à ronger des aspics & des couleuvres; la seule pensée m'en fait frémir, car il me semble que je suis entouré de ces Messieurs (*un Crapaut paroît.*) En voilà un qui me prie à diner: Ah! Monsieur le crapaut, je vous remercie de tout mon cœur, je n'ai nul appétit. (*Un Démon paroît en tourbillon.*) En voici un autre qui m'invite à la promenade. Monsieur Astaroth, je vous rend mille grâces: mon Médecin m'a défendu l'exercice. (*On voit un Sauter qui semble voler d'un bout à l'autre du Theatre.*) En voici un!

IX INTRODUCTION.

autre : c'est un des Valets de  
Chambre de mon Maître. J'ai  
trop tardé , il faut chercher  
Grésinde , & m'acquitter de la  
commission que le Magicien  
m'a donné. (*Il fait un saut.*)

SCENE II.

GRESINDE , MERLIN.

GRESINDE.

**M**'Apportez-vous quelque  
bonne nouvelle ?

MERLIN.

Entre-deux.

GRESINDE.

Comment , Zoroastre n'est  
pas guérie de son extravagante  
passion ?

MERLIN.

C'est-à-dire qu'il est plus gâ-  
té , plus empesté & plus amou-  
reux que jamais de votre belle

& charmante fressure.

## G R E S I N D E.

Dis-moi , mon cher Merlin ; est-il possible que tu m'abandonnes , & que tu ne fasses pas tous tes efforts pour me délivrer de cet importun ?

## M E R L I N.

Voulez-vous , que je vous parle net : mon Maître est mon Maître , & ses Démons sont plus diables que les miens : quand je prends la liberté de lui dire , qu'il vaudroit mieux qu'il aimât une Magicienne qu'une Bergere , parceque ce me semble , la garniture en seroit mieux assortie : si vous étiez témoin , aimable Grésinde , des contorsions & des grimaces que mon Magicien fait , vous en seriez surprise ; & si je m'obstine à vouloir vous servir , les coups de bâtons se mettent de la par-

lxij INTRODUCTION.

tie, & je suis régalé en enfant  
de bonnemaïson.

G R E S I N D E.

Cela n'est rien ; prends pa-  
tience jusqu'au bout : je ne fe-  
rai point ingrate.

M E R L I N.

Mes épaules sont à votre ser-  
vice autant qu'il leur plaira ,  
mais quand elles seront bien  
lassés & bien fatiguées , vous  
trouverez bon, s'il vous plaît,  
que je me dispense de parler en  
votre faveur.

*Quatre Sauteurs en Démon*  
*paroissent.*

G R E S I N D E.

Dieux que vois-je ! miséricor-  
de ! Amour prends pitié de mes  
douleurs & sauve-moi de tom-  
ber entre les mains de Zoroas-  
tre que je hais plus que la mort.

M E R L I N.

Ah ! ma foi me voilà étrillé

INTRODUCTION. Ixiiij

comme il faut ; ce sont les domestiques de mon Maître, qui lui servent d'espions & qui vont en votre présence me donner de fortes & vigoureuses assurances de cette vérité ; que je serai heureux , s'ils ne me rompent que deux ou trois côtes. ( *Les Démons le battent en faisant des pas figurés.* ) Ah Messieurs doucement, je vous prie, comme Camarade, épargnez la bastonnade : songez à vous Bergere, mon maître vous invite ce soir à un divertissement qu'il vous a préparé ; faites-lui bonne mine ; contraignez-vous, & si le cœur ne vous dit rien pour lui, du-fai-je être assommé, je vous servirai de mon reste.

*Les Démons sortent.*



## LXIV INTRODUCTION.

### SCENE III.

MERLIN *seul.*

**A** H Démon impitoyable ! si jamais je fais le voyage d'Enfer, je vous ferai tous enrager ; je romprai les ferrures des portes, j'abattraï les murs des Champs Elisées : je brûlerai tous vos lauriers, j'ouvrirai tous les tombeaux, afin que les morts vous donnent cinq cens croquignoles, je barbouïlleraï Pluton, je ferai la grimace à Rhadamanthe, je prendrai la place de Minos, j'insulteraï Caron, je briserai toutes ses rames, je ferai que la mer engloutisse tous les passans, & que Caron s'engloutisse lui-même. M'en voilà quitte, & j'ai enfin évité la barbarie de ces diabolins. (*Les Démon reviennent.*)

Mais

INTRODUCTION · lxxv

Mais j'ai compté sans mon hôte, & je vois bien que je suis destiné à mourir sous le bâton ; il faut pourtant défendre ma peau, & par ruse, ou par adresse me tirer de ce mauvais pas ; mais comment faire ? (*Merlin regarde les Sauteurs qui sont sur les pedestaux.*) Il faut que je prenne la place d'un de ces Messieurs ; mais à qui m'adresser ? c'est à toi que j'en veux, ta physionomie me déplaît. (*Il fait descendre un Sauteur & saute en sa place.*) Ote-toi de-là, & fais place à Merlin qui est plus honnête homme que toi. (*Les Démons reviennent & font mouvoir les statues en faisant des pas figurés.*) Ma foi je n'y sçais plus rien, & je vois bien que mes épaules ni mes bras ne sont pas suffisans pour me tirer d'affaires. Il faut encore me rompre le col. Ah maudite magie ! maudite

lxvj INTRODUCTION.

magie ! maudit destin ! ( *Ils font  
ici tous des fauts périlleux.* ) Sau-  
tons & mourons en homme  
d'honneur.

*Fin du premier Intermede.*

II. INTERMEDE.

ZOROASTRE, MERLIN.

ZOROASTRE.

**M**erlin , Merlin.

MERLIN.

Que vous plaît-il , Monsieur ?

ZOROASTRE.

Va-t'en dans mon cabinet ,  
apporte mon livre , un réchaut ,  
des bouteilles , & tout ce que  
tu trouveras sur ma table.

MERLIN.

Voilà justement un prépara-

INTRODUCTION. lxxvij  
tif pour régaler Grésinde , &  
vous allez travailler à la réjouir  
de la belle maniere ; (*à part.*)  
Pauvre Bergere , que je te  
 plains. (*Il sort.*)

## SCENE II.

ZOROASTRE, *seul.*

C'Est à ce coup , belle  
Grésinde, c'est à ce coup  
que je viendrai à bout de vos  
rigueurs , & les Démons m'ont  
promis de me servir d'une ma-  
niere que vous ne pourrez pas  
vous en dédire : Et toi amour,  
qui m'as blessé de tes flèches les  
plus perçantes , acheve ton ou-  
vrage , & fais en sorte que ma  
Bergere soit touchée de ma  
passion ; je me suis engagé de la  
régaler , je veux tenir ma paro-  
le & enfin vaincre ou périr.

f ij

## IXVIIJ INTRODUCTION.

*Les Démons apportent la Table & tout ce que le Magicien a demandé.*

### SCENE III.

ZOROASTRE, MERLIN.

MERLIN.

**V** Oilà tout, Monsieur, voilà là la boutique, voilà les poteries, voilà les ingrédiens; (*à part*) voilà tous les diables qui te puissent emporter (*haut*) faites du moins la fausse si bonne, que tout le monde en puisse manger.

ZOROASTRE.

Ne te mets point en peine, je veux te régaler comme il faut, & te faire voir si Zoroastre fçait venir à bout de ses desseins: la Bergere ne s'est pas

INTRODUCTION. Ixix  
voulu rendre à mes soumissions,  
je veux me servir de la force de  
ma magie. (*Il compose son charme.*)

MERLIN.

Ah ! Monsieur, que j'ai vû  
une belle Magicienne.

ZOROASTRE, *sans l'écouter.*

Que ma Bergere est aimable !

MERLIN.

Mais, Monsieur, vous ne  
voulez point entendre...

ZOROASTRE.

Tais-toi, coquin, ou mes Va-  
lets de Chambre...

MERLIN.

Ma foi, vous devez leur  
payer largement leurs gages,  
s'ils vous servent aussi exacte-  
ment en tout ce que vous leur  
commandez, comme ils ont

## lxx INTRODUCTION.

fait sur mon pauvre dos; ils vous ont obéi amplement ; j'en suis caution , à la vérité un peu rudement.

ZOROASTRE, *riant.*

C'est pour t'apprendre ton devoir, & tu ne seras pas si longtemps une autre fois à faire ce que je te commande.

MERLIN *lui montrant Grésinde qui arrive.*

On ne peut plus juste ni plus régulièrement. Voyez.

## SCENE IV.

GRESINDE ZOROASTRE  
MERLIN.

ZOROASTRE *abordant Grésinde.*

**J**E vous suis obligé aimable Bergere, de votre visite ; c'étoit à moi à vous aller rendre mes devoirs , pour vous renou-

## INTRODUCTION. lxxj

veller l'offre de mes services , & de mon cœur ; mais vous sçavez que mes occupations me dispensent de sortir de cette retraite , que les Dieux ne m'ont accordé pour mon séjour , qu'à condition que je n'en sortirai jamais : trop heureux , puisque vous avez choisi le même lieu pour y passer solitairement vos jours , & je le ferois tout à fait , si vous vouliez faire la félicité de Zoroastre.

### GRÉSINDE.

Je vous suis obligé de tous ces sentimens , mais contentez-vous de mon estime ; & puisque vous m'avez couviée à me faire voir le divertissement que vous m'avez préparé , je viens pour y prendre part , & j'amene avec moi des Bergers qui par leurs pas , tâcheront à vous donner par avance des marques de ma reconnoissance.

LXXIJ INTRODUCTION.

(*Quatre Sauteurs en Bergers  
dansent une Entrée.*)

ZOROASTRE.

Rien n'est si agréable ; mais  
mon amour & mes respects ne  
pourront-ils point fléchir la du-  
reté de votre cœur.

(*Un Danseur danse une entrée  
les Bergers en dansent une nouvel-  
le , ensuite un Sauteur en Arlequin  
danse une Gigue.*)

MERLIN *bas* à Grésinde.

Tenez ferme , ou rendez-  
vous , choisissez , car par ma  
foi , vous allez voir beau jeu ,  
& surtout gardez-vous bien de  
manger de notre souper.

GRE'SINDE à Zoroastre.

Faites-moi donc voir ce que  
vous m'avez préparé.

» Le Magicien fait apporter  
» une table , & avec sa baguette  
» fait

## INTRODUCTION. lxxiiij

» fait des conjurations & des cer-  
» cles ; ensuite il leve trois go-  
» belets qui sont sur cette table,  
» les montre , & les remet & les  
» relevant , il en fort trois sin-  
» ges qui font quantité de fauts  
» & se rangent au côté du Théa-  
» tre. Il reprend le gobelet du  
» milieu , le montre & le re-  
» met & le releve , & il en fort  
» un paté , duquel on voit voler  
» quantité de serpens ailés. Il  
» donne ensuite un coup de ba-  
» guette sur la table , deux Dé-  
» mons enlèvent la table , & il  
» paroît un nouveau Démon ,  
» qui fait des fauts périlleux  
» avec les singes ; ces fauts é-  
» pouvantent la Bergere , qui  
» semble forcée de se rendre. »

### G R E S I N D E.

C'en est assez , je vois bien  
qu'il faut que je cède à la force ,  
& puisque pour éviter ma mort,

g

**LXXIV INTRODUCTION.**

il faut se rendre , je vous prie de chasser vos Démons, & donnez-moi le tems de vous parler.

*ZOROASTRE dit aux Démons.*

Rentrez dans vos cachots ; allez, je suis content ; la Bergere est adoucie, & je suis trop heureux.

*( Les Démons & les Singes font de nouveaux sauts, & s'en vont.)*

**MERLIN riant.**

Cela s'appelle en bon françois, se faire aimer à coup de baton.

**ZOROASTRE.**

Hé bien, Bergere, que faut-il que j'espere ?

**GRESINDE.**

Tout ce que vous voudrez, je ne vous demande que deux heures pour me remettre de ma

INTRODUCTION. lxxv  
frayeur. Je m'en vais dans ma  
cabane , & je reviens.

ZOROASTRE.

Dieux ! Que je suis content !  
Merlin accompagne ma Berge-  
re , & ne la quitte point.

*Quatre Sauteurs en Polichinelles  
forment une Entrée qui finit ce se-  
cond Intermede.*

### III. INTERMEDE.

#### SCENE I.

GRESINDE , MERLIN.

GRESINDE.

**J'** Ai promis & je me suis en-  
gagé contre ma résolution  
& contre les sentimens de mon  
cœur , Merlin , je suis au déses-  
poir ; conseille-moi.

MERLIN.

Dites-lui que vous êtes Nor-  
mande.

g ij

## LXXVJ INTRODUCTION

GRESINDE.

Ne railles point, je te prie, & dis-moi ce que je dois faire.

MERLIN.

Tuez-vous, vous en feréz débarassée ; mais non il vaut mieux être la femme d'un forcier, que de devenir une habitante du séjour de Pluton.

GRESINDE,

*Après avoir un peu rêvé.*

Attends, j'ai encore ma ressource à Junon, elle aura pitié de mes maux : elle ne m'a jamais abandonnée, j'en suis sûre ; va-t'en trouver le Magicien, amuse-le & je reviens.

## SCENE II.

ZOROASTRE, MERLIN.

MERLIN.

**L**E voici tout à propos : Seigneur, la Bergere est

INTRODUCTION. lxxvij

filie de parole, elle l'avoit promis, & vous sçavez que les femmes n'en manquent jamais.

ZOROASTRE, *d'un air content.*

Je me suis fait heureux, mes Démons ont fait leur devoir & m'ont bien servi.

MERLIN.

Si vous vouliez, pour mes gages, me faire quelque petit sortilége pour obliger ma Maîtresse à aimer le pauvre Merlin, je vous servirois encore de bon cœur six mois, par-dessus le marché.

ZOROASTRE.

Je le veux bien, & il ne t'en coutera autre chose que de me bien servir; suis-moi & tu seras content.

SCENE III.

GRESINDE *seule.*

Unon m'a promis de me secourir, & je viens pour en

lxxvii] INTRODUCTION.  
recevoir des assurances.

SCENE IV.

ZOROAST. GRESINDE,  
MERLIN,

ZOROASTRE.

**V**Oici, charmante Bergere, voici le jour heureux, où mes vœux seront satisfaits. Souffrez que je vous embrasse.

*( La Bergere disparoit & en sa place un Démon fait un saut périlleux du haut du ciel. )*

MERLIN-

Ma foi pour ce coup la Bergere est plus Magicienne que vous ; vous voilà pris, & elle est du moins aussi-bien servie.

ZOROASTRE *après avoir rêvé.*

J'en devine la cause, Merlin, les Dieux se sont mêlés de cette affaire, & je suis puni de la violence que j'ai voulu faire à la Bergere.

## INTRODUCTION. lxxix

### SCENE DERNIERE.

MERLIN. *seul.*

Ma foi, je m'en tiens à cette maxime : *Tout par amitié & rien par force.* Je renonce au charme que le Magicien veut faire pour moi , & je ne veux pour charmer ma Maîtresse , que ma beauté & ma gentillesse.

*Il danse une Sarabande a neuf postures , dont voici les noms.*

1. L'Escalier.
2. Le Berceau.
3. La Fontaine.
4. La Grande Route.
5. Le Fanal.
6. La Pyramide.
7. Les Chevrons.
8. Les forces de la Magie.
9. La grande Posture.

## LXXX . INTRODUCTION.

„ Je ne fais point de ré-  
„ flexions sur cette Pièce ,  
„ on connoîtra aisément ,  
„ par son fond & par son sti-  
„ le , qu'elle a été imaginée  
„ & composée par le bel es-  
„ prit de la Troupe des Sau-  
„ teurs ; cependant elle  
„ m'a fait un certain plaisir  
„ en la lisant : j'y ai trouvé  
„ un goût brute qui répond  
„ assez aux exercices qui  
„ font le principal objet de  
„ ce divertissement ; mais je  
„ sens que ma main se lasse  
„ d'écrire , & qu'il est tems  
„ que je finisse , en vous as-  
„ surant , &c.

Lorsque j'eus achevé la  
lecture de cette seconde

**INTRODUCTION.** lxxxj  
lettre , Mr. de N. . . .  
insista encore plus forte-  
ment , pour m'exciter à tra-  
vailler sur les Spectacles de  
la Foire : ce que vous venez  
de lire , continua-t'il , fait  
une espèce de liaison avec  
les renseignemens que vous  
pouvez donner. Il vous  
faut une Préface ; les deux  
Lettres de votre ami , vous  
en serviront ; ajoûtez-y feu-  
lement & en peu de mots ,  
le plan de votre ouvrage ,  
& je vous réponds de l'in-  
dulgence du public pour les  
négligences de votre style ,  
en faveur des faits dont vous  
lui ferez part ; c'est une car-  
riere neuve , & vous ris-

**lxxxij INTRODUCTION.**

quez moins qu'un autre à la courir. Personne ne vous connoît , & même il vous fera très-utile de garder l'*incognito* dans l'ouvrage que je vous conseille d'entreprendre. Mêlez vos aventures , & le détail de vos talens , avec ceux des autres Acteurs dont vous parlerez , le moyen est facile , & vous mettra à l'aise , pour rendre justice à tout le monde.

L'expédient que vous venez de me proposer , répondis-je à Mr. de N... de me peindre sans qu'on puisse me reconnoître , est un nouveau motif pour satisfaire votre curiosité ; & l'envie que

INTRODUCTION. lxxxiiij.  
j'ai de tirer de l'oubli un  
Spectacle où j'ai passé la  
plus grande partie de ma vie,  
je suivrai donc vos conseils,  
les deux lettres dont je viens  
de vous faire part, serviront  
d'introduction à mon ouvrage.  
Je le commencerai à la  
Foire Saint Germain 1697.  
& je continuerai de Foire  
en Foire jusqu'à la fin de cel-  
le de saint Laurent 1742.  
mais comme je n'ai pas une  
entière connoissance de  
tous les faits nécessaires  
pour la composition de  
l'Histoire des Spectacles de  
la Foire, je crois qu'il est à  
propos d'intituler mon ou-  
vrage: *Mémoires pour servir à*

## LXXXIV INTRODUCTION.

*l'Histoire des Spectacles de la Foire* : au reste je promets une grande impartialité sur les Pièces, les Auteurs, les Acteurs, & les Entrepreneurs. Le Jugement du public fera toujours mon guide, & je ne prétend rien prendre sur mon compte.

Mr. de N. . . approuva ce que je venois de dire, & après avoir diné avec lui, je repris le chemin de ma petite maison ; & l'esprit échauffé de ce que je me proposois de faire, je mis la main à la plume, & j'écrivis tout de suite la conversation que j'avois eue avec Mr. de N., que le Lecteur prendra s'il lui plaît pour ma Préface.

MEMOIRES



# MEMOIRES

POUR SERVIR

A L'HISTOIRE

DES SPECTACLES

DE LA FOIRE.



ETIRE' depuis quel-  
que tems dans un petit-  
bien de Campagne ,  
que le sort, plutôt que  
ma prudence , m'a procuré ; j'ai  
profité de mon oisiveté , pour  
rassembler des faits qui se sont  
passés sous mes yeux , & qui  
pourront servir de Mémoires  
sur les Spectacles de la Foire.

Ce sont ces mêmes Mémoires

*Tome I.*

A

que je présente aujourd'hui au Public, pour lesquels je lui demande toute son indulgence. Je ne suis point Auteur, & je ne compte pas le devenir ; ainsi, point de procès avec les Critiques : ma qualité d'*Acteur Forain* me servira d'excuse auprès de ces Messieurs ; je leur promets de n'y plus revenir, & je jure pour mes Camarades, qu'ils ne se laisseront point entraîner par mon exemple. Cela posé, j'entre en matière, & je débutterai par la Foire de Saint-Germain 1697. où j'allai étant encore fort jeune.

Trois Loges principales, dans chacune desquelles étoit une Troupe de Danseurs de corde & de Sauteurs, composoient les Spectacles de cette Foire. Dans la première, on annonçoit la Troupe des frères *Alard*. La seconde portoit le nom de *Mau-*

*Spéctacles de la Foire.* 3

rice; & la troisiéme celui d'*Alexandre Bertrand*. Ce dernier joignoit aux exercices de danses de corde & de sauts, une petite Piéce représentée par des Marionnettes.

Les Loges, en ce tems, n'étoient point faites en forme de salles de Spéctacles, comme elles l'ont été depuis. Une Loge étoit un lieu fermé avec des planches, où l'on dressoit des échaffaudages pour les Spéctateurs, une corde tenduë pour les Danseurs, & une estrade élevée d'un pied & demi, tout au plus, pour les Sauteurs, mais sans ornemens & sans décorations. A la fin de chaque Foire, on enlevoit tout ce qui étoit dans la Loge, pour s'en servir à la prochaine Foire.

Ce détail connu de peu de personnes, en demande un autre des principaux Sujets qui

A ij

4      *Mémoires sur les*  
faisoient des exercices dans les  
trois Théâtres dont je viens de  
parler.

---

## FOIRE DE S. GERMAIN.

1697.  
Troupe  
d'Alard.

**L**ES FRERES ALARD, Chefs  
de Troupe, étoient fils  
d'*Alard*, qui prenoit la qualité  
de Baigneur-Etuviste du Roi.  
*Alard* l'aîné étoit grand & bien-  
fait, & a passé pour le plus ha-  
bile Sauteur, & le plus grand  
Pantomime de son tems. Il pa-  
roissoit toujours sous l'habit de  
*Scaramouche*, & il en exécutoit  
la danse supérieurement.

*Alard* le cadet étoit Sauteur  
comme son frere, mais infiniment  
moins leger que lui. Il prit le  
rôle d'*Arlequin*, lorsque son fre-  
re exécuta des pièces du Théa-  
tre des anciens Comédiens Ita-  
liens. Il se retira en 1721. &

s'attacha à la profession d'Arracheur de dents , qu'il avoit apprise de son pere. 1697.

JACOBAL & LANGUI-  
CHARD , Sauteurs & Dan-  
seurs de corde.

REISTIER le pere , Dan-  
seur de corde. Il est actuelle-  
ment vivant, & remplit l'emploi  
de *Gille* dans la Troupe An-  
gloise.

TIPHAINÉ , Danseur de  
corde , mari de la Demoiselle  
*Renaut* , Joueuse de Gobelets ,  
retiré depuis environ dix ans.

DU BROc , Basque de Na-  
tion , Sauteur , est le premier  
qui ait fait le saut de Tremplain  
(\* ) avec deux flambeaux à la

(\* ) J'ajoute ici en faveur de ceux qui peu-  
vent ignorer ce terme , que le saut de Trem-  
plain n'est autre chose que celui que fait un  
Sauteur , qui monte rapidement sur une  
planche tendue du bas en haut , & de l'un  
à l'autre bout du Théâtre , & qui parvenu  
à ce période , fait en se renversant un saut ,

1697.

main. Il est encore vivant, mais retiré. Ses fils sont encore plus célèbres que lui : j'en parlerai à l'article de la Troupe Angloise.

Le premier AÛteur qui ait paru en France, sous l'habit & le caractère de *Gille*, se nommoit **MARC**. Il mourut peu de tems après avoir débuté.

**BENVILLE**, Sauteur, prit la place de *Marc*, & s'acquitta très-bien de son emploi. Il mourut peu de tems après ; & sa Veuve épousa *Alard* l'aîné.

**DROUIN**, Sauteur. Il étoit bossu. Il seconda *Benville* dans le genre qu'il avoit adopté. Il est le premier qui ait joué *Gille le Neveu*. C'est celui qui reçoit les soufflets pour danser sur la corde.

Les Sujets dont je viens de parler, & plusieurs autres dont

qu'il continuë jusqu'au bord de l'Orquestre, où la planche finit.

je ferai mention dans la suite de ces Mémoires, étoient pour la plûpart, Eleves d'*Alard*, & s'étoient ensuite dispersés dans les nouvelles Troupes : ainsi, il ne faut pas que le Lecteur s'attende que je distingue bien exactement les Sauteurs, & les Danseurs de corde de chaque Troupe ; je le prie de se contenter de leurs noms, & de quelques faits sur leurs personnes. Passons présentement au second Théâtre de la Foire dont je parle.

1697.

**MAURICE VONDREBECK**, le plus habile des Eleves d'*Alard*, joignit au talent de Sauteur celui de danser sur la corde, avec beaucoup de grace & de legereté. Après son mariage avec *Jeanne Godefroy*, dont je parlerai dans la suite, il entreprit de former une Troupe sous son nom. Pour cet effet, il loua des Missionnaires de S. Lazare

Troupe  
de Mauri-  
ce.

1697.

des places , où il fit bâtir deux Loges. La première fut destinée pour les exercices de Danses de corde & de sauts , & la seconde , pour y donner des combats de Taureaux. L'Acte en fut passé devant Aveline & le Febvre Notaires , le 20. Décembre 1696. *Maurice* ouvrit son Théâtre à la Foire Saint Germain 1697. & malgré la réputation d'*Alard*, il l'emporta sur ce dernier , par la quantité de Sujers dont il avoit sçu faire l'acquisition. Après avoir rendu compte de ce second Spectacle , passons au troisième , qui étoit connu depuis plusieurs années.

Troupe  
d'Alexan-  
dre Ber-  
trand.

ALEXANDRE BER-  
TRAND , Maître Doreur à Paris , joignit pendant quelques années au travail de sa profession , celui de faire des figures de *Marionnettes*. Il excella de façon dans ce dernier genre ,

que les Maîtres de ces Jeux n'en prenoient qu'à lui. Flatté de sa réputation , Bertrand entreprit de conduire lui-même ses figures. Pour exécuter ce dessein, il s'associa avec son frere , & loua une Loge dans le cul-de-fac de la ruë des Quatre-Vents , où est présentement l'Opéra Comique , & y donna un spectacle de Marionettes en son nom. En 1690. il fit bâtir une Loge dans le Preau de la Foire de Saint Germain , & augmenta son Jeu de Marionettes d'une Troupe de jeunes Gens de l'un & de l'autre sexe , qui représentèrent une petite Comédie. Les Comédiens François attentifs à leur privilége , que cette nouveauté attaquoit , s'en plainquirent au Lieutenant Général de Police. M. de la Reynie , qui occupoit alors cette place , ayant égard aux droits des Comédiens du

---

1697.

1697.

Roi, rendit le 10. Fevrier 1690. une Sentence, qui ordonnoit la démolition du nouveau Théâtre de Bertrand; ce qui fut exécuté le même jour en présence du Commissaire Gazon, chargé par ce Magistrat de l'exécution de ses ordres.

Bertrand chercha à réparer la perte qu'il venoit de faire, en formant une Troupe de Danseurs de corde & de Sauteurs, qu'il fit paroître à la Foire Saint Laurent suivante, sans y oublier ses bonnes Marionnettes. Ce qu'il avoit continué de Foire en Foire jusqu'à celle de Saint Germain 1697.

Au mois de May de la même année 1697. les Comédiens Italiens ayant été congédiés, Bertrand loua leur Hôtel, & s'y installa avec sa Troupe: un ordre du Roi fit cesser ce Spectacle au bout de huit jours.

---

FOIRE DE S. LAURENT.

**L**A suppression de la Troupe des Comédiens Italiens, <sup>1697.</sup> offrit un vaste champ aux Entrepreneurs des Jeux de la Foire, qui se regardant comme héritiers de leurs pièces de Théâtre, en donnèrent plusieurs fragmens à cette Foire, ajoutant à leur Troupe des Acteurs propres à les représenter. Le Public qui regrettoit les Italiens, courut en foule en voir les copies, & s'y divertit beaucoup. Alors on construisit des salles de Spectacles en forme, Théâtre, Loges, Parquet, &c.

---

FOIRE DE S. GERMAIN.

**L**Es Troupes d'*Alard*, de <sup>1698.</sup> *Maurice*, & de *Bertrand*, continuèrent à représenter les-

1698.

pièces Françoises des Italiens ; avec autant de succès qu'à la Foire Saint Laurent. La fécheresse de cet article me permet de parler ici de quelques nouveaux Sujets , qui parurent dans ces Troupes.

RENAUD , Acteur Pantomime, qui jouoit chez Maurice le rolle d'Arlequin , fut chargé du même emploi dans les pièces du Théâtre Italien. Il ne parut que deux Foires. Etant allé en Province avec une Troupe de Comédiens , une nuit il se leva de son lit , & tout endormi qu'il étoit , il ouvrit une fenêtre , & se précipita dans la rue , où il se tua.

PRIN , pere de l'Acteur François , qui a tant débuté à Paris depuis environ trois ou quatre ans , prit la place de Renaud , & s'acquitta parfaitement de son rolle. Il jouoit fort bien de la

Trompette marine. Prin se re-  
tira en 1704.

---

1698.

La Demoiselle BASTOLET, du quartier de la Croix rouge, Fauxbourg Saint Germain, entra chez Bertrand pour les roles d'*Amoureuses*, à raison de vingt sols par jour, appointemens que cet Entrepreneur donnoit à tous ses Acteurs. La Demoiselle Bastolet quitta Bertrand pour entrer chez *Dolet*, ensuite elle s'engagea avec le *Sieur de Saint-Edme*, puis avec *Lalauze* en 1721. & enfin chez *Honoré* en 1724. Elle retourna en Province, où elle se maria avec un Musicien Italien. J'ignore ce qu'elle est devenuë.

ROGER, Maître à danser, mais sans Ecolier, joua pendant quelques Foires le role de *Pierrot* chez Bertrand. Il mourut jeune & pulmonique.

BABRON, fils de la De-

1698. — moifelle Babron, Ouvreuse de Loges de l'ancienne Troupe Italienne, débuta chez Bertrand par le rolle d'*Arlequin*. Il courut longtems les Provinces, & revint à Paris en 1723. & repréfenta dans la Comédie des *trois Commeres* le rolle du *Rotif-seur*. J'en parlerai à l'article de cette pièce.

VIEUJOT, fils d'un Bou-langer de la rue Dauphine, Ele-ve d'Alard pour les fauts, se mit dans fa Troupe. Il devint amoureux de la fille ainée de *Reiftier* le pere, qu'on nommoit *la petite Catin*, & l'époufa. Il en eut plusieurs Enfans, entr'au-tres une fille qui se maria à *Cavanel* Opérateur, qui a vendu très-longtems à Paris d'un Bau-me qu'on nommoit le *Baume à Simone*; nom qui lui avoit été impofé par le Public, à caufe d'une Guenuche que cet Opé-

r&ateur portoit toujours avec lui, & qui faisoit des tours surpr&ans. Mais revenons & Vieujoyt, qui apr&es la mort de son pere, prit sa profession, sans renoncet & ses exercices de Th&e&atre, qu'il continua jusqu'en 1722. qu'il quitta Paris accabl&e de dettes, & oblig&e d'abandonner sa boutique. Un fils qu'il avoit fait instruire par Grimaldi, le premier qui soit venu en France pour les &equilibres, lui parut une ressource contre ses malheurs, en faisant valoir ses talens. Il courut la Province avec lui, & passa enfin en Italie. Etant & Rome, *Vieujoyt* le fils se tua en faisant un tour d'&echelle; *Vieujoyt* le pere priv&e de ce secours, s'embarqua pour revenir en France; le Vaisseau sur lequel il &e&oit fut battu d'une si furieuse temp&ete, qu'il se brisa contre des rochers, o& presque toutes les

1698. personnes de l'équipage péri-  
rent, du nombre desquelles fut  
Vieujoyot.

---

## FOIRE DE S. LAURENT.

Cette Foire ne fut ni moins brillante, ni moins lucrative pour les Entrepreneurs, que celle de Saint Germain. Mais les Comédiens François, à qui ces Jeux faisoient un tort considérable, portèrent leurs plaintes au Lieutenant Général de Police. Ils représentèrent que les Danseurs de corde & les Sauteurs, bornés de tous les tems à leurs simples exercices, s'étoient licenciés depuis un an jusqu'au point de faire construire des salles de Spectacles, pour y représenter des pièces de Théâtre, avec le secours de différens Acteurs de Province, qu'ils

qu'ils avoient pris à-titre de Ga-  
gistes. Que cette innovation de-  
voit être réprimée , attendu qu'  
elle donnoit atteinte au privilé-  
ge exclusif que le Roi avoit ac-  
cordé à ses Comédiens. Ils con-  
cluoient à ce que les Théâtres  
fussent démolis , & à des dom-  
mages & intérêts. *Alard*, & les  
autres Acteurs Forains allégué-  
rent pour leur défense les pri-  
vilèges des Foires, & ne firent  
aucun changement aux pièces  
qu'ils représentoient.

1698.

---

## FOIRE DE S. GERMAIN.

**L**Es mêmes Entrepreneurs  
dont j'ai parlé jusqu'ici ,  
prévenus que les oppositions  
des Comédiens François n'arrê-  
teroient point leurs Jeux , les  
ouvrirent avec confiance ; mais  
ils se trouvèrent fort étonnés ,

1699.

1699.

lorsque M. d'Argenson, Lieutenant Général de Police, eut rendu deux Sentences. La première le 20. Février 1699. & la seconde le 27. du même mois, portant » défenses à tous Particuliers de représenter aucune » Comédie ni Farce, & pour » y avoir contrevenu, condamnation de quinze cens livres » de dommages & intérêts envers les Comédiens du Roi. » Alard, Maurice & Bertrand appellèrent au Parlement de ces Sentences, & continuèrent leurs Spectacles.

---

## FOIRE DE S. LAURENT.

**L**E seul événement de cette Foire, que je me rappelle, est la mort de *Maurice Vondrebek*. Sa Veuve jolie, grande, bien-faite, & douée d'un esprit

qui réparoit en elle ce que la naissance & l'éducation lui avoient refusé, soutint les engagements de son mari, & ceux qu'elle fit depuis, avec une entente, & une conduite supérieure. Elle s'associa avec Alard, par Acte passé devant Lange, & le Vasseur Notaires le 24. Décembre de la même année, & cette société lui fut extrêmement avantageuse, tant pour les bons Sujets qui passèrent dans sa Troupe, que par les connoissances qu'Alard lui procura, qui devinrent ses plus zélés protecteurs.

1699.

---

## FOIRE DE S. GERMAIN.

**L**A réunion de la Dame Veuve Maurice, & d'Alard, produisit tout l'effet que les Associés en attendoient.

1700.

B ij

1700. Pendant le cours de cette Foire, parurent deux nouveaux Sujets.

BILLARD, pour l'emploi de *Gille*, qu'il remplit d'une façon encore plus naïve que ceux qui l'avoient précédé. Mort depuis peu.

BAILLY, qui dançoit sur la corde armé de pied en cap. Il jouïoit aussi les *Peres*, & les *rolles rompus*. Mort en Province.

## FOIRE DE S. LAURENT.

JE ne sçais si je dois marquer à cette Foire le début d'ANTONI, dit *de Sceaux*, le plus parfait Danseur de corde qu'on ait vû en France. Sa Danse étoit noble & aisée, & telle qu'un habile Danseur pourroit l'exécuter sur un Théâtre. Il joignoit à ce talent celui de sauter d'une

Élevation , d'une justesse & d'une précision admirable ; ajoutez à cela qu'il étoit original dans la Danse d'Yvrogne , qu'il a plusieurs fois exécutée sur le Théâtre de l'Académie Royale de Musique, au gré de tous les Connoisseurs. Il fut nommé pour la Fête de Chantilly, que M. le Duc de Bourbon donna au Roi à son retour de Reims: Antoni suivit la fortune de la *Veuve Maurice* , passa ensuite chez le Sieur *Saint-Edme* , se lia avec *Francisque* , & partit avec lui en 1722. Depuis il n'est point revenu à Paris. J'ai oublié de dire qu'il a quelquefois joué le rolle de *Pierrot* assez naïvement.

1700.

Sa sœur la Demoiselle DE SCEAUX , excellente Danseuse de corde , épousa *Lalauze* , Acteur de la Troupe d'Alard , & qui passa depuis dans celle

1700.

de la Veuve Maurice, pour y jouer le rôle d'*Arlequin*. La Demoiselle de Sceaux jouoit assez bien le rôle de *Colombine* dans les pièces de l'ancien Théâtre Italien. Elle mourut à Paris sur la Paroisse de Saint Laurent le jour de la Saint Michel 29. Septembre de l'année 1721.

### FOIRE DE S. GERMAIN.

1701.

**A** La fin de cette Foire, la Veuve Maurice loüa le Jeu de Paume d'Orléans, au coin de la rue des Quatre-vents pour cinq années, moyennant la somme de cinq cent livres annuelles. L'Acte en fut passé le 6. Avril 1701.

**CRÉPIN**, né avec une physionomie très-comique, prit à cette Foire l'emploi de *Gille le Neveu*, qu'il a conservé jusqu'à

sa mort arriv&ee en 1738. Cr&eacute;pin en conduisant les &eacute;quipages de Th&eatre d'Alard &agrave; sa Maison de Campagne, qu'il avoit lou&ee &agrave; Pringi , tomba du haut du Fourgon o&ugrave; il &eacute;toit assis , & se cassa la cuisse. Il en demeura incommod&eacute; toute sa vie. On l'appelloit dans le Public *Gille le boiteux*. Au reste , il sautoit tr&ebs-bien , quoique ce f&u^t avec plus de force que de leg&er&eacute;t&eacute;. Personne n'a fait plus na&ivement le saut du Manche &agrave; balai , le tour de la Table , & les autres Jeux de Th&eatre , o&ugrave; il paroissoit ne pouvoir imiter les Sauteurs. Beaucoup de personnes se souviennent encore des lazzis qu'il faisoit sur la corde , o&ugrave; il feignoit une crainte &eacute;tonnante. Enfin il sembloit s'y accoutumer , & alors il chantoit une chanson d'un ton & d'un air tout-&agrave;-fait comique.

1701.

## FOIRE DE S. LAURENT.

1701. **C**H R I S T O P H E D E  
 SELLES, dit COLBI-  
 CHE, Eleve de *Maurice*, ou-  
 vrit en son nom un nouveau  
 Spectacle de Danseurs de corde  
 & de Sauteurs à cette Foire. Sa  
 Loge étoit située vis-à-vis de  
 Saint Lazare, derriere le Caba-  
 ret de l'Epée Royale, où est  
 présentement la Poterie. *De Sel-*  
*les* étoit bon Sauteur, & il avoit  
 rassemblé d'excellens Sujets,  
 pour ses exercices. Je me sou-  
 viens d'un jeune Sauteur, qui  
 s'appelloit *Laurent*, qui surpas-  
 soit tous les autres, tant pour  
 cet exercice, que pour la Dan-  
 se de corde, sur laquelle il dan-  
 soit avec des chaînes aux pieds,  
 ou avec des paniers. La Veu-  
 ve *Maurice* l'engagea dans sa  
 Troupe

Troupe pour la Foire suivante ;  
mais la mort précipitée de Lau- 1701.  
rent anéantit ses espérances.

FRANCASSANI, fils de  
l'Acteur qui jouoit le rolle de *Po-  
lichinelle*, dans la Troupe Italien-  
ne, parut chez *Selles* pour le rol-  
le d'*Arlequin*, & fut très-goûté  
du Public. Il resta constamment  
avec *Selles* jusqu'en 1709. que  
ce dernier quitta son entrepri-  
se, comme je le dirai dans la  
suite. A l'égard de *Francaffani*,  
il courut les Provinces, & ne  
revint à Paris qu'en 1734 : après  
la mort de *Dominique*, pour  
le remplacer à la Comédie Ita-  
lienne ; mais comme il voulut  
être assuré d'une demie-part,  
avant de débiter sur ce Théa-  
tre, & que les Comédiens Ita-  
liens ne jugèrent pas à propos  
de s'engager avec un Acteur qui  
pouvoit ne pas être goûté du  
Public ; ils lui offrirent des

1701

appointemens pendant son dé-  
but. Fracassani trop fier pour  
se soumettre à un essai, repar-  
tit, & depuis il n'a point paru  
dans Paris. J'ignore s'il est en-  
core vivant.

Troupe  
de Ber-  
trand.

Le succès de la Troupe de  
*Selles*, ne fit aucun tort à la  
Troupe de *Bertrand*, qui don-  
na à l'ouverture de cette Foire  
THESE'E, OU LA DEFAITE  
DES AMAZONES, Pièce en  
trois actes, avec autant d'inter-  
mèdes, qui composoient LES  
AMOURS DE TREMBLO-  
TIN & DE MARINETTE.  
Ce coup d'essai de *M. Fuselier*,  
qui depuis nous a donné tant de  
Pièces, attira tout Paris chez  
*Bertrand*.

L'Acteur qui jouïoit le rôle  
de TREMBLOTIN eut un  
succès marqué : le naïf de ses  
tons, l'air effrayé de son visage,  
tout s'exprimoit en lui. Le nom

de cet Acteur étoit TAMPO-  
NET. Il étoit, à ce qu'il disoit, 1701.  
Maître à danser ; mais cette Pro-  
fession ne lui donnant pas de  
quoi subsister, il prit le parti  
d'entrer chez Bertrand à raison  
de vingt sols par jour, & de  
la soupe les jours qu'il jouoit.  
*Tamponet* resta jusqu'en 1708.  
avec Bertrand. Mais s'étant ren-  
du négligeant, Bertrand le con-  
gédia. *Tamponet*, bien loin de  
songer à rentrer dans une autre  
Troupe, s'écarta extrêmement  
des personnes qui pouvoient le  
connoître. Il avoit de fortes rai-  
sons pour cela ; car s'étant ajus-  
té succinctement, mais propre-  
ment, il décora son habit d'une  
façon de Croix de Saint Louis,  
qu'il cachoit bien soigneusement  
avec son chapeau ; & dans cet  
équipage, il alloit dans les Pro-  
menades publiques, & lorsqu'il  
appercevoit des gens qui ne lui

1701.

paroissoient point suspects , il alloit s'asseoir auprès d'eux , & d'un ton timide & cependant affectueux , il recommandoit à leurs bontés un Chevalier de Saint Louis qui n'étoit pas payé de sa pension. Ce discours laconique étoit accompagné d'un geste pareil , qui consistoit à élever un peu son chapeau , pour faire appercevoir la Croix qu'il portoit , & qu'il recouvroit aussitôt , en homme qui se livre malgré lui , sur la bonne opinion qu'il a conçüe pour ceux à qui il parle. Ce joli rôle , qui lui rapportoit beaucoup , fit assez de bruit pour parvenir jusqu'à M. d'Argenson ; qui ordonna de lui en rendre compte. On suivit l'Officier de nouvelle création , & en peu de jours il fut démasqué. Le Magistrat jugea à propos de lui payer une pareille gentillesse

par trois années de Bicêtre, au bout duquel tems Tamponet eut la liberté, qu'il n'employa que pour reprendre le même manége. La récidive le fit passer aux Isles, où je crois qu'il est mort.

---

1701.

## FOIRE DE S. GERMAIN.

Cette Foire n'eut d'autre événement que l'association de *de Selles* avec *Bertrand*. Ces deux Entrepreneurs louèrent une Loge dans le Préau qui appartenoit au Sr de *Blampignon*, Receveur des revenus de l'Abbaye de Saint Germain.

---

1702.

*MAILLOT*, cousin de la *Veuve Maurice*, prit à cette Foire la place de *Benville* pour l'emploi de *Gille*. C'est un des meilleurs qui ait joué ce rôle.

*LALAUZE* entra chez

C iij

---

1702. *Alard*, pour l'emploi des *A-*  
*moureux*, & pour danser dans  
les Ballets.

---

### FOIRE DE S. LAURENT.

**L**Es Comédiens François qui  
poursuivoient toujours le  
Procès qu'ils avoient intenté  
contre les Entrepreneurs des  
Spectacles des Foires, obtin-  
rent contr'eux deux nouvelles  
Sentences de Police, en dates  
des 9. & 16. Juin 1702. Mais  
comme l'affaire étoit toujours  
pendante au Parlement, cela ne  
causa aucun dérangement dans  
les Jeux de cette Foire.

---

### FOIRE DE S. GERMAIN.

---

1703. **L**Es Forains qui prévoyoit  
que la représentation des  
Pièces de l'ancien Théâtre Ita-

rien leur seroit bien-tôt défenduë, firent choix de celles qui leur parurent le plus au goût du Public , qui leur tint compte des soins qu'ils avoient pris par l'empressement qu'il marqua à les aller voir pendant le cours de cette Foire. 1703.

---

## FOIRE DE S. LAURENT.

**C**E que les Entrepreneurs des Spectacles Forains avoient prévu arriva : le Parlement rendit un Arrêt le 26. Juin 1703. qui confirma les quatre Sentences de Police. Comme dans ce tems-là la Foire de S. Laurent n'étoit ouverte que le 11. d'Août , les Forains eurent celui de prendre des précautions pour éluder les ordres du Parlement. Les moyens en furent ouverts, en ne jouant que des

---

1703. scènes détachées , qui cependant dans chacune d'entr'elles formoient une espèce de sujet, & en augmentant beaucoup leurs Jeux de Théâtre. Ces fragmens, que des personnes d'esprit prirent soin d'arranger, firent tout l'effet qu'on s'en étoit promis. Les Comédiens piqués de la réussite des Forains , formèrent des plaintes contr'eux, qui ne les empêchèrent point de continuer leurs Jeux.

---

### FOIRE DE S. GERMAIN.

---

1704. **L**E 15. Janvier le Lieutenant Général de Police rendit une Sentence en faveur des Comédiens François , qui défendoit le nouveau genre de Spectacle introduit à la Foire précédente , & continué à la présente de Saint Germain ; &

qui reftraignoit les Entrepreneurs dans leurs anciennes bornes. Un fecond appel au Parlement, de la part de ces derniers, fufpendit l'ex&écution de cette Sentence.

1704.

C'eft à cette Foire que *Selles* fit l'acquifition de l'Acteur dont je vais parler.

BELLONI, de l'Ifle de Zante en Gr&ce, fut amené à Paris par le Prince Philippe de Soiffons, qui, après l'avoir fait inftruire dans la Religion Catholique, le mit au nombre de fes Valets de pied, & lui paya des Maîtres pour lui montrer la Mufique, & à jouer de la Guitare. Dans ce tems-là une Troupe Bourgeoife fut admife dans l'Hôtel de Soiffons, pour y repr&fenter des Comédies. *Ponteuil* étoit de cette fociété, ainfi que le jeune *Dominique*, fils du célèbre *Dominique*, de l'an-

1704.

*cienne Troupe Italienne. Francassani*, dont j'ai déjà parlé, *Drouin* le bossu, qui devint depuis un si excellent *Gille*, &c. *Belloni*, qui voyoit ce Spectacle, y prit goût, & se mit de la partie, qui dura cinq ou six mois, pendant lesquels *Belloni* fit connoissance des Acteurs Italiens, mais plus intimement avec *Cadet* le pere, Décorateur de la Troupe. Ce dernier, après que le Roi eut renvoyé les Comédiens Italiens, proposa à *Belloni* d'entrer dans celle qu'il venoit de composer pour aller en campagne. *Belloni* accepta les offres de *Cadet* le pere, chargé des emplois de *Trivelin* & de *Scaramouche*. Le début de la Bande Comique se fit à Saint Denys, à deux lieues de Paris; ensuite se promenant de Ville en Ville, elle arriva à Angers, où *Belloni* ayant fait connois-

ance avec la fille d'une Fayen-  
ciere, il l'époufa. S'étant brouil-  
lé avec Cadet le pere, il le  
quitta ; & fuivi de fa femme, il  
fut joindre *Pascariel*, qui étoit  
avec fa Troupe à Touloufe. C'é-  
toit le fameux **MAGANOX** (de  
la Ville de Grasse en Provence,  
qui n'a jamais paru à Paris) qui  
avoit procuré cette place à Bel-  
loni. Ce dernier, frappé du ta-  
lent de Maganox dans le rolle  
de *Pierrot*, chercha à l'imiter,  
& devint en peu de tems, aidé  
de fes leçons, capable de le  
doubler. Belloni s'étant pris de  
querelle avec Pascariel, il re-  
vint à Paris, & entra d'abord  
chez Selles, qui le garda deux  
Faires, à la fin defquelles, il  
paffa chez la Veuve Maurice,  
enfuite chez le Sieur de Saint-  
Edme, & enfin chez la Dame  
Veuve *Baron*, qui avoit dans fa  
Troupe *Dominique & Désgran-*

ges. Belloni applaudi de tout le  
1704. Public, voulut encore augmen-  
ter sa réputation, en se mettant  
au nombre des Limonadiers.  
Pour cet effet; ayant loué un  
Privilage, il s'installa rue des  
Petits-Champs, vis-à-vis le petit  
passage du Cloître Saint Hono-  
ré, dans une boutique, avec un  
plafond au-dessus de la porte,  
qui représentoit des Acteurs Ita-  
liens, où sa figure ne fut pas ou-  
bliée, & pour devise, *AU*  
*CAFFÉ COMIQUE*. Ce  
titre, & le nom de Belloni don-  
nèrent une grande vogue à cet-  
te boutique; mais un bout de  
chandelle détruisit en un mo-  
ment toute sa gloire. Un matin  
que l'assemblée étoit nombreu-  
se, un Particulier apperçut dans  
la tasse où l'on venoit de lui ver-  
ser du Caffé, quelque chose,  
qu'il examina avec soin, & qu'il  
reconnut être un bout de chan-

Belle. J'abrège la suite de cette scène, qui fut très-mortifiante pour l'Acteur Limonadier. Chacun lui peignit son dégoût, & tous unanimement lui promirent de ne jamais remettre le pied dans son Caffé. On lui tint parole; & dès ce même jour, sa boutique fut aussi déserte, qu'elle avoit été fréquentée. D'un autre côté, la Communauté des Limonadiers l'obligea de supprimer son Tableau; de sorte que Belloni las de faire beaucoup de dépense, sans aucune recette, quitta cette boutique pour en prendre une autre rue Aubry-le-Boucher, au coin de celle de Quincampoix, où il mit pour enseigne son portrait habillé en *Pierrot*. Ce Caffé resta aussi abandonné que le précédent, & ne servit que de Bureau d'adresse aux Particuliers qui négocioient alors dans la rue

1704.

1704,

Quincampoix, les Actions de la Compagnie des Indes. (Je parle de l'année 1720.) La suivante, Belloni accablé d'infirmités, & qui avoit quitté le Théâtre à la fin de 1718. mourut dans sa maison, & fut entermé à Saint Josse sa Paroisse. Sa Veuve, nantie des meilleurs effets du Défunt, abandonna la boutique & les payemens des loyers au frere de Belloni, qui arriva à Paris pour recueillir sa succession, & qui en repartit au plus vite, à l'aspect des Créanciers & du peu de recette qu'il y trouva. La Veuve de Belloni, en femme qui sçavoit les usages, ne se remaria qu'au bout de l'an & jour du décès de son mari : elle mourut cinq ou six années après.



---

## FOIRE DE S. LAURENT.

**L**Es oppositions que les Comédiens François faisoient aux Jeux des Forains, n'empêchèrent pas Bertrand d'accepter une Troupe d'Acteurs de Province, qui vint s'offrir à lui, au commencement de cette Foire, & qu'il plaça dans une Loge qu'il avoit fait construire sur la chaussée de Saint Laurent, vis-à-vis de la rue de Paradis. Cette Troupe, à laquelle Bertrand joignit quelques Acteurs, fut reçue favorablement du Public. Je vais parler des principaux Sujets qui la composoient.

**D O L E T**, né à Paris vers l'année 1683. suivit Mezzetin en Italie, lorsque cet Acteur fut congédié avec ses Camarades,

1704. en 1697. De retour à Paris ; Dolet fit connoissance avec *Cadet* le pere , Décorateur de l'ancienne Troupe Italienne , avec lequel il s'engagea pour aller jouer la Comédie en Province. Ce fut par les rolles d'*Amoureux* que Dolet débuta. Il revint à Paris , avec une partie de la Troupe de *Cadet* le pere , & entra avec elle chez Bertrand , comme je viens de le dire plus haut.

La Demoiselle L A M B E R T , femme de Dolet , jouoit les rolles d'*Amoureuses* avec intelligence. Elle quitta le Théâtre à la fin de l'année 1709. & devint Marchande de Modes aux Foires de Saint Germain & de Saint Laurent. Cette entreprise n'ayant pas eu de réusite , elle quitta ce commerce , pour faire prendre à son mari celui de Limonadier , aux Foires de S. Laurent,

Laurent, où, depuis la mort de *Dolet* arrivée en 1738. elle a continué la même profession. J'ajoutérai que la *Veuve Dolet*, depuis cinq ou six ans, tient la pièce à l'Opéra Comique. 1704.

La Demoiselle **BABRON**, fille de la Dame *Babron*, Ouvreuse de Loges des anciens Italiens, & sœur de *Babron*, dont j'ai parlé ci-dessus, jouoit les *Colombines*, & les rolles de femmes travesties en hommes. En 1707. elle épousa un Acteur nommé *Prévost*, qui, à la fin de l'année 1709, l'engagea avec lui dans une Troupe de Province; & depuis, la Demoiselle *Babron* n'est pas revenue à Paris.

**LAMBERT**, frere de la femme de *Dolet*, jouoit les rolles de *Peres* & de *Docteurs*.

**BRE'ON**, né à Vire en basse Normandie, prit du goût pour

1704.

la Comédie, en la voyant jouer en plein vent par des Opérateurs. Dolet, passant avec sa Troupe par la Ville natale de Bréon, le prit à son service, & pour augmenter ses appointemens, il le fit Garçon Décorateur du Théâtre. Arrivé à Paris, Bréon se trouva Camarade de Dolet, attendu qu'on lui fit jouer dans la Troupe de Bertrand, le rôle de *Pierrot*, où il fut très-applaudi. Bréon suivit Dolet chez la Veuve Maurice, le Sieur de Saint-Edme, & la Dame Veuve Baron : ensuite il entra dans la Troupe de *Françisque*, où il joua jusqu'à la fin de la Foire S. Germain 1720. après laquelle il mourut d'une phthisie, dont il étoit attaqué depuis longtems. Bréon étoit formé par la nature pour l'emploi qu'il avoit exercé. Son visage, ses yeux, sa figure, sa voix &

son geste, tout peignoit en lui  
le caractère qu'il jouoit sur le  
Théâtre. 1704.

---

## FOIRE DE S. GERMAIN.

**C**omme Bertrand n'avoit  
point fait d'engagement  
avec la Troupe où étoit Dolet,  
de Selles la prit pour le cours  
de cette Foire, & elle joua dans  
la Loge du Préau bâtie par le  
Sieur de Blampignon. 1705.

Bertrand ouvrit son Spectacle  
par une seconde pièce de M.  
*Fuselier*, intitulée LE RAVIS-  
SEMENT D'HELENE, LE  
SIEGE ET L'EMBRASE-  
MENT DE TROYE, en trois  
Actes, & trois Intermèdes. Nou-  
veau succès pour l'Auteur, &  
par conséquent, ample recette  
pour l'Entrepreneur.

## FOIRE DE S. LAURENT.

1705.

Cette Foire qui ne s'ouvroit que le 11. Août, fut avancée pour cette année & les suivantes, au 25. de Juillet, sur les représentations des Marchands Forains.

Troupe  
de Roche-  
fort.

MICHU DE ROCHEFORT, fils du Peintre du même nom, & Peintre lui-même, s'engagea dans la Troupe de *Cadet* le pere en 1699. apprit de ce Chef de Troupe à jouer l'*Arlequin*, & par reconnoissance, épousa la Sultane favorite, mais disgraciée de cet Entrepreneur. Rochefort revint à Paris vers la fin de l'année 1705. & ne trouvant point à se placer, il s'associa avec TIQUET, Maître & Joueur de Marionnettes, pour former une nouvelle Trou-

pe de Danseurs de corde, de Sauteurs & d'Acteurs, qui parut à cette Foire. La Société de *Rochefort* & de *Tiquet* finit avec la Foire de Saint Laurent 1708. & la Troupe se dispersa. *Rochefort* reprit le chemin de la Province, & ne parut à Paris que vers la fin de 1712. Il entra chez *Octave* à la Foire Saint Germain 1713. avec ses deux filles ; l'une pour remplir les rôles d'*Amoureuses*, & l'autre pour la danse. *Rochefort* quitta *Octave* à la fin de cette Foire, & retourna en Province, où il devint un célèbre Opérateur : mais sa santé ne lui permettant plus de voyager, il revint à Paris, où, après avoir languï plus de deux ans, il y mourut hydro-pique en 1730. A l'égard de ses filles, la Comédienne devint Dame de compagnie d'un vieux Banquier, qui l'engagea à quit-

---

1705.

1705.

ter le Théâtre, & qui lui laissa une maison auprès de Paris, où elle se retira avec sa mere. La Danseuse épousa un Maître de Ballet d'une Troupe de Province, & suivit le sort de son mari.

---

### FOIRE DE S. GERMAIN.

1706.

**L**A Veuve *Maurice* donna au commencement de cette Foire une Pièce en trois Actes, intitulée *SANCHO PANÇA*, de la composition de *M. de Bellavaine*, qui en avoit déjà donné plusieurs, mais sans vouloir en prendre de rétribution. Ce fut *Belloni*, qui avoit quitté de *Selles* à la fin de la précédente Foire, pour entrer dans cette Troupe, qui joua le rôle de *Sancho*, avec tout le succès possible.

Cette Foire fut très-brillante

pour les Speâcles. De Selles en avoit deux ; le premier où il jouoit , & le second , où étoit Dolet & sa Troupe.

1706.

Bertrand reprit *le Siège & l'Embrasement de Troye* : Rochefort & Tiquet avoient des Sujets pour les exercices de la Danse de corde , & des Sauts , qui excitèrent la curiosité du Public.

Mais ces succès furent traversés par deux Sentences de Police des 19. Février & 5. Mars 1706. que je croi nécessaires de rapporter ici.

•• S E N T E N C E S rendues par  
•• le Lieutenant Général de Po-  
•• lice ( \* ) entre les Comédiens  
•• François d'une part ; & la Veu-  
•• ve Maurice , Alexandre Ber-  
••trand , le nommé Selles , &  
•• Tiquet & autres , d'autre : par

( \* ) M. d'Argenson , qui avoit succédé à M. de la Reynie.

1706.

„ lesquelles défenses ont été fai-  
 „ tes à la Veuve Maurice, &  
 „ autres Farceurs, de représen-  
 „ ter sur leurs Théâtres aucuns  
 „ Spectacles où il y ait des Dia-  
 „ logues, ni faire aucune repré-  
 „ sentation qui soit contraire aux  
 „ règles de la bienfiance & de  
 „ la pudeur; & pour l'avoir fait,  
 „ condamnés chacun en trois  
 „ cens livres de dommages &  
 „ intérêts envers les Comédiens,  
 „ & vingt livres d'amende en-  
 „ vers le Roi, & aux dépens :  
 „ & en cas de nouvelles con-  
 „ traventions, permis ausdits  
 „ Comédiens François de faire  
 „ abattre les Théâtres de ladite  
 „ Veuve Maurice, & autres,  
 „ avec injonction aux Commis-  
 „ saires, & tous Officiers de Po-  
 „ lice, de tenir la main à l'exé-  
 „ cution de la Sentence, qui se-  
 „ ra luë, affichée, &c.

La Veuve Maurice, Bertrand,

&

& les autres Entrepreneurs , trouv&rent un exp&di&ent pour suspendre ces nouvelles d&fenses par l'appel du Sieur du Fr&noy , Receveur des revenus de l'Abbaye de Saint Germain. Les moyens qu'il employa furent , que ces Sentences causoient un pr&judice tr&es-consid&erable & M. le Cardinal d'Estre&es , Abb& de Saint Germain-des-Prez, auquel appartenoit le Terrain sur lequel les Loges &toient construites. Ensuite M. le Cardinal d'Estre&es , comme Abb& de Saint Germain, intervint dans la cause , pour soutenir les libert&es & franchises de sa Foire. Bertrand, la Veuve Maurice , Selles , & les autres , donn&rent de leur c&ot&e , une Requite d'intervention. Tout fut joint au Proc&es , & de part & d'autre , on attendit la d&cision du Parlement.

1706.

## FOIRE DE S. LAURENT.

**L**A Veuve Maurice , après L'avoit réfilié la Société avec Alard , dans l'intervalle de la Foire de Saint Germain à celle de Saint Laurent , en fit une nouvelle avec Bertrand , qui lui loua une de ses Loges dans le grand Préau. Dolet , sa femme , la Demoiselle Babron , Lambert , frere de la Demoiselle Dolet , & Bréon , ayant quitté Selles , occupérent cette Loge , en qualité de Gagistes de la Veuve Maurice ; & cette dernière joignit à ces Acteurs d'autres Sujets , du nombre desquels fut un Acteur nouveau dont je vais parler.

**ANTOINE DE LA PLACE** , fils d'un Limonadier du même nom , quitta la profession

de son pere , pour s'attacher à la peinture. Le Maître chez lequel il travailloit , logeoit dans la même maison où étoient quelques Acteurs Italiens de l'ancienne Troupe , avec lesquels la Place fit connoissance. Il en obtint son entrée à leur Théâtre , qu'il conserva jusqu'en 1697. que la Troupe fut supprimée par ordre du Roi.

1706.

Pascariel , Acteur Italien , après la dispersion de ses Camarades , obtint du Roi un Privilège pour représenter des Pièces de ce Théâtre dans toute l'étendue du Royaume ; à condition néanmoins , que ce seroit toujours à trente lieues de la Capitale. Pascariel composa une Troupe , & ne revint à Paris qu'en 1701. Il y rencontra la Place , qui depuis son départ , avoit continué plus que jamais ses études de Peinture. Pasca-

E ij

1706.

riel lui propofa de l'emmenef avec lui en Province à titre de Peintre & Décorateur de fa Troupe. La Place , qui depuis le départ des Italiens , avoit confervé un goût décidé pour leur Spectacle , & qui d'ailleurs étoit affez mécontent d'une belle-mere que fon pere lui avoit donnée depuis peu , accepta les offres de Pascariel. L'engagement fe fit le 7. Juin de la même année , & un mois après , la Place partit pour Touloufe , où Pascariel avoit laiffé fa Troupe. Ce dernier avoit aufi engagé le jeune Dominique , dont je parlerai dans la fuite.

Quatre mois ne furent pas écoulés , que le Peintre devint A&teur. Il débuta par le rolle de *Pierrot* ; & ayant été goûté dans ce caractère , il le continua. Pascariel avoit deux filles , qui toutes deux jouoient dans la Troupe.

L'ain&eacute;e que l'on nommoit *Mari-*  
*rienne* fut l'objet des v&oeux de la 1706.  
*Place* ; mais ses soins furent su-  
perflus , *Marianne* avoit le c&oeur  
pris pour le jeune *Dominique* :  
la *Place* s'en apper&cut par les  
rigueurs qu'on lui fit &eprouver.  
Ce chagrin , & quelques injusti-  
ces de *Pascariel* , l'engag&erent &  
rompre avec cet *Entrepreneur*  
& la fin de 1703. De retour &  
*Paris* , la *Place* se lia d'amiti&e  
avec *Alard* ; & apr&es la *Foire*  
de *S. Laurent* 1705. il s'enga-  
gea dans la *Troupe* de la *Ve-*  
*uve Maurice* pour l'emploi de  
*Pierrot* : mais comme *Belloni*  
entra dans ce tems-l& dans la  
m&eme *Troupe* , ce dernier ob-  
tint la pr&eference sur la *Place* ;  
de sorte que celui-ci ne joua  
point & la *Foire* de *Saint Ger-*  
*main* 1706. A celle-ci il d&ebuta  
par le rolle de Scaramouche ,

& y ayant été goûté, il ne le quitta pas depuis.

Alard prit à cette Foire une Loge en son nom ; mais ses affaires , qui étoient déjà dérangées , devinrent encore dans un état plus triste , par les dépenses qu'il fut obligé de faire pour orner son Spectacle , qui ne lui rapporta pas la moitié de ses frais. La Veuve Maurice , avec laquelle il s'étoit brouillé , lui avoit enlevé ses meilleurs Sujets pour la Danse de corde & pour les Sauts ; & outre cela , elle avoit l'élite des Acteurs de ce tems ; de sorte qu'on peut dire qu'Alard soutint seul sa Troupe par ses talens.

Lalauze quitta la Veuve Maurice pour suivre Alard , & débuta à cette Foire par le rôle d'*Arlequin* , qu'il joua au gré du Public.

Deux nouveaux Sujets parurent chez Selles. 1706.

REISTIER le Cadet, Sauter & excellent *Gille*.

LAVIGNE, frere de la femme de Reistier l'ainé, bon Danseur de corde, & Sauter très-leger. Il avoit adopté l'habillement de *Scaramouche*. Il dansoit sur la corde sans contrepoids, & y jouoit du violon très-singulièrement, tantôt sur la tête, tantôt entre ses jambes, sur son dos, &c.

Les Acacia qui bordoient les ruës de la Foire de Saint Laurent, furent arrachés cette année, & on mit à leur place les Maroniers que l'on y voit aujourd'hui.



---

**FOIRE DE S. GERMAIN.**

---

**1707.**

**C**omme l'engagement de Dolet avec la Veuve Maurice , tant pour lui que pour sa femme , son beau-frere , la Demoiselle Babron , & Bréon , étoit fini à la fin de la précédente Foire ; Dolet , dis-je , forma pour celle-ci une société avec Bertrand. La Place qui étoit devenu intime ami de Dolet , demanda à la Veuve Maurice à se retirer de sa Troupe , en offrant de lui payer le dédit de deux cens livres, dont ils étoient convenus ensemble. La Veuve Maurice refusa son consentement ; l'affaire fut portée devant le Lieutenant Général de Police , qui suivant la clause de l'engagement , permit à la Place d'en

former un autre avec qui bon lui  
sembleroit. La Place se joignit  
à Dolet & forma avec lui une  
nouvelle Troupe sous les noms  
de Dolet & de la Place.

1707.

Vers la fin de cette Foire, le  
Parlement rendit un Arr&et qui  
d&cida toutes les contestations  
qui y avoient &eacute; port&ees, tant  
de la part de M. le Cardinal  
d'Estre&es, de son Receveur,  
que de celles des Com&ediens  
Fran&ois, & des Forains que je  
crois qu'il est & propos de rap-  
porter ici.

» Du 22. F&evrier 1707. AR-  
» REST DE LA COUR rendu entre  
» Jacob Dufrenoy Receveur du  
» revenu temporel de l'Abbaye  
» de saint Germain des Prez,  
» Appellant des Sentences ren-  
» dues par le Lieutenant G&en&e-  
» ral de Police des 19. F&e-  
» vrier & 5. Mars 1706. en ce  
» qu'il fait d&fenses aux Far-

1707.

ceurs & Danseurs de Corde,  
 „ de représenter des Comédies,  
 „ Colloques ni Dialogues dans  
 „ le Préau de la Foire Saint  
 „ Germain, d'une part: M. le  
 „ Cardinal d'Estrées, Abbé de  
 „ Saint Germain des Prez, in-  
 „ tervenant & adhérant aux ap-  
 „ plications de Dufrenoy, &  
 „ soutenant les franchises de la  
 „ Foire, d'autre part: & entre  
 „ Alexandre Bertrand, Christo-  
 „ phe Selles, le nommé Ti-  
 „ quet, & autres Intervenans,  
 „ pour soutenir l'Appel inter-  
 „ jetté par le sieur Dufrenoy,  
 „ & en conséquence, que con-  
 „ formément aux franchises de  
 „ la Foire, il leur seroit permis  
 „ pendant le tems d'icelle, de  
 „ représenter de petites Comé-  
 „ dies & Farces conformes à la  
 „ bienséance, pour laquelle,  
 „ LA COUR, sur les Conclusions  
 „ de M. Portail, Avocat Géné-

ral, sans s'arrêter aux Reques-  
tes de M. le Cardinal d'Es-  
trées, & de son Receveur,  
a mis les appellations au néant  
& condamné les Appellans  
en l'amende, & aux dépens.

1707.

Cet Arrêt qui supprimoit les Scènes en Dialogues, aux Acteurs Forains, les fit recourir aux Scènes en monologues, c'est-à-dire, qu'un seul Acteur parloit, & que les autres faisoient des signes & des démonstrations pour exprimer ce qu'ils vouloient dire. Ce nouveau genre de pièce, inventé par des personnes d'esprit, fut goûté du public. Parmi celles qui parurent alors, la pièce que représenta la Troupe de Dolet & de la Place, sous le titre d'ARLEQUIN ECOLIER IGNORANT, & SCARAMOUCHE PEDANT SCRUPULEUX, en trois Actes,

1707.

obtint la préférence sur les autres. Le Jeu des Acteurs, & le fond de l'ouvrage, tout concourut à son succès.

## FOIRE DE S. LAURENT.

1707.

**L**A réussite de la Troupe de Dolet & de la Place, engagea Bertrand à renouveler la société avec elle. Elle reprit *le Pé-dant Scrupuleux* qu'elle continua presque toute cette Foire.

PREVOST, Déchireur de Batteaux à Rouen, & depuis Acteur dans la Troupe de Selles, devint amoureux de la demoiselle *Babron*, & l'épousa au commencement de cette Foire. Prevost croyant que cet engagement rompoit celui que sa femme avoit contracté avec Dolet & la Place, voulut la faire entrer avec lui chez Sel-

les. Dolet & la Place s'opposèrent à ce dessein , & le firent comparoître devant le Lieutenant général de Police , & présenterent au Magistrat l'engagement que la demoiselle Babron avoit fait avec eux , pour cette Foire & la suivante , en le priant d'ordonner qu'elle le rempliroit , malgré son mariage avec Prevost. Qu'as-tu à répondre à cela ? dit Mr. d'Argenson , en s'adressant à Prevost , & lui montrant l'acte qu'il avoit à la main. Monseigneur , lui répondit ce dernier : *Mort & mariage rompt tout liage.* Voilà tout ce que j'en sçai : Eh bien reprit le Magistrat , j'ordonne en dépit de ton proverbe , que ta femme remplira son engagement avec les nommés Dolet & la Place. Prevost obligé d'obéir , prit son parti de bonne grace , il quitta Selles à la Foire suivante.

1707. te, il entra dans la Troupe de Dolet & la Place, pour l'employ des Payfans. J'ai déjà dit qu'il fut en Province en 1709. J'ajoute qu'il s'engagea pour les Rôles de Rois, & que je n'ai point sçû ce qu'il étoit devenu.

Cependant les Comédiens François, par une Requête présentée à Mr. le Lieutenant Général de Police, exposèrent que la Troupe de Dolet & de la Place, loin d'observer les ordres prescrits par l'Arrêt du 22. Février 1707. prenoit de jour en jour de nouvelles licences : les Comédiens François, pour donner des preuves de ce qu'ils avançoient, rapporterent à ce Magistrat des Procès-Verbaux que des Commissaires avoient faits à différentes reprises. Comme ces Procès-Verbaux établissoient l'état de la question, je vais rapporter celui du Com-

*Spectacles de la Foire.* 83  
Miffaire Cailly, en datte du 30.  
Aouft 1707.

1707.

» Ayant pris place dans une  
• Loge, nous avons obfervé,  
» qu'après que les Marionettes  
• ont été jouées sur le Théâtre,  
» il a paru un Scaramouche, &  
• plusieurs Auteurs, au nom-  
• bre de fept, qui ont repré-  
• senté une Comédie en trois  
» Actes, ayant pour titre *Scar-*  
• *ramouche Pédant Scrupuleux.*  
• Que presqu'à toutes les Scé-  
• nes, l'Auteur qui avoit parlé  
• se retiroit dans la couliffe, &  
• revenoit dans l'inftant sur le  
» Théâtre, où l'Auteur qui  
• étoit resté parloit à son tour,  
• & formoit ainsi une espèce de  
• Dialogue. Que les mêmes  
» Auteurs se parloient & répon-  
• doient dans les couliffes: &  
• que d'autres fois l'Auteur  
» répétoit tout haut ce que son  
• Camarade lui avoit dit tout

» bas; que la pièce a fini par trois  
 1707. » danses différentes , & une  
 » chanson chantée par un Ac-  
 » teur : après quoi l'un des mê-  
 » mes Acteurs a annoncé pour  
 » le lendemain , la pièce intitu-  
 » lée LA FILLE S Ç A V A N T E ,  
 » OU I S A B E L L E , F I L L E  
 C A P I T A I N E .

Mr. d'Argenson ayant égard  
 à la Requête des Comédiens  
 François , sur le vû des Procès-  
 Verbaux , des Commissaires  
 Dubois & Cailly , en datte des  
 11. & 30. Août 1707. rendit le  
 9. Septembre suivant, la Sen-  
 tence que voici.

» S E N T E N C E rendue par  
 » le Lieutenant Général de Po-  
 » lice du Châtelet de Paris en-  
 » tre les Comédiens François ,  
 » Demandeurs en Requête du  
 » 30. Août 1707. à ce qu'at-  
 » tendu les contraventions fai-  
 » tes par Dolet & la Place , &  
 autres

» autres, aux Sentences, Arrêts,  
» & Réglemens, le lieu où ils  
» font leurs représentations se-  
» ra fermé, & leur Théâtre ab-  
» battu & démoli: même per-  
» mis aux Comédiens à toutes  
» autres contraventions, soit à  
» la Foire S. Laurent, ou de  
» Saint Germain, de faire abat-  
» tre & démolir les Théâtres  
» qu'ils pourront faire construi-  
» re, & attendu la récidive qu'ils  
» seront condamnés solidaire-  
» ment & par corps en six mille  
» livres de dommages & intérêts  
» & en tous les dépens, d'une  
» part: & lesdits Dolet & de la  
» Place & autres Défendeurs  
» d'autres: par laquelle, ouïis  
» les Commissaires Dubois &  
» Cailly en leurs rapports,  
» lesdits Dolet & de la Place,  
» & autres, ont été condamnés  
» solidairement avec tous les  
» Acteurs, en cinq cens livres

1707.

1707. » de dommages & intérêts en-  
» vers les Comédiens, pour les  
» contraventions par eux com-  
» mises aux Arrêts Régle-  
» mens, & en tous les dépens.

Cette nouvelle Sentence es-  
fuya de la part de Dolet & de  
la Place & de Bertrand, un  
Appel au Parlement, & ensuite  
ces Entrepreneurs firent un mé-  
moire où ils protestoient à la  
face du public de l'exa<sup>ct</sup>itude  
avec laquelle ils avoient obser-  
vé l'Arrêt du 22. Février 1707.  
& pour faire infirmer la Senten-  
ce du 9. Septembre, ils préten-  
dirent en premier lieu, que  
les rapports des Commissaires  
étoient faits à l'avantage de leurs  
adverses Parties, & qu'indépen-  
damment de cela, ces Commis-  
saires n'avoient aucun caractere  
pour se transporter dans les Sa-  
les des Spectacles des Foires.  
Qu'il auroit fallu, qu'ils y euf-

sent été autorisés par quelque jugement, ou par quelque Ordonnance qui les eût commis à cet effet. 1707.

En second lieu, que ces Procès Verbaux ne disoient pas qu'on avoit fait des Dialogues ni des Colloques; ils avançoient seulement que les Acteurs se parloient, & répondoient dans les coulisses, & que d'autres fois l'Acteur répétoit tout haut, ce que son Camarade lui avoit dit tout bas. Il est donc évident, continuoient-ils, que l'Acteur qui parle, est obligé, pour donner quelque sorte de liaison à son discours, de répéter ou plutôt d'interpréter la démonstration muette de celui auquel il a adressé la parole. Par exemple, ajoutoient-ils dans la Comédie intitulée : *la Foire Saint Germain*, Scaramouche y paroît en Aventurier de Foire; il s'ap-

1707. proche d'un Normand nouvellement arrivé à Paris ; il lui montre des tabatieres, une bourse pleine d'argent, il dit à ce Normand qu'il a gagné tout cela au jeu, & qu'il est un honnête Fripon ; là-dessus le Normand sans lui répondre, témoigne par ses démonstrations naïves qu'il veut s'éloigner de lui : il ferme ses poches, & paroît tout tremblant : Scaramouche à cette démonstration, connoissant qu'il craint qu'on ne lui prenne l'argent qu'il a dans ses poches, lui dit : Que faites-vous là, Mr? je ne suis pas de ces filoux qui prennent l'argent dans les poches, je suis un galant homme qui sçait jouer, & qui joignant l'adresse au bonheur, corrige quelquefois la bisfalerie de la fortune par quelques dez favorable, que le vulgaire appelle *dez pipés*. Peut-on dire

qu'une pareille Scène soit un Colloque ? concluoient les Entrepreneurs dans ce mémoire : il n'y a qu'un seul homme, il n'y a que Scaramouche qui parle, l'autre fait simplement des démonstrations qui font comprendre sa crainte, son étonnement ou sa joye.

Les Comédiens François répondirent à ce mémoire des Forains par un autre très-long. Je me contenterai d'en rapporter quelques endroits.

« C'est une chose triste & même  
« criante pour les Comédiens  
« François d'être forcés de plai-  
« der deux fois régulièrement par  
« année contre des particuliers,  
« gens sans aveu, sans établisse-  
« ment, qui ne sont comus que  
« par leur désobéissance conti-  
« nue que l'on pourroit même  
« nommer une révolte contre les  
« Arrêts de la Cour, qu'ils inter-

1707 » prêtent à leur maniere. Nous ne  
 » jouons point , disent-ils , des  
 » Comédies , nous ne faisons que  
 » des Scènes où il n'y a qu'un de  
 » nos Acteurs qui parle à la fois.  
 » Ils appellent cela des monolo-  
 » gues : il ne faut que définir le  
 » terme de monologue pour faire  
 » voir la fausseté de leurs préten-  
 » tions. Le monologue est une  
 » Scène Dramatique dans laquelle  
 » un Acteur parle seul à lui-même,  
 « pour expliquer quelque chose  
 « nécessaire à l'intelligence de la  
 « pièce , ou pour exprimer les  
 » passions qu'il ressent.  
 » Si le monologue est une Scé-  
 » ne Dramatique , il n'est pas per-  
 » mis aux Danseurs de corde de  
 « faire des monologues, puisqu'u-  
 » ne Scène est partie de la Comé-  
 » die , qui leur est défendue. Il y  
 » a plus , c'est que cette façon de  
 » Scène , qu'ils prétendent mo-  
 » nologue , ne l'est point du tout.

Car l'Acteur parle seul , mais il « 1707.  
ne se parle pas à lui-même ; il «  
parle tout haut à un autre qui «  
lui répond à demi bas , & le pre- «  
mier répète haut tout ce qu'on «  
n'a pas entendu du discours du «  
second , ou le premier qui a «  
parlé haut se retire dans la cou- «  
lisse pendant que le second lui «  
répond tout haut , & se retire «  
ensuite à son tour pour attendre «  
la réponse du premier : il n'y a «  
point assurément de Comédie , «  
quel'on ne put jouer toute entière «  
de cette façon ; la manieren'en est «  
pas gracieuse à la vérité , mais «  
elle peut devenir plaisante par «  
l'excès du ridicule. «

Ce n'est pas tout encore : si le «  
monologue qui est défendu aux «  
Danseurs de corde , leur étoit «  
permis & qu'ils eussent des gens «  
d'esprit pour les composer , de «  
bons Acteurs pour l'exécution , «  
ils ne laisseroient pas de faire des «

— » Scènes très-agréables , telle que  
 1707 » font, celle de l'Amphitryon, que  
 » Moliere a tiré de Plaute, où So-  
 » sie est introduite parlant avec  
 » sa lanterne , pour laquelle il se  
 » répond à lui-même sous le nom  
 » d'Alcmene ; celle de Scapin où  
 » le même Moliere fait jouer à  
 » Scapin huit ou dix personnages  
 » différens , & celle du Grondeur,  
 » où un Valet rend compte par  
 » signes , de la conversation des  
 » personnes , dont il a compris  
 » les pensées par leurs gestes &  
 » par le mouvement de leurs vi-  
 » sages. Il seroit absurde de dire  
 » que ces sortes de Scènes ne font  
 » pas partie d'une Comédie , puis-  
 » qu'elles en font même l'orne-  
 » ment , & par conséquent elles  
 » sont défendues aux Danseurs de  
 » corde , quand même il seroit  
 » vrai qu'ils se bornassent à cel-  
 » les-là , ce qu'ils ne font point ;  
 » & plusieurs de ces Scènes , par-  
 tie

ties muettes, & partie parlantes, par le secours de bons Pantomimes, & d'excellens Acteurs, pour leurs prétendus monologues, constitueroient des Comédies, aux représentations desquelles les Comédiens seroient bien fondés de s'opposer, &c.

1708

Pendant que les Comédiens François poursuivoient si rigoureusement Bertrand, Dolet & de la Place; Alard, la veuve Maurice, Rochefort, Tiquet & même Selles, n'étoient point inquiétés. Je n'en ai jamais bien sçû les raisons, car dans les Jeux que je viens de nommer, on prenoit encore plus de licence que dans celui de Dolet & de la Place.

---

## FOIRE DE S. GERMAIN.

**A** Lard & la veuve Maurice qui jugerent bien que

*Tome I,*

G

1708

1708.

les Comédiens François obtiendroient dans peu l'effet de leurs demandes contre la Troupe de Bertrand & celles de Dolet & de la Place , prirent des arrangements pour cette Foire, & les suivantes avec le sieur *Guyenet* alors Directeur général de l'Académie Royale de Musique, qui, en vertu des Lettres Patentes accordées par le Roi à cette Académie , leur permit de faire usage sur leurs Théâtres , de changemens de décorations, de Chanteurs dans les divertissemens , & de Danseurs dans les Ballets. Ces agrémens joints à leurs Scènes Pantomimes , les mirent à l'abri des nouvelles défenses qu'on attendoit du Parlement.

A l'égard de Dolet , de la Place & de Bertrand , ils rouvrirent leurs Spectacles par des pièces dans le même genre de

la Foire passée : Tiquet & Rochefort , à qui on n'avoit rien dit , suivirent la même carrière , & Selles les imita : tout resta tranquile jusqu'au 21. Mars , que le Parlement rendit l'Arrêt suivant.

*Extrait des Régistres du Parlement.*

» L O U I S , &c. Sçavoir faisons , qu'entre Charles Dolet , Antoine de la Place , & Alexandre Bertrand , Appellans d'une Sentence rendue par le Lieutenant général de Police du Châtelet de Paris , le 9. Septembre 1707. d'une part ; & la Troupe des Comédiens ordinaires du Roi , Intimés & Demandeurs en requête du 5. du présent mois de Mars , à ce qu'en venant plaider sur l'Appel interjetté par lefdits Dolet , de la Place & Ber-

G ij

—————  
 1708. » trand, de la Sentence dudit  
 » jour 9. Septembre 1707. &  
 » icelle confirmant avec amende  
 » & dépens d'autre... Après que  
 » Borderel, Avocat desdits Do-  
 » let, la Place, & Bertrand, &  
 » Dumont, Avocat desdits Co-  
 » médiens François, ont été  
 » ouïs pendant deux Audiances,  
 » ensemble Joly pour le Procu-  
 » reur général du Roi : Notre-  
 » dite Cour, sans s'arrêter aux  
 » Requêtes des Parties de Bor-  
 » derel, dont elle les déboute,  
 » a mis & met l'appellation au  
 » néant : Ordonne que ce dont  
 » a été appelé, fortira son plein  
 » & entier effet ; condamne  
 » les parties de Borderel en l'a-  
 » mende de douze livres, &  
 » ayant aucunement égard à la  
 » Requête des parties de Du-  
 » mont, a mis & met l'appel-  
 » lation, & ce dont a été appel-  
 » lé au néant : émendant, or-

» donne que les Sentences de  
» Police , Arrêts & Régle- 1708.  
» mens seront exécutés ; ce  
» faisant , fait défenses aux par-  
» ties de Borderel d'y contre-  
» venir , à peine de mille li-  
» vres d'amende & de démoli-  
» tion de leur Théâtre , en cas  
» de nouvelle contravention ,  
» sans que ladite peine puisse  
» être réputée comminatoire ,  
» ni remise ; & pour la nou-  
» velle contravention , les  
» condamne en 100. l. de dom-  
» mages-intérêts envers lesdi-  
» tes parties de Dumont , &  
» en tous les dépens... Donné  
» en Parlement le 21. Mars  
» 1708. Signifié le 28. du mê-  
» me mois. «

Le peu de tems qui restoit  
pour finir cette Foire ne permit  
pas aux Comédiens de faire  
mettre à exécution l'Arrêt que  
je viens de rapporter, de sorte

78 *Mémoires sur les*  
que Dolet & la Place finirent  
leur Spectacle à peu près com-  
me ils l'avoient commencé.

---

## FOIRE DE S. LAURENT

1708. **L**es Comédiens François pa-  
roissoient si déterminés à  
pouffer les Forains à bout, que  
*Rocheport & Tiquet* rompirent  
unanimentement leur société après  
la Foire de St. Germain 1708.  
J'ai dit que Rocheport partit  
pour aller jouer la Comédie  
en Province : à l'égard de Ti-  
quet, il reprit ses Marionet-  
tes & mourut en 1711.

*Atard & la veuve Maurice*  
jouissoient du privilége de l'O-  
pera, & indépendamment de cet  
avantage, ils avoient sçu se faire  
des amis parmi les Comédiens  
François, de façon que leurs  
Pièces étoient devenues des Co-  
médies mêlées de changemens,

de d&corations , de machines ,  
de musique , & de Ballets. 1708.

PIERRE - FRANÇOIS  
BIANCOLELLI, connu sous  
le nom de DOMINIQUE,  
fils du célèbre *Dominique* , de  
l'ancienne Troupe Italienne ,  
commença d'exercer ses talens  
pour le Théâtre à l'Hôtel de  
Soissons , dans une Société  
bourgeoise qui y représentoit ,  
avec l'agrément des Princes &  
Princesses de la Maison de Sa-  
voye, qui y étoient alors ; cet  
amusement devint une étude  
pour le jeune Dominique , qui  
dès ce tems-là se destina au rô-  
le que son pere avoit joué avec  
tant de réputation. Ce dessein  
ne fut pourtant exécuté qu'en  
1701. Pascariel , qui avoit sa  
Troupe à Toulouse , étant venu  
à Paris pour y chercher de nou-  
veaux sujets , proposa à Do-  
minique de s'engager dans sa

G iiiij

1708.

Troupe. Ce dernier accepta ses offres, avec d'autant plus de joye, que l'aimable Marianne fille de Pascariel, à qui l'employ de *Colombine* étoit destiné, partoit aussi avec son pere. Arrivé à Toulouse, Dominique y débuta; & parut un Acteur consommé. De Toulouse: la Troupe vint à Montpellier, & de-là à Lion: & partout de nouveaux Lauriers pour le jeune Acteur, qui dans cette dernière Ville, obtint en mariage sa chere Marianne; la Renommée qui prit soin de publier ses talens, comme Acteur, annonça en même tems qu'il s'étoit distingué comme Auteur dramatique, par des pièces qui avoient mérité les suffrages de tous les connoisseurs. Tant de mérites réunis, le fit souhaiter à Paris. La veuve Maurice lui fit des propositions si avantageuses, tant pour lui

que pour sa femme, que Dominique quitta la ville de Lion, où il sembloit s'être fixé depuis quelques années, & débuta à Paris au commencement de cette Foire, par une pièce en trois actes, de sa composition, intitulée ARLEQUIN GENTIL-HOMME PAR HAZARD. Je ne parlerai point des applaudissemens qu'il reçut, tant pour lui que pour son ouvrage; tout le monde sçait qu'aucun Acteur Forain n'a joui d'une plus grande réputation. J'aurai occasion de parler plus d'une fois de Dominique, à la suite de cet ouvrage: passons présentement aux Troupes de Dolet, de la Place, & de Selles.

L'Arrêt du Parlement du 21. Mars 1708. sembloit ne laisser aucun espoir à Dolet & à la Place, pour continuer la représentation des pièces qu'ils

1708. avoient jouées depuis celui que le même Parlement avoit rendu le 22. Février 1707. cependant, flattés de quelque indulgence, que des personnes leur promirent d'obtenir de la part des Comédiens, ils recommencerent leur spectacle dans le même goût de celui de la Foire Saint Germain passée. De Sellen suivit leur exemple, & pendant plusieurs jours les choses restèrent assez tranquilles; mais le 3. Août, deux Huissiers du Parlement nommés Roseau, & Girault, à la requisition des Comédiens se transporterent au Jeu de Dolet & de la Place, & dresserent le Procès-Verbal suivant.

» Les chandelles ayant été allumées, & une toile levée, auroit été fait un jeu de marionnettes, lequel fini, l'on auroit encore levé une autre toile, il a

» paru un Théâtre fort long com-  
» posé de plusieurs ailes & déco-  
» rations, & un enfoncement en  
» perspective, & a paru d'abord un  
» Acteur sous l'habit d'*Arlequin*,  
» qui a fait un dialogue, ensuite  
» il est venu un autre Acteur ha-  
» billé en *Scaramouche*, & un  
» autre habillé en *Docteur*, les-  
» quels, l'un après l'autre par-  
» lant seuls, se faisoient des  
» dialogues les uns aux autres,  
» & se répondoient tantôt par  
» signe & tantôt à demi bas: au-  
» quel cas, celui qui parloit  
» haut achevoit d'expliquer ce  
» qu'on pouvoit n'avoir pas en-  
» tendu du discours de l'autre,  
» & après plusieurs autres sc&enes  
» de même nature, danses &  
» chansons, qui composent en-  
» semble une Comédie en trois  
» actes, sous le titre de S C A  
» R A M O U C H E P E D A N T  
» S C R U P U L E U X, D' A R L E-

1708.

» QUIN ÉCOLIER IGNO-  
 » RANT ; & la pièce étant fi-  
 » nie par une machine en forme  
 » de Dragon qui a été tué par un  
 » des acteurs & Arlequin ; l'Ac-  
 » teur qui étoit habillé en *Scara-*  
 » *mouche* seroit venu au-devant  
 » du Théâtre annoncer pour le  
 » lendemain samedi la Comédie  
 » intitulée LE TRIOMPHE  
 » DE L'AMOUR. »

Ce Procès-Verbal fut suivi de deux Requêtes des Comédiens au Parlement , en date des 14. & 17. du même mois , sur lesquels ils obtinrent un Arrêt par défaut le 20. suivant. Dolet & de la Place par une Requête du même jour 20. Août , nierent tout ce qui étoit contenu tant dans le Procès-Verbal des Huiffiers du Parlement , que dans les Requêtes des Comédiens François , & par une seconde du 28. du même mois d'Aouft , ils se ren-

dirent opposans à l'Arrêt par  
deffaut obtenu contr'eux le 20.  
Les Comédiens repliquerent à  
Dolet & à la Place , & la Foire  
finit sans qu'il y eût rien de dé-  
cidé de la part du Parlement.

---

1708.

## FOIRE DE S. GERMAIN.

**I**L n'étoit pas douteux que le  
Parlement fatigué des plain-  
tes des Comédiens , & de l'espé-  
ce de rébellion des Auteurs Fo-  
rains , pour ses ordres , ne rendit  
un Arrêt extrêmement rigou-  
reux contre ces derniers : ce  
qu'on avoit prévu arriva : voici  
le prononcé de l'Arrêt qui in-  
tervint sur les contestations des  
parties commencées durant le  
cours & depuis la Foire de Saint  
Laurent précédente.

1709.

1709. *ARREST de la Cour de Parlement, du 2. Janvier 1709*

» L O U I S , & C. L A C O U R  
» reçoit les parties de Borderel  
» opposantes à l'Arrêt par def-  
» faut, sans s'arrêter à leurs Re-  
» quêtes, dont elle les déboute;  
» ayant aucunement égard aux  
» Requêtes des parties de Du-  
» mont, ordonne que les Ar-  
» rêts confirmatifs des Senten-  
» ces de Police, Arrêts & Re-  
» glemens de la Cour, seront  
» exécutés; & pour les contra-  
» ventions faites par les parties  
» de Borderel, déclare l'amen-  
» de de mille livres encouruë,  
» & les condamne à la payer, &  
» en trois cens livres de dom-  
» mages-intérêts envers les par-  
» ties de Dumont; leur fait dé-  
» fenses & à tous autres de faire  
» servir leurs Théâtres à autres

» usages qu'à ceux de leur pro-  
» fession , & permis par les Ré- 1709.  
» glemens , & en cas de nouvel-  
» le contravention , permet de  
» démolir les Théâtres , & sous  
» plus grande peine , s'il y  
» échet ; permet aux parties de  
» Dumont de faire afficher le  
» présent Arrêt où besoin sera ;  
» condamne les parties de Bor-  
» derel en tous les dépens ; man-  
» dons mettre le présent Arrêt à  
» exécution selon sa forme & te-  
» neur ; de ce faire te donnons  
» pouvoir. Donnée en Parlement,  
» le 2. Janvier 1709. & de notre  
» Règne le soixante - sixième.  
» Collationné par la Chambre:  
» Signé *DUTILLET.*

Dolet , la Place , Bertrand &  
Selles réduits par cet Arrêt aux  
simples Jeux de Marionettes ,  
& aux exercices de la danse de  
corde , & de fauts , employe-  
rent un nouveau moyen pour

1709.

continuer leurs Spectacles. Chacun sçait que les Suisses jouissent en France de privilèges qui leur permettent de faire valoir leur industrie dans plusieurs Professions ; Bertrand qui avoit deux Loges dans le Préau de la Foire de Saint Germain , en fit une vente simulée aux sieurs Holtz & Godard Suisses , de la Garde ordinaire de feu S. A. R. Monseigneur le Duc d'Orléans. Holtz prit Dolet , la Place & leur Troupe à titre de Gagistes , & Godard s'arrangea de la même façon avec Selles : ces conventions faites , Holtz & Godard se présentèrent à la Police , & obtinrent la permission de donner leurs Spectacles , mais le jour de l'ouverture de la Foire Saint Germain , Mr. d'Argenson la leur retira en leur défendant de représenter sur leurs Théâtres d'autres Spectacles

cles que ceux prescrits par l'Arrêt du 2. Janvier passé. Les Suisses se pourvûrent contre cette Sentence à la Prévôté de l'Hôtel où ils avoient leurs causes commises , comme Commenfaux de Monseigneur le Duc d'Orléans ; l'affaire ne traîna pas en longueur , Mr. de Noyon qui présidoit à cette Jurisdiction, par sa Sentence du 5. Février, reconnut celle du Lieutenant Général de Police & les Arrêts & Réglemens du Parlement au sujet des Comédiens François & des Forains, & débouta les Suisses de leur opposition. Ces derniers appellerent de cette nouvelle Sentence au Grand Conseil & y firent assigner les Comédiens François qui déclinerent ce Tribunal, attendu que toutes leurs contestations étoient au Parlement ; & tout de suite, ils présentèrent Requête à cette

---

1709.

H

1709.

derniere Cour, pour demander l'exécution de son Arrêt du 2. Janvier, sur la nouvelle contravention des nommés Dolet, de la Place, Bertrand & Selles, soi-disants Gagistes des Sieurs Holtz & Godard. Sur les conclusions des Comédiens, le Parlement rendit un Arrêt par défaut, qui fut signifié à Holtz & Godard. Mais faute par ceux-ci de s'y être opposés, il devint contradictoire.

Le Samedi 20. Fevrier, le Spectacle fini, & tout le monde qui y étoit en étant sorti, la Loge de Holtz fut entourée de plusieurs Escouades du Guet à pied & à cheval; & dans le même tems, quarante Archers de la Robe courte, commandés par les Exempts Panetier & le Roux, qui accompagnoient les Sieurs Rozeau & Girault, Huiffiers du Parlement, & por-

teurs de son Arrêt, entrèrent dans la Loge, ayant à leur suite Pelletier, Menuisier de la Comédie Françoise, & plusieurs Garçons portant haches, scies, marteaux, & autres outils propres à leur profession. Le Sieur Rozeau fit demander Holtz, Dolet & la Place. Le premier s'étant présenté, le Sieur Girault lui fit la lecture de l'Arrêt du Parlement, qui ordonnoit la démolition de son Théâtre, & de celui de Godard. A l'instant survint le Sieur Hesselin, Huissier du Grand Conseil, qui montra & lut aux Huissiers Rozeau & Girault un Arrêt de sa Cour en date du même jour, qui cassoit celui du Parlement, & qui défendoit aux Comédiens François & aux Forains de procéder en nulle autre Jurisdiction qu'en la sienne. Les Huissiers du Parlement

H ij

1709.

ayant témoigné vouloir passer outre, celui du Grand Conseil insista, & protesta de les prendre à parties en leurs propres & privés noms: les Sieurs Rozeau & Girault consultèrent un moment ensemble, & sortirent de la Loge, en y laissant néanmoins toutes les personnes qu'ils avoient amenées avec eux pour leur prêter main-forte, & se rendirent chez le Sieur Burette Procureur, qui demouroit sous la porte de la Treille, derrière la Loge de Holtz. Ils y trouvèrent les Sieurs Dancourt & Dufay, qui les y attendoient. Rozeau & Girault ayant instruit ces Messieurs, le Commissaire Chevalier, & Burette, de ce qui venoit de se passer dans le Jeu de Holtz, conclurent à faire retirer les gens qu'ils y avoient fait venir, ne voulant pas désobéir à l'Arrêt du Grand

Conseil. Les Sieurs Dancourt & Dufay , suivant les conseils du Commissaire Chevalier , & du Sieur Burette , signèrent une indemnité aux Huissiers du Parlement , pour les engager à exécuter l'Arrêt dont ils étoient chargés. Rozeau & Girault munis de cette pièce , revinrent dans la Loge de Holtz , où , malgré tout ce que put leur dire le Sieur Hesselin , & le Procès verbal qu'il dressa à ce sujet , ils firent abattre une partie du Théâtre & des Loges , rompre les décorations & les bancs du Parquet ; ensuite ils se retirèrent avec tous ceux qui les avoient accompagnés.

Cette exécution militaire finie , Holtz , Dolet & la Place , sans perdre en de vaines plaintes un tems qui leur parut précieux , donnèrent des ordres pour faire rétablir tout ce qui

1709.

1709. avoit été rompu ou brisé. Les Ouvriers qu'ils employèrent, les servirent au gré de leurs souhaits. Le lendemain à dix heures du matin, on jetta de nouvelles affiches dans Paris, & le Public qui avoit appris le désastre de cette Troupe, courut en foule s'assurer par lui-même de la réalité de son rétablissement. Cette curiosité produisit aux Associés une Recette des plus complètes.

Si la représentation dont je viens de parler avoit surpris le Public, il est aisé de s'imaginer l'effet qu'elle produisit sur les Comédiens François. Leur parti fut cependant bien-tôt pris. En vertu d'un nouveau pouvoir donné au Sieur Girault, cet Huissier suivi des mêmes gens qui l'avoient accompagné le samedi précédent, se rendit le lundi vers les neuf heures du

matin , au Jeu de Holtz , & s'en —————  
étant fait ouvrir les portes , il 1709.  
ordonna aux Menuisiers d'abat-  
tre dans la Loge tout ce qui  
étoit propre aux représentations  
Théatrales. Il fut obéi très-  
ponctuellement : les planches  
& bois du Théâtre , des Loges,  
du Parquet , des Amphitéa-  
tres , tout fut défait & rompu ;  
on déchira les décorations &  
machines , & on brisa les chai-  
ses & banquettes : & pour anéan-  
tir ces débris , douze Archers ,  
qui restèrent en garnison pen-  
dant plusieurs jours , eurent soin  
de s'en chauffer amplement.  
Dans la même matinée, Girault  
se transporta dans la Loge de  
Godard , où jouoit Selles & sa  
Troupe , & fit rompre quelques  
bagatelles , seulement pour la  
forme.

Holtz & Godard qui avoient  
été présens à la destruction dont

1709.

je viens de parler, en firent dref-  
fer un ample Procès-verbal par  
Hesselin, qui fut joint aux au-  
tres pièces du Procès pendant  
au Grand Conseil. Il se passa  
dix-huit jours, sans pouvoir ob-  
tenir de décision; pendant le-  
quel tems, on ne joua ni dans  
l'un, ni dans l'autre Jeu. En-  
fin le 14. Mars 1709. le Grand  
Conseil prononça un Arrêt,  
dont je vais rapporter le Pro-  
noncé.

» Ayant aucunement égard  
» aux Requête desdits Holtz  
» & Godard, afin de domma-  
» ges & intérêts, & de rétablif-  
» sement, condamne lesdits Co-  
» médiens solidairement & par  
» corps, en 6000. liv. de dom-  
» mages & intérêts envers lesd.  
» Holtz & Godard; condam-  
» ne Dancourt & Dufay en trois  
» cens liv. d'aumône applica-  
» ble moitié à la Chapelle du-  
dit

dit Grand Conseil , moitié  
au pain des Prisonniers détenus de l'autorité dudit Grand  
Conseil. Enjoint aux nom-  
més Pannetier & le Roux ,  
Exempts , & Girault Huissier  
du Parlement , d'observer les  
Ordonnances , & leur fait dé-  
fenses de faire & prêter main-  
forte aux exécutions faites nuit-  
tamment dans les affaires civi-  
les. Et sur le surplus des de-  
mandes des Parties , ensemble  
sur l'extraordinaire , a mis &  
met les Parties hors de Cour ,  
condamne lesdits Holtz & Go-  
dard aux amandes desdites ap-  
pellations , tous dépens com-  
pensés , autres toutefois que  
les dépens de la procédure ex-  
traordinaire , auxquels ledit  
Grand Conseil a condamné  
lesdits Comédiens envers les-  
dits Holtz & Godard. «

Muni de cet Arrêt , Godard

*Tome I.*

I

1709.

1709. & Holtz firent travailler nuit & jour aux réparations de leurs Jeux. L'Ouvrage fut fini en moins d'une semaine. Dolet & la Place, ainsi que Selles, r'ouvrirent leurs Spectacles, qu'ils continuèrent le reste de la Foire.

L'Arrêt du Grand Conseil fut signifié le 21. Mars aux Comédiens; & ces derniers n'y ayant pas satisfait, le Sieur Hesselin, premier Huissier de cette Cour, fit une saisie de tous les effets qu'il trouva dans leur Hôtel, rue des Fossés Saint Germain. Les Comédiens, pour éviter de nouveaux frais, consignèrent le 28. Mars chez Durand Notaire, la somme de six mille livres; remirent au Sieur Hesselin trois cens soixante livres, avec opposition de leur part pour la délivrance de l'une & de l'autre somme. J'abrège le surplus de

cette affaire , qui ne fut terminée qu'en 1710. Il suffira que je dise que les Comédiens appellèrent de l'Arrêt du Grand Conseil, & de tout ce qui en étoit ensuivi, au Conseil privé du Roi ; qu'ils y obtinrent un Arrêt le 15. Avril suivant, qui évoquoit le Procès & les procédures entre les Comédiens & les Sieurs Holtz & Godard ; qu'en vertu de cet Arrêt du Conseil, les Parties y procédoient pendant tout le cours de cette année & le commencement de la suivante. Cette idée donnée, je passe aux événemens de la Foire de Saint Laurent.

1709.



## FOIRE DE S. LAURENT.

1709.

Les malheurs que la Troupe de Holtz, & celle de Godard avoient éprouvé à la Foire de Saint Germain, leur en firent craindre de nouveaux à celle-ci ; c'est pourquoi ils prirent la résolution de jouer à la muette. *M. le Noble*, Auteur connu dans le monde par différens Ouvrages qu'il donnoit de mois en mois, & qu'on nommoit des *Pasquinades*, offrit à Dolet & à la Place, une Pièce de sa composition intitulée LES POUSSINS DE L'ÉDA, Parodie des *Tyndarides*, Tragédie de *M. Danchet*. Un autre Auteur travailla pour la Troupe de Selles la Parodie d'ATREË & de THYESTE : ces deux morceaux furent représentés pen-

dant tout le cours de cette Foire avec un grand succ&es, ce qui y contribua le plus fut la fa&on comique dont les Forains contrefaisoient les meilleurs Acteurs de la Com&edie Fran&oise. Ils les faisoient reconno&tre non-seulement par les caract&eres qu'ils repr&esentoient au Th&eatre, mais encore en copiant leurs gestes & les sons de leurs voix. Cette derniere maniere de les peindre se faisoit en pronon&ant d'un ton tragique des mots sans aucun sens, mais qui se mesuroient comme des Vers Alexandrins. Ce bouffonage fit un tel effet, que pendant plusieurs Foires, il n'y paroissoit point de Pi&eces qu'on n'y introduis&it ce genre de jargon, & toujours employ&e par les Romains; c'est ainsi que les Forains d&esignoient les Acteurs Fran&ois.

1709.

1709. Pendant que la Troupe de Holtz & celle de Godard , jouoient dans des bornes si étroites , Alard & la Veuve Maurice , soutenus , comme je l'ai dit , par la permission de l'Opéra , représentoient librement leurs Pièces. Cette liberté subsista pour eux encore toute cette Foire , qui fut la dernière où la Veuve Maurice donna des Jeux au Public , par l'événement dont je vais parler.

Un Gentilhomme nommé M. de Martinengue , étant à la campagne dans un Château appartenant à son pere , se prit de querelle avec une fille qui gouvernoit la maison & l'esprit de M. de Martinengue le pere. Cette dispute devint si vive de part & d'autre , que M. de Martinengue le fils appliqua un soufflet à la Gouvernante , mais si malheureusement pour cette

derniere , que le coup ayant porté sur sa tempe , elle en tomba morte dans l'instant. M. de Martinengue le pere touché au-delà de toute expression de la mort de sa chere Gouvernante , voulut la venger par celle de son fils : il rendit plainte contre lui , & traita le coup fatal qu'il avoit donné, de dessein prémédité. M. de Martinengue le fils, qui dès le moment de sa triste aventure , s'étoit sauvé de la maison de son pere , fut averti du sort qu'on lui préparoit , & ne croyant pas être en sûreté dans sa Province , il vint à Paris chercher un asyle , & des moyens pour se justifier du crime qu'on lui imputoit. Comme il avoit eu quelque liaison avec la Veuve Maurice , ce fut chez elle qu'il se rendit ; & à qui il fit part de son infortune. Madame Maurice non-seulement mit

1709.

I iiij

1719.

M. de Martinengue à couvert des recherches qu'on pouvoit faire de sa personne, mais elle ajouta à ce service celui d'employer tous ses soins, & ceux des Protecteurs qu'elle avoit, pour faire connoître la fausseté de ce qu'on avoit avancé contre lui. L'affaire fut discutée avec soin, M. de Martinengue sentit en pere la noirceur de sa vengeance, & se désista de tout ce qu'il avoit avancé contre son fils. Ce témoignage, joint à beaucoup d'autres preuves à la décharge de M. de Martinengue, mit les Juges en état de rendre un Arrêt, qui le renvoya absous de l'accusation intentée contre lui. Peu de tems après, M. de Martinengue étant venu à mourir, son fils, possesseur d'un bien assez considérable, & vraiment reconnoissant du service que lui avoit rendu

la Veuve Maurice, offrit de lui donner la main. Le mariage se fit en peu de jours. Alors Madame de Martinengue ne songea plus qu'à vendre ses effets pour suivre son mari, qui vouloit vivre dans ses Terres. Plusieurs personnes se présent&rent pour traiter avec elle ; & enfin par Acte du 22. Octobre 1709. elle c&da les Baux qu'elle avoit pris de diverses places ou maisons pour sept ann&es, & vendit les b&timens qu'elle y avoit fait construire, avec toutes les machines, d&corations, & autres ustenciles à *Jean Levesque*, Sieur de *Bellegarde*, & *Pierre-Eustache Desguerroy*, qui achet&rent fort cher, parce qu'elle renon&ca, tant pour elle que pour ses filles ( j'en parlerai dans un moment ) à tenir, ni a faire tenir sous aucun autre nom, directement, ni indirectement,

1709.

1709.

aucuns Jeux de Danse de corde , de Farce , ou autre , de quelque nature que ce soit. Les Acquereurs donnèrent encore quatre mille livres à *Catherine Vondrebeck* sa fille, par forme de pot-de-vin , pour en obtenir la même renonciation.

Je viens de dire que je parlerois des filles de la Dame Veuve Maurice , je m'acquitte de ma promesse : elles étoient deux ; l'aînée , *Catherine Vondrebeck* avoit épousé depuis quelques années *Etienne Baron* , Comédien de la Troupe du Roi , & fils du célèbre Baron , qui reparut à la Comédie Française avec tant de réputation en 1720. La cadette *Anne Vondrebeck* , après le second mariage de sa mere , épousa le Sieur de Mouy Directeur de la Gabelle de Melun.

Comme ce ne fut qu'en 1712,

que la Dame Baron commença son entreprise de Spe&ctacles, aux Foires de Saint Germain & de Saint Laurent, je suspens jusqu'à ce tems à parler d'elle, pour achever ce qui me reste à dire de Madame de Martinengue ; ce qui ne sera pas long, attendu que cette Dame mourut à sa Terre de Vineuf en 1710. très-regrettée de son mari, & de toutes les personnes de sa connoissance. •

---

### FOIRE DE S. GERMAIN.

Les nouveaux Entrepreneurs, qui avoient traité avec la Dame Veuve Maurice, prirent des arrangemens avec les Acteurs de sa Troupe, Dominique, sa femme, Belloni, &c. & ouvrirent leur Spe&ctacle par une Pi&ce de la composition de

1710.

*Dominique*, intitulée *ARLE-QUIN ATYS*, Parodie en trois Actes, avec des agrémens de chants & de danses, de la Tragédie Lyrique de ce nom, qui fut très-applaudie. Tout contribua à cette réussite ; la dépense que les Sieurs de *Belle-garde* & *Desguerrois* firent pour orner la salle, la force du Jeu des Acteurs, & la liberté que *Dominique* avoit de parler & de chanter ; tolérance qu'il s'étoit acquise par son nom & par festalens, & qu'il conserva dans les tems où tous les autres Acteurs jouoient à la muette, & avec des écriteaux.

Alard, à qui le Sieur Guyenet avoit fait signifier qu'il n'eût plus à se servir de la permission qu'il lui avoit donnée de faire chanter & danser sur son Théâtre, ouvrit son Spectacle par une Pièce à la muette : mais

Comme le Public s'étoit plaint à la précédente Foire de l'obscurité de beaucoup d'endroits de ces Pièces, causée par l'impossibilité où les Acteurs étoient d'exprimer par des gestes, des choses qui n'en étoient pas susceptibles : on imagina l'usage des cartons, sur lesquels on imprima en gros caractères, & en prose très-laconique, tout ce que le Jeu des Acteurs ne pouvoit rendre. Ces cartons étoient roulés, & chaque Acteur en avoit dans sa poche droite le nombre qui lui étoit nécessaire pour son rôle ; & à mesure qu'il avoit besoin d'un carton, il le tiroit, & l'exposoit aux yeux des Spectateurs, & ensuite le mettoit dans sa poche gauche. Ces écriteaux en prose ne parurent pas longtems au Théâtre : quelques personnes imaginèrent de substituer à cet-

1710.

1710.

te prose des Couplets sur des airs connus, qu'on nomme Vaudevilles, qui en rendant la même idée, y jettoit un agrément & une gaieté dont l'autre genre n'étoit pas susceptible. Pour faciliter la lecture de ces Couplets, l'Orquestre en jouoit l'air, & des gens gagés par la Troupe, & placés au Parquet & aux Amphitéatres, les chantoient, & par ce moyen engageoient les Spectateurs à les imiter. Ces derniers y prirent tellement goût, que cela formoit un chorus général.

Cependant le Procès entre les Comédiens François, & les Sieurs Holtz & Godard, qui avoit été porté au Conseil privé du Roi en 1709. fut décidé pendant le cours de cette Foire. Voici l'extrait de l'Arrêt qui y fut rendu le 17. Mars 1710.

*Extrait des Registres du Conseil  
d'Etat du Roi.* 1710

» ENTRE les Comédiens du  
» Roi, Demandeurs aux fins de  
» deux Requêtes par eux pré-  
» sentées au Conseil, sur les-  
» quelles est intervenu l'Arrêt  
» du Conseil du 15. Avril 1709  
» & de l'Exploit d'assignation  
» au Conseil donné en consé-  
» quence le 3. May audit an,  
» d'une part; & Henri Holtz &  
» Jean Godard, Suisses de la  
» Garde ordinaire de Son Al-  
» tesse Royale M. le Duc d'Or-  
» léans, Défendeurs, d'autre  
» part; sans que les qualités  
» puissent nuire ni préjudicier  
» aux Parties. Lesdits  
» Holtz & Godard, Propriétaires  
» des deux Loges situées  
» dans le Préau de la Foire de  
» Saint Germain des Prez, &

ANNO

1710.

» en cette qualité prenant le fait  
 » & cause de Charles Dolet,  
 » Antoine la Place, Alexandre  
 » Bertrand, Christophe Selles,  
 » & autres Danseurs de corde,  
 » leurs Gagistes. . . . & tout ce  
 » que par lesdites Parties a été  
 » mis & produit pardevers le  
 » Sieur de Machault, Conseil-  
 » ler du Roi en ses Conseils,  
 » Maître des Requêtes ordina-  
 » re de son Hôtel, Commissai-  
 » re à ce député : Oui son rap-  
 » port, après en avoir commu-  
 » niqué aux Sieurs le Pelletier,  
 » Chauvelin, Voisin, d'Argou-  
 » ges, de Nointel, l'Abbé Bi-  
 » gnon, & Rouillé du Cou-  
 » dray, Conseillers d'Etat, sui-  
 » vant l'Ordonnance du Con-  
 » seil intervenüe sur la Requête  
 » desdits Comédiens du 30. Dé-  
 » cembre 1709. signifiée le 31.  
 » dudit mois, & tout considé-  
 » ré, **LE ROY EN SON**  
**CONSEIL**

CONSEIL, faisant droit sur  
l'Instance, a cassé & annullé  
l'Arrêt du Grand Conseil du  
14. Mars 1709. & tout ce qui  
a été fait en conséquence ; ce  
faisant, a déchargé & déchargé  
lesd. Comédiens de toutes les  
condamnations contr'eux pro-  
noncées par icelui : ordonne  
que la somme de six mille li-  
vres, par eux consignée ès  
mains de Durand, Notaire au  
Châtelet de Paris, & celle  
de trois cens soixante livres  
par eux aussi consignée, ès  
mains de Hesselin, Huissier  
au Grand Conseil, le 26. Mars  
1709. leur seront rendues &  
restituées, & à ce faire lesdits  
Durand & Hesselin contraints  
par toutes voies, même par  
corps ; quoi faisant, ils en de-  
meureront bien & valable-  
ment quittes & déchargés, &  
en conséquence, a renvoyé

1710.

— & renvoye les Parties au Par-  
1710. lement de Paris, pour y pro-  
céder sur l'appel interjetté par  
lesdits Holtz & Godard de  
la Sentence de la Prévôté de  
l'Hôtel du 5. Février 1709.  
& sur toutes les autres deman-  
des & prétentions respecti-  
ves, comme auparavant ledit  
Arrêt du Grand Conseil; con-  
damne lesd. Holtz & Godard  
aux dépens. Fait au Conseil  
d'Etat privé du Roi, tenu à  
Versailles le 17. Mars 1710.  
Collationné, Signé DEMONS.

Cet Arrêt, qui confondoit les  
espérances de Holtz & de Go-  
dard, en les privant d'une som-  
me de six mille livres, qu'ils  
comptoient devoir leur rester,  
pour les dédommager des per-  
tes & des dépenses faites à la  
Foire Saint Germain 1709. leur  
fit prendre la résolution de quit-  
ter leur entreprise à la fin de  
cette Foire; ce qu'ils exécuté-

tent, après avoir résilié le Bail des deux Loges avec Bertrand, & annullé les engagements pris avec les Acteurs des deux Troupes. Selles suivit l'exemple de ces Entrepreneurs ; il s'engagea avec des Comédiens qui jouoient en Province, & partit de Paris après les Fêtes de Pâques, & depuis il n'est point revenu en cette Ville.

---

## FOIRE DE S. LAURENT.

**D**OMINIQUE, sous le nom duquel paroissoit la Troupe & le Spectacle dont les Sieurs de Bellegarde & Desguerroy étoient Entrepreneurs ; Dominique, dis-je, donna au commencement de cette Foire, une Pièce de sa composition, sous le titre de **LA FOIRE GALANTE**, Parodie en

K ij

1710. trois Actes, avec des Divertissemens du Ballet de l'*Europe Galante*, qui eut beaucoup de succès.

La Troupe de Dolet & de la Place, avec laquelle Bertrand étoit associé, fit l'ouverture de son Théâtre par *ARLEQUIN AUX CHAMPS ELISEES*, Pièce en trois Actes, à la muette, avec des écriteaux.

Je ne me rappelle point le titre du Divertissement que la Troupe d'Alard donna au Public pendant le cours de cette Foire.

Il y avoit tout lieu de croire que les Sieurs de Bellegarde & Desguerrois, contents du succès de leur entreprise, la continueroient encore longtems; cependant à la fin de cette Foire, ils louèrent au Sieur Gaultier de Saint-Edme, & à la Dame

Marie Duchemin son épouse, leur Théâtre, machines, & généralement tout ce qu'ils avoient acquis de la Dame Veuve Maurice. Les nouveaux Acquéreurs, plus au fait de la conduite de ce Speçtacle que leurs Cessionnaires, le rendirent extrêmement brillant, comme je le dirai dans peu de tems.

---

1710.

## FOIRE DE S. GERMAIN.

**N**IVELON, Danseur du premier ordre, pour la Danse Pantomime, & qui avoit eu l'honneur de paroître plusieurs fois à la Cour devant le Roi & Monseigneur, pour exécuter la Danse de *Suisse*, dans laquelle il étoit original & excellent, après plusieurs aventures, forma le dessein de devenir Entrepreneur de Troupe.

---

1711.

Troupe  
de Nivelon.

1711.

aux Foires de Saint Germain & de Saint Laurent : mais comme ses finances étoient peu considérables , il trouva le moyen d'engager dans son entreprise , le Sieur *Cerveau* l'aîné , Maître Paulmier , qui demouroit sur les fossés de l'Estrapade. Cet arrangement pris , Nivelon , après avoir fait construire une Loge au bout de la rue de Tournon , à côté de la porte de la Foire , ouvrit un nouveau Spectacle. Je vais parler des principaux Sujets qui composoient sa Troupe.

**BAXTER** , Anglois de nation , étoit d'une taille & d'une figure très-jolie sous le masque & l'habit d'Arlequin , rôle qu'il adopta en débutant chez Nivelon ; assez bon Danseur , & extrêmement léger : travesti en femme , il copioit parfaitement l'inimitable Demoiselle Prévost

dans sa danse du Caprice, & celle de la Tempête d'*Alcyone*.

1711.

En 1712. Baxter passa dans la nouvelle Troupe de la Dame Baron, dans laquelle il joua jusqu'à la fin de la Foire Saint Laurent 1716. Il courut ensuite les Provinces, & revint à Paris au commencement de 1721. conjointement avec Lalauze, Maillard & sa femme, il obtint le Privilége de l'Opéra Comique pour la Foire de Saint Laurent de la même année 1721. & les suivantes; mais cette entreprise ne répondit pas aux espérances des Affociés: on révoqua le privilége qu'ils avoient passé avec le Directeur de l'Académie Royale de Musique. Baxter, loin de chercher à se placer dans une nouvelle Troupe, se retira en Province dans un Hermitage, où il est mort avec des sentimens d'une véritable piété.

SAURIN, frere du Maître  
 1711. Paulmier de ce nom, étoit un  
 gros garçon de fort bonne mi-  
 ne. Il jouoit les *Mezzetins*, les  
 travestissemens d'hommes en  
 femmes, & les rôles de *Sultan*  
 & de *Pere*. De plus, il étoit  
 chargé du soin de débiter le  
 compliment en prose qu'on fai-  
 soit en ce tems à l'ouverture de  
 chaque Foire. Saurin se lia avec  
 Baxter, & le suivit chez la Da-  
 me Baron, & en Province. A-  
 près la malheureuse entreprise  
 de la Foire de 1721. Saurin aus-  
 si dégoûté du Théâtre que son  
 ami Baxter, mais moins tou-  
 ché de dévotion, le laissa partir  
 pour son Hermitage, & se reti-  
 ra chez ses parens, où il mou-  
 rut vers 1730.

La Demoiselle MAILLARD,  
 femme de MAILLARD, qui  
 jouoit les rôles de *Scaramou-  
 che*, a été la meilleure *Colombi-*

ne

ne qui ait paru sur le Théâtre avant Mademoiselle *Delisle*. Au début de cette dernière, la Demoiselle Maillard quitta la Troupe de la Dame Veuve *Baron*, & suivie de son mari, de *Baxter* & de *Saurin*, elle fut jouer en Province, & ne revint à Paris qu'en 1721. Le Privilége de l'Opéra Comique, où elle étoit intéressée avec son mari, ne lui procura ni profit, ni applaudissement. Son Jeu n'étoit plus à la mode : elle voulut reprendre les Pièces où elle avoit le plus brillé, & entr'autre celle de *Colombine Arlequin*, jouée dans sa nouveauté à la Foire de Saint Laurent 1715. & que M. le Sage avoit composée pour elle : comme elle étoit prête d'accoucher, elle se blessa en sautant d'un balcon sur le Théâtre ; on la porta chez elle, où elle mourut peu de

1711.

— jours après. Ce fut dans le mois  
1711. de Septembre de la même an-  
née 1721.

MAILLARD, mari de l'Ac-  
trice dont je viens de parler,  
étoit grand & assez bien fait : il  
jouoit, comme je l'ai déjà dit,  
le rôle de *Scaramouche*, & le  
jouoit passablement. En parlant  
de Baxter, de Saurin, & de la  
femme de Maillard, j'ai rendu  
compte de ses aventures ; il ne  
me reste qu'à parler de celle  
qui lui fut particuliere. Il étoit  
un jour à la Foire Saint Lau-  
rent, dans la boutique de Du-  
bois le Limonadier, la Demoi-  
selle Maillard passa pour aller  
au Théâtre, & le salua. On de-  
manda à Maillard s'il connois-  
soit cette jolie Actrice ( car elle  
paroissoit telle à l'ajustement de  
sa tête ). Eh cadedis, répondit-  
il, en affectant l'accent Gascon,  
si je la connois ?

Au gré de mes desirs ,  
J'ai goûté dans ses bras , mille & mille  
plaisirs.

1711.

Touchez là, lui dit un Particulier qui ne le connoissoit pas , je puis vous en dire autant. Maillard quitta le ton plaisant , pour apprendre au véridique indiscret, qu'il parloit devant le mari de cette Actrice. Ma foi, reprit le Cavalier , je suis fâché d'avoir été si sincère ; mais je ne sçais point me retracter d'un fait certain. Maillard voulut tirer raison de cette apologie : le Cavalier le blessa , le desarma , & l'ayant lui-même conduit chez un Chirurgien , il le quitta en lui disant : Mon très-cher, souvenez-vous que la Fontaine , en parlant du Cocuage , a dit :

Quand on le sçait , c'est peu de chose ,  
Quand on l'ignore , ce n'est rien.

Maillard , après la mort de  
L ij

1711. sa femme , retourna en Provin-  
ce : je ne sçai s'il vit encore.

GENOIS , né en Italie , & peut-être de l'Etat de Gènes , étoit *Gille* de la Troupe de Nivelon. Il est le premier qui ait dansé sur la corde avec des sabots , où il y faisoit des grimaces fort plaisantes.

Mesdemoiselles BEL étoient filles d'un nommé *Volard* , qui faisoit voir des Animaux, dans l'écurie d'un Chandelier au coin de la rue de Tournon. Mademoiselle *Bel* l'aînée étoit jolie , & bonne Danseuse de corde. Elle épousa EVINCE , Sauter de la même Troupe de Nivelon , le premier qui ait fait en France le saut du Tonneau.

Mademoiselle *Bel* la cadette , voltigeoit & dansoit sur la corde lâche.

Troupe du Sieur & de la Da- J'ai annoncé à la fin de la Foire passée , l'entreprise du

Sieur & de la Dame de SAINT-  
EDME. Ils ouvrirent leur Théa- 1711.  
tre au commencement de celle-  
ci, dans les régles preſcrites par  
le Parlement ; c'eſt-à-dire, que  
la pièce qui parut étoit à la  
muette, & avec des écriteaux.  
Dominique & ſa femme avoient  
quitté la Troupe, pour revenir  
joindre celle de Montpellier,  
où ils étoient attendus. Cepen-  
dant, malgré cette perte, le  
Speſtacle des nouveaux Entre-  
preneurs ne laiſſa pas d'être ſui-  
vi.

Dolet & la Place, toujours  
aſſociés avec Bertrand, donnè-  
rent le 3. Fevrier, LES AVEN-  
TURES COMIQUES D'AR-  
LEQUIN, ou LE TRIOM-  
PHE DE BACCHUS & DE  
VENUS (par un Acteur muet)  
en trois Actes, & par écriteaux.  
Je crois cette Pièce de *Rague-*  
*net*, Acteur qui parut pour la

— 1711. première fois à cette Foire , & dont je vais parler en peu de mots.

J E A N - B A P T I S T E R A G U E N E T , fils de Raguenet, Maître Chandelier à Paris , qui fournissoit la Comédie Françoisse avant le Sieur Pochet , après avoir fait ses études , quitta la maison paternelle , & fut voyager en Italie. De retour à Paris, le goût de la Comédie le saisit , au point qu'il retourna en Province dans une Troupe , avec laquelle il demeura deux ans ; l'envie de revoir encore Paris , le rappella dans cette Ville , où il offrit ses services à Dolet & à Bertrand , qui les acceptèrent au moyen de la Pièce qu'il leur donna , & dont je viens de parler. L'année suivante , Raguenet passa dans la Troupe d'*Octave* , où il joua avec succès en 1713. Raguenet parcourut

ſucceſſivement toutes les Troupes Foraines , juſqu'en 1730. qu'il quitta le Théâtre & le commerce de Tableaux , dans lequel il étoit connoiſſeur. C'eſt ce qui lui fit jouer une ſcène dans l'*Antre de Laverna* , dont je parlerai à l'article de cette pièce.

La Troupe d'ALARD & de LALAUZE , qui repréſentoit au Jeu de Paume d'Orléans , donna le premier Mars APOLLON A LA FOIRE , Diverſiſſement muet , avec des Ecriteaux , précédé d'un Prologue. Cet ouvrage critiquoit *Rhadamiſte & Zénobie* , Tragédie nouvelle , *le Curieux impertinent* , Comédie qui paroifſoit depuis peu , l'Opéra de *Perſée* , que l'Académie de Muſique avoit repréſenté , & celui de *Manto la Fée* , qui étoit tombé très-bruſquement.

L iij

## FOIRE DE S. LAURENT.

1711.  
Troupe  
du Sieur  
Peclavé &  
de ses Af-  
sociés.

**M**onsieur le Chevalier PELLEGRIN, qui avoit fait bâtir une Loge du côté de la ruelle de Saint Laurent, la céda à titre de loyer, au Sieur PECLAVE' & ses Affociés, pour y mettre une Troupe, dont je n'ai connu que l'*Arlequin*, qui se nommoit SAINT-MARE. Il étoit Provençal, jouoit beaucoup de rôles, & par conséquent, n'en jouoit aucun. Cette nouvelle Troupe débuta par un Divertissement en trois Actes, à la muette, avec des écriteaux, de la composition de M. Pellegrin, intitulé: ARLEQUIN A LA GUINGUETTE, qui réussit au gré des Entrepreneurs. Voilà tout ce que je dirai de cette

Troupe, qui cependant continua de paroître de Foire en Foire, mais dont je ne me rappelle d'autres faits que son début, & sa suppression après celle de Saint Laurent 1718. 1711.

La Troupe d'*Alard* & de *Lalauze*, représenta pendant le cours de cette Foire un Diverissement, qui avoit pour titre, LES FESTES BACHIQUES, suivies des AMOURS DE MARS & DE VENUS, & d'une FESTE DE PAYSANS, en trois Actes. Le premier, qui ne servoit que de Prologue, se passoit entre Bacchus, Silène, une Bacchante, & des Sylvains dansans. Le second Acte représentoit les Amours de Mars & de Vénus. Vulcain, dans un Monologue qui terminoit cet Acte, déplorait le sort des Cocus. Le troisième étoit une Fête de Pay-

fans , terminée par un Vaudeville de douze Couplets.

Ce Spectacle fut le dernier qu'Alard donna au Public. En faisant un saut périlleux , il tomba , & sa tête ayant porté contre une coulisse , il ne prit point de précautions contre les suites de ce coup : il s'y forma un abcès , qui lui causa la mort quelque tems après la présente Foire. Telle fut la fin du plus habile & du plus hardi Sauteur de son tems , & qui en méritoit une plus heureuse du côté de la fortune , par sa probité & sa bonne conduite.

Troupe  
de Nivelon.

L'idée d'amuser le Public ; & par conséquent , de mériter son attention , est séduisante ; mais les moyens pour y parvenir en sont arbitraires : c'est ce que Nivelon éprouva. Malgré ses soins , & ceux des personnes qui s'étoient unis à son entrepri-

se , il fut obligé de l'abandonner à la fin de cette Foire , & d'oublier malgré lui beaucoup de Créanciers , dont il ne put remplir les espérances. Ses effets , qui furent vendus , passèrent , ainsi que sa Troupe , à la Dame *Baron* , qui , malgré la renonciation que sa mere avoit faite pour elle , de ne plus tenir de Spectacle aux Foires , en forma un à la Foire suivante , qui devint le plus brillant de tous ceux qui y ont paru.

Je ne parle de la Troupe du Sieur & de la Dame de *Saint-Edme* , que pour informer le Lecteur de la continuation de ses Jeux a cette Foire , n'ayant pas de plus ample renseignement à lui donner.

Le 16. Juillet la Troupe de Dolet & de la Place représenta  
LE MARIAGE D'ARLEQUIN , Divertissement muet,

1711.

Troupe  
du Sieur &  
de la Dame  
de S.  
Edme.

Troupe  
de Dolet  
& la Place.

1711. avec des écriteaux, en trois Actes, & un Prologue.

---

## FOIRE DE S. GERMAIN.

1712. **L**A Troupe d'Alard ne demeura pas longtems fans Entrepreneur : il s'en trouva un pour le remplacer, qui mérite que je suspende un moment ce que j'ai à dire de la Dame *Baron*, & du Spectacle qu'elle donna à cette Foire.

Troupe d'Octave.

JEAN-BAPTISTE CONSTANTINI, connu sous le nom d'OCTAVE, qu'il portoit dans l'ancienne Troupe Italienne, étoit fils de *Constantini*, dit *Gradelini*, Comédien du même Théâtre, qui se disoit Gentilhomme Ferrarois. Octave remplissoit dans sa Troupe les rôles d'*Amoureux*, assez passablement. Il excella dans la

**Pi&ce** intitul&e , *les Folies d'Octave* , jou&e peu de tems avant la disgrace des anciens Italiens , & apr&es laquelle chaque Acteur se dispersa. Octave retourna en Italie , pour arranger ses affaires , & revint ensuite & Paris , o& il obtint une place d'Inspecteur sur toutes les Barri&res de cette Ville. Cet emploi qui &toit assez consid&erable par ses appointemens , le mit en &tat de former & d'ex&cuter l'entreprise d'un Spectacle en son nom. Il fit choix des meilleurs Sujets de la Troupe d'Alard , dont Lalauze fut du nombre , & leur en joignit encore d'autres , avec lesquels il ouvrit son Th&atre , par une Pi&ce repr&sent&e par les anciens Com&diens Italiens , sous le titre d'ARLEQUIN EMPEREUR DANS LA LUNE , mise en Couplets , avec beaucoup de nouvelles Sc&enes ,

— par Messieurs *Remi & Chaillot* ;  
1712. qui eut une grande réussite. Octave qui entendoit parfaitement les détails d'un Spectacle, avoit imaginé des décorations , non-seulement singulieres par leurs ornemens , mais encore qui jettoient parmi les Spectateurs une espèce de surprise , par la promptitude de leurs changemens. Ces décorations posoient sur des pivots , de sorte qu'en un tour de main , tout le Théâtre changeoit : ajoutez à cela le goût des habits , l'adresse de ceux qui conduisoient les machines , & l'entente du jeu des Acteurs , qu'Octave avoit soin de faire répéter avec une grande précision ; tout cela joint ensemble attira à son Jeu beaucoup de Spectateurs.

Après avoir parlé de l'Entrepreneur , il est juste que je fasse mention de quelques Sujets de sa Troupe.

JEAN-ANTOINE ROMAGNESI, petit-fils de *Cinthio*, 1712  
Comédien de l'ancienne Troupe Italienne, & neveu d'Octave, né à Namur, Ville des Pays - bas Espagnols, exerça de bonne heure ses talens pour la Comédie dans différentes Villes de Flandres. Ensuite Romagnesi vint joindre son oncle à Paris, & débuta à cette Foire par les rôles d'*Amans*. Il ne quitta Octave que lorsque ce dernier eût renoncé à son entreprise, ce qui arriva après la Foire de Saint Germain 1716. Romagnesi s'engagea dans une Troupe de Comédiens François, avec lesquels il fut à Marseille, où il représenta jusqu'en 1720. ensuite il passa à Bordeaux, de là à Bruxelles, après avoir débuté à Paris à la Comédie Française, pour l'emploi des seconds rôles Tragiques &

1712.

Comiques. De Bruxelles ROMAGNESI vint à Cambrai, où il resta tout le tems du Congrès. Il revint à Paris en 1725. & débuta le 15. Avril de la même année au Théâtre Italien, & fut reçu ensuite dans cette Troupe, où il a continué de représenter jusqu'à sa mort, arrivée à Fontainebleau le 13. May 1742.

La Demoiselle DELISLE, grande, bien-faite, & extrêmement jolie, joignoit aux graces du corps, beaucoup de talens pour la danse. Elle brilla à ce Théâtre, & plus encore à celui de l'Académie Royale de Musique, où elle entra ensuite. Actuellement vivante, & retirée.

ROLAND, pour la Danse de Payfan, à visage découvert, dont il en sçavoit varier les traits avec tant d'art, qu'il paroïssoit

roïssoit en changer. On l'appel-  
loit dans le monde, *le Danseur* 1712.  
*de M. le Duc de Mantouie.*

Je remarquerai que ce fut à cette Foire qu'on introduisit l'usage de faire descendre des écriteaux du ceintre, soutenus par deux jeunes garçons, habillés en Amours. Chaque Couplet étoit imprimé sur une Toile gommée, & cette Toile avoit aucôté qui tomboit vers le Théâtre une gorge ou bâton, qui l'assujettissoit de façon qu'elle étoit toujours étendue. Cet expédient mettoit les Spectateurs en état de lire plus à leur aise, & rendoit aux Acteurs la faculté de faire des Jeux de Théâtre, pour exprimer le sens du Couplet.

Pendant qu'Octave employoit tous ses soins pour attirer le Public à son Jeu, la Dame BARRON ne restoit pas oisive pour

— faire réussir le sien. A la Troupe  
1712. de *Nivelon* qu'elle avoit prise, ainsi que je l'ai déjà dit, elle joignit de nouveaux Sujets, dont je vais rendre compte.

DULONDEL, Comédien François d'une Troupe de Province, jouoit les rôles d'*A-mans*, où il ne réussissoit pas mal, malgré un peu d'empêchement dans l'action de sa langue. Il étoit d'une figure assez passable, & se piquoit d'esprit, & de connoître l'usage du grand monde. Il resta dans la Troupe de la Dame Baron, jusqu'à la fin de la Foire de Saint Laurent 1716. & partit avec la Demoiselle Maillard pour aller jouer en Province: il revint avec cette Actrice au commencement de l'année 1721. & joua dans sa Troupe à la Foire de Saint Laurent suivante, en qualité de Gageur. Cette Foire fut malheu-

ieuse pour les Entrepreneurs ,  
& Dulondel ayant perdu sa peine & son tems , retourna en Province. J'ignore ce que cet Aëteur est devenu.

1712.

G E R T R U D E B O O N (*prononcez Baune*) qu'on appelloit dans le monde *la belle Tourneuse* , parut avec un succès étonnant sur le Théâtre de la Dame Baron. Tout aidoit aux louanges qu'elle s'attiroit des Spectateurs ; elle étoit jeune , belle , avoit des graces toutes particulieres en faisant ses exercices , & au pardeffus elle étoit d'une grande sagesse. Tant de qualités réunies dans la personne de la Demoiselle de Boon , la rendirent l'objet des vœux d'un grand nombre de soupirans. Le Sieur Gervais , qui avoit fait une fortune très-considérable au Jeu , parut le plus empressé ; & pour prouver à cette vertueuse

M ij

1712.

— fille qu'il lui rendoit la justice, qu'elle méritoit, il ajoûta à l'offre de son cœur, celle de sa main & de sa fortune. La proposition fut acceptée, mais avec toute la bienséance d'une personne qui se rend plutôt aux sentimens qu'on a pour elle, qu'aux appas d'une brillante fortune. Le Sieur Gervais, impatient de se rendre heureux par la possession de la Demoiselle de Boon, n'attendit pas que la Foire fût finie, pour l'épouser. Ainsi, ce ne fut qu'après celle de Saint Laurent 1712. que la Demoiselle de Boon, devenuë Madame Gervais, renonça au Théâtre. Ce mariage, qui sembloit promettre au Sieur & à la Dame Gervais un bonheur des plus complets, devint à l'un & à l'autre une chaîne pesante : à l'amour le plus violent de la part du mari, succéda la plus

grande froideur ; le repentir  
suivit de près ce refroidissement :  
& enfin le sieur Gervais plaida  
pour faire rendre son mariage  
nul ; l'affaire fut portée au Par-  
lement ; le sieur le Fèvre , qui  
travailloit alors au Mercure ,  
rendit compte au public du ju-  
gement de ce procès, & ce sont  
ses propres termes que je vais  
employer.

1712

» Le 24. de ce mois ( Mars  
» 1715.) M. le Chancelier vint  
» prendre séance au Parlement  
» de Paris , & le même jour  
» fut jugé le procès de *Henri*  
» *Gervais*, Joueur très-renom-  
» mé , appellant comme d'abus  
» de son mariage avec Gertrude  
» Boon, fameuse & sage Tour-  
» neuse ; & par l'Arrêt en l'Au-  
» dience de la Grande Cham-  
» bre tenuë par Mr. Voisin ,  
» Chancelier de France , contre  
» les conclusions de Mr. de La-

» moignon , Avocat Général ;  
 1712. » la Cour a déclaré qu'il n'y  
 » avoit abus. »

Troupe  
 du Sieur &  
 de la Da-  
 me de St.  
 Edme.

Passons présentement au troi-  
 sième Théâtre de cette Foire ,  
 dont le Sieur & la Dame de  
 Saint Edme étoient Entrepren-  
 neurs ; ceux dont je parle n'i-  
 gnoroient pas les préparatifs qui  
 se faisoient aux deux autres  
 Théâtres ; & pour emporter ou  
 dumoins balancer le succès dont  
 ils se flattoient , les Sieur &  
 Dame de Saint Edme avoient  
 fait venir à grands frais Domini-  
 que, sa femme, Paghetti & Des-  
 granges qui jouoient à Mont-  
 pellier , & qui étoient les meil-  
 leurs Acteurs de la Troupe qui  
 y représentoit : ces quatre nou-  
 veaux sujets , qui furent placés  
 chacun dans son genre , firent  
 un plaisir infini au Public ; j'ai  
 déjà parlé de Dominique & de  
 sa femme , je vais rendre comp-

te de Paghetti & de Desgranges.

1712.

PIERRE P A G H E T T I né en Italie , vint en France au commencement de ce siècle, & entra dans la Troupe de Pascariel qui étoit pour lors à Toulouse. Paghetti suivit son Directeur dans toutes les villes où il conduisit sa Troupe : à Montpellier, Paghetti épousa la Veuve de *Maganox* , cet excellent Pierrot dont j'ai déjà parlé ; ce fut en cette ville que l'Acteur qui fait le sujet de cet article, reçût, conjointement avec Dominique, sa femme, & Desgranges, une lettre du Sieur & de la Dame de Saint Edme qui leur proposoit un engagement pour plusieurs Foires : Paghetti & ses camarades acceptèrent les propositions, & se rendirent à Paris au commencement de Janvier 1712.

1712.

Après avoir débuté, comme je l'ai dit plus haut, ces Acteurs par un Contrat du 15. Février suivant, s'engagerent avec le Sieur & la Dame de Saint Edme pour six Foires, à commencer à celle de Saint Laurent de la même année, cependant la Dame *Baron* jalouse du succès du Théâtre du Sieur & de la Dame de Saint Edme, mit tout en usage pour leur enlever les Acteurs qui y avoient le plus de succès. Dominique & Paghetti accepterent les offres que cette Dame leur faisoit, qui étoit de les associer avec elle pour cinq ans : le Contrat qui en fut passé le 23. Mars 1713. portoit qu'ils auroient la moitié de son entreprise. Le 15. Mai suivant, Dominique & Paghetti firent assigner le Sr. de Saint Edme au Parc Civil, pour voir déclarer résolu le  
Traité

Traité qu'ils avoient fait avec lui ; ce dernier se pourvût de sa part à la Chambre de Police, où il fit assigner ces Acteurs ; & la Dame Baron ; eux pour se voir condamner par corps à exécuter le traité du 15. Février 1712. sinon aux dommages & intérêts : & la Dame Baron, pour lui être fait défenses de se servir de ces Acteurs, à peine de prison, & de démolition de son Théâtre, & pour être condamnée solidairement avec eux aux dommages & intérêts : ces conclusions furent adjudgées au sieur de Saint Edme, par une Sentence du 20. Juin 1713. mais la Dame Baron, & ces Acteurs obtinrent de leur côté le premier Juillet suivant, au Parc Civil, une Sentence par défaut. Le sieur de Saint Edme en appella, comme de Juge incompetent, au Parlement de Paris,

---

1712.

1712. où il demanda le renvoy à la  
Chambre de Police : Il obtint  
un Arrêt de défense le 5. Juil-  
let ; un second Arrêt le 14. du  
même mois , qui ordonna que  
le précédent seroit exécuté , &  
cependant fit défense à Domi-  
nique & à Paghetti de jouer sur  
aucun des deux Théâtres à peine  
de prison : & jusqu'à ce qu'au-  
trement , par la Cour il en fut  
ordonné : ce procès fut termi-  
né par une Société qui se forma  
entre le Sieur de Saint Edme &  
la Dame Baron ; le 21. du mois  
d'Août 1713. Paghetti & Do-  
minique renoncèrent à celle  
qu'ils avoient faite avec la Da-  
me Baron le 20. Juin de la mê-  
me année , & resterent à titre  
de Gagistes de ces deux Entre-  
preneurs. Paghetti continua de  
jouer de Foire en Foire jusqu'à  
la fin de celle de Saint Lau-  
rent 1716. & retourna en Pro-

vince jusqu'en 1720. qu'il revint à Paris où il débuta par les *Peres & les Docteurs* à la Comédie Italienne. Il y fut reçu, & continua d'y remplir son employ jusqu'à sa mort, arrivée à la fin du mois de Novembre 1732. Paghetti étoit extrêmement petit & contrefait, la physionomie riante, & Acteur excellent dans l'employ qu'il avoit choisi, qui étoit celui des *Peres & des Jaloux*. Il ne faisoit pas de plaisir dans les Rolles de travestissement.

DES GRANGES né à Carcassone, d'une bonne famille de cette Ville, après avoir fait ses études, se lia d'amitié avec quelques Acteurs d'une Troupe, qui pour lors étoit à Carcassone. L'amour du Théâtre lui fit suivre cette Troupe, après quelques rolles de début, celui de *Scaramouche* lui plût plus

N ij

1712.

que les autres : il s'y perfectionna de façon qu'il devint excellent dans ce genre. Il affectoit un baragouin qui imitoit parfaitement celui qui étoit naturel au fameux *Scaramouche* de l'ancienne Troupe Italienne. Desgranges après avoir joué en différentes Villes , arriva enfin à Montpellier , où d'abord il fut reçû dans la Troupe de Pascariel , où il parût avec succès. Sa réputation le fit appeller à Paris avec Dominique sa femme & Paghetti , par le sieur Saint Edme : il représenta dans la Troupe de cet Entrepreneur , jusqu'en 1716. inclusivement , & passa ensuite dans celle de la Dame Baron , qu'il quitta après la Foire Saint Laurent 1717. pour entrer avec Belloni au Jeu du Chevalier Pellegrin : après la Foire Saint Laurent 1718 , Desgranges , à qui on avoit of-

fert la Direction d'une Troupe Fran&oise-Italienne , qui étoit établie à Rouen , se rendit en cette Ville , pour y exercer son employ , dans lequel il mourut vers 1722.

1712.

Dolet & la Place , toujours avec leur ami Bertrand , ouvrirent leur Théâtre dans la loge où avoit joué précédemment la Troupe de Selles , par une pièce en trois Actes avec des Ecriteaux intitulés LES PLAIDEURS : ce divertissement n'avoit aucun rapport à son titre , si ce n'est quelques traits au sujet d'une pièce que les Comédiens François avoient représentée , qui avoit pour titre l'*Amour Charlatan* , où Baron le fils , joua le Rolle de Pierrot ; les Forains faisoient entendre qu'ils étoient en droit de révendiquer ce caractère , qui étoit pour ainsi dire , un bien de patrimoine pour

Troupe de Dolet & de la Place avec Bertrand.

1712.

eux. Le second Acte formoit une intrigue à part , à laquelle on auroit pû donner le titre des *Amours de Colombine & d'Arlequin*. Le troisiéme n'étoit qu'une critique maussadement faite de la piéce de *l'Amour Charlatan*.

---

## FOIRE DE S. LAURENT.

1712.

**O**CTAVE qui avoit préparé pour cette Foire des Jeux encore plus brillans qu'à la précédente , eut le malheur de ne pouvoir les faire exécuter , attendu qu'ayant été accusé d'avoir parlé de la Cour & du Ministère en des termes peu mesurés , on décerna contre lui une Lettre de Cachet pour le faire arrêter: cet ordre portoit non-seulement celui de s'assurer de sa personne , mais aussi celui de

faire fermer son Jeu. Octave qui avoit l'honneur d'être connu de feu S. A. R. Monseigneur le Duc d'Orléans, trouva un azile au Palais Royal : ses amis s'employèrent auprès du Ministre, & au bout de quelque tems Octave s'étant rendu prisonnier, se justifia pleinement de l'accusation qu'on avoit formé contre lui. La Lettre de Cachet fut révoquée, ainsi que la défense qu'on lui avoit faite de ne point ouvrir son Théâtre ; mais tout cela n'arriva qu'à la fin de la Foire, de sorte qu'Octave fut obligé de payer ses Gagistes, comme s'il les eût employés, & d'attendre la Foire suivante, pour se dédommager de la perte qu'il avoit faite à celle-ci.

Les autres Troupes dont j'ai parlé à la Foire Saint Germain précédente, continuerent leurs Spectacles à la présente Foire.

N iiiij

## FOIRE DE S. GERMAIN.

1713. **L**E tems qui restoit à Octave pour donner ses Jeux au public , ne fut pas négligé par cet Entrepreneur. Il prit à loyer du Fermier des Revenus de M. le Cardinal d'Estrées , pour lors Abbé de Saint Germain des Prez , tout le Préau de la Foire Saint Germain ; ce marché conclu pour la somme de quarante mille livres ; Octave força ceux qui avoient bâti des Loges sur ce terrain , à les lui louer , ou à souffrir qu'il les fit abatre : l'alternative étoit violente , de sorte que les particuliers à qui ces loges appartenoient lui en firent une bonne composition. La veuve Baron ( car elle avoit perdu son mari depuis quelque tems ) & les Sieur & Dame de Saint

Baron  
mourut  
la fin de  
1712.

Edme, furent extrêmement dé-  
concertés par cet arrangement, 1713.  
& se trouverent dans l'obliga-  
tion de traiter avec Octave &  
d'employer & leurs amis & des  
Puissances même, qui engage-  
rent cet Entrepreneur à leur cé-  
der la place du Préau de la Foi-  
re pour leurs Jeux. Ce ne fut pas  
sans peine qu'ils l'obtinent, en  
payant, par accommodement,  
la moitié du prix du bail. Les  
choses ainsi disposées, quatre  
Troupes ouvrirent à cette Foi-  
re: la Société de Bertrand avec  
Dolet & la Place étant rom-  
pue à celle de Saint Laurent  
1712. Octave prit ces deux Ac-  
teurs comme gagistes, & for-  
mant sous leur nom un nou-  
veau Spectacle, y fit représen-  
ter la pièce intitulée LE FESTIN  
DE PIERRE, en trois actes avec  
des divertissemens, par Mr. le  
Tellier, qui eut une plaineréuf-

1713. site : on l'a repris depuis en différens tems, & toujours avec assez d'applaudissement ; on fit quelque chicane à Octave, au sujet d'un divertissement, dans lequel on représentoit l'Enfer ; cette Troupe eut ordre de le supprimer, cela dura peu de jours, & le Magistrat mieux informé, révoqua cette Sentence ; je ne dois pas oublier de dire, que Raguenet, dont j'ai déjà parlé, & qui s'étoit engagé chez Octave au commencement de cette Foire, joua d'original le rolle de *Dom Juan*, dans lequel il fut très-applaudi.

Sur le second Théâtre, Octave donna au public : *ARLEQUIN AU SABAT*, en trois actes, de la composition de *Romagnesi*, alors Acteur de cette Troupe. La Musique étoit du sieur de *la Croix*, & le Ballet du sieur *Froment*, qui les com-

posoit ordinairement pour cet Entrepreneur. *Rachefort*, autre-  
fois Entrepreneur revint à Paris au commencement de 1713. & s'étant mis aux gages d'Octave avec ses deux filles, joua le rôle d'Arlequin dans cette dernière pièce. 1713.

Le troisième Spectacle Foirain étoit occupé par les Sieur & Dame de Saint Edme, sous le nom de Dominique. Il se soutint beaucoup plus par le jeu de ses Acteurs que par la bonté des pièces ; je ne me souviens que de celle du GRAND VISIR, ou Arlequin GRAND VISIR, en 3. actes, qui tomba si rudement, malgré la capacité des Acteurs & les dépenses qu'on avoit faites, qu'elle ne put être achevée.

Je passe au quatrième, conduit par la Dame Veuve Baron sous le nom de *Baxter* & de

Troupe des Sr. & Dame de Saint Edme sous le nom de Dominique.

Troupe de la Dame Veuve Baron, sous

---

1713. Saurin, qui fut assez brillant :  
 ce fut & à cette Foire que  
 le célèbre Monsieur le Sage  
 donna ARLEQUIN ROI DE SE-  
 RENDIB, en trois actes, & en  
 écritaux ; le succès de cet ou-  
 vrage répondit également à l'at-  
 tente du public & aux souhaits  
 de l'Auteur & de l'Entrepre-  
 neur.

---

le nom de  
 Baxter &  
 Saurin.

## FOIRE DE S. LAURENT.

---

1713. **O** Ctave avoit pris des mesu-  
 res si justes avant l'ouver-  
 re de cette Foire, qu'il se trou-  
 va encore avec les mêmes avan-  
 tages qu'à la précédente, &  
 conséquemment en état de for-  
 cer les autres Entrepreneurs à  
 accepter les conditions qu'il  
 voulut leur prescrire, & qui  
 furent pareilles à celles dont j'ai  
 déjà parlé. Il tint aussi ses deux

**Théâtres**, qui lui rapportèrent plus de vingt mille livres, les frais faits; & la pièce du **GRAND VISIR** qu'il fit paroître, eut une réuffite très-differente de celle du même nom que la Troupe des Sieur & Dame de Saint Edme avoient fait précédemment représenter.

1713.

J'ai rendu compte du Procès que la Dame veuve Baron eut contre les Sieurs & Dame de Saint Edme, avant & pendant le cours de cette Foire, au sujet de Dominique & de ses Camarades, & de quelle façon il fut assoupi; il ne me reste plus qu'à instruire le Lecteur du succès qu'eut son Speâcle. M. le Sage qui continua de travailler pour elle, donna d'abord **ARLEQUIN INVISIBLE**, pièce d'un acte, qui fut jouée par écrivains avec un grand succès. **L'ARLEQUIN THÉTIS**, parodie

Troupe de la Dame  
Veuve Baron sous le  
nom de  
Baxter &  
Saurin.

1713. en un acte & en écriture de l'Opera du même nom, n'en eut pas moins : on ne doit pas en être surpris, l'Académie de Musique avoit remis cet Opera après Pâques de l'année 1712. on le reprit l'Eté de la suivante au défaut du nouvel Opera de Médée & Jason, & il fit beaucoup de plaisir, il est aisé de concevoir qu'une parodie faite par un homme d'esprit, est un Vaudeville du tems, qui ne manque jamais de réussir, surtout alors, que le public n'étoit pas encore rebuté de ce genre d'ouvrage.

Troupes des Sr. & Dame. de St. Edme, & sous le nom de Dominique. Les Sieur & Dame de Saint Edme agirent fort prudemment & furent très-heureux de se conserver la possession de Dominique & de ses Camarades, pendant le cours de cette Foire, puisqu'indépendamment de la bonté des sujets, Dominique

se trouva engagé à fournir des  
pièces, qui, quoiqu'assez mé- 1713.  
diocres, ne laissoient pas d'amu-  
ser le public, qui se laissoit sé-  
duire par le Jeu des Acteurs.

---

FOIRE DE S. GERMAIN. 1714.

L'Accommodement fait le (Troupe des Sr. & Dame de St. Edme, sous le nom de  
le 21. Août 1713. entre le Nouvel OperaComique de Domini- que.  
Sieur & la Dame de Saint Ed-  
me, & la Dame Veuve Baron Troupe de la Veu- ve Baron, sous le nom de Nouvel OperaComique de Baxter & de Saurin,  
fut suivi d'un acte qu'ils passe-  
rent le 30. Octobre suivant, par  
lequel ils formerent une société  
pour neuf ans, pendant laquel-  
le ils promirent & s'engagerent  
à payer les Acteurs & les autres  
frais par moitié, & conséquem-  
ment, de se rendre compte, &  
de se partager fidèlement la re-  
cette que chacun des deux  
Théâtres produiroit. Suivant  
cet arrangement les Sieurs & la  
Dame de Saint Edme continue-  
rent à conduire leur Jeu avec  
la même Troupe, sous le nom

—  
1714. de Dominique & la Dame veuve Baron en fit de même sous celui de Baxter & de Saurin ; ces deux Troupes prenant le titre de nouvel Opera Comique. Cette Société qui devoit durer 18. foires, ne subsista que jusqu'à la fin de la quatrième : les sieur & Dame de Saint Edme crurent appercevoir de la mauvaise foi de la part de leur associée. Ils la soupçonnerent de rendre des comptes peu exacts, par lesquels elle faisoit voir que sa dépense excédoit toujours sa recette, enforte, dirent-ils qu'il falloit partager avec elle de prétendues pertes, pendant qu'elle partageoit avec les Sieur & Dame de Saint Edme des profits assez considérables, & qu'enfin elle ne rapportoit que des registres & des comptes infidèles, où elle grossissoit beaucoup les gages des Acteurs, &

les frais journaliers. Persuadés qu'ils étoient les dupes de cette société, les Sieur & Dame de Saint Edme la terminerent le 18. Décembre 1715. & s'entinrent aux conventions verbaque je dirai ci-après.

1714.

Octave continua à tenir ses deux Théatres cette année : sur l'un de ces Théatres, il fit représenter : ARLEQUIN FAVORI DE LA FORTUNE, pièce en trois actes de la composition de Mr. *Duvivier de Saint Bon*, & sur l'autre, qui portoit le nom de Dolet & de la Place; on reprit le *Festin de Pierre* qui avoit eu tant de succès à la Foire Saint Germain précédente, à laquelle succéda une seconde du même Auteur, également en trois actes intitulée : LES PELERINES DE CYTHERE, OU LES AVANTURES D'ARLEQUIN A CYTHERE.

Troupe d'Octave.

Mlle. CHATEAUNEUF, Nié  
Tome I, O

1714.

ce de Mlle. Chateauneuf, célèbre Comédienne, connue sous le nom de la Dlle. *Duclos*, débuta dans la Troupe de Dolet & de la Place, elle les suivit chez Octave, & se retira ensuite en Province, où elle s'est mariée; elle jouoit les rôles d'*Amoureuses*, & fut très goûtée du Public.

---

## FOIRE DE S. LAURENT.

1714.

Le nouvel  
OperaCo-  
mique de  
Baxter &  
de Saurin.

**L**A Veuve Baron, que je ne nommerai plus dans la suite que la Dame de Baune, à cause du second mariage qu'elle contracta, se trouvant alors en état de soutenir le nouvel *Opera Comique* de Baxter & de Saurin, elle le rendit des plus brillans: ajoutez à cela que Mr. le Sage, flatté par le succès des pièces qu'il avoit données à ce

Théâtre, voulut par reconnoissance quitter tout autre ouvrage, pour se consacrer entièrement à ce spectacle où il a si bien réussi, qu'on conviendra aisément que c'est lui qui a, pour ainsi dire, créé cette nouvelle espèce de Poësie Dramatique, connue sous le nom d'Opera Comique. Il en donna des preuves dès cette Foire par les trois pièces suivantes, chacune en un Acte & en Vaudevilles, avec des divertissemens dont la premiere intitulée: FOIRE DE LA GUIBRAY, servoit de Prologue aux deux autres nommées ARLEQUIN MAHOMET, & le TOMBEAUDE NOSTRADAMUS; ces pièces furent très applaudies & fort bien exécutées. Mr. Gillier connu par ses Ouvrages & par une infinité de jolis Vaudevilles, composa la Musique, & le sieur Dumoulin l'aîné le Bal-

---

1714.

1714.

let ; c'est lui qui les composoit ordinairement pour la Dame de Baune & pour les Sieur & Dame de Saint Edme.

Nouvel  
OperaCo-  
mique de  
Dominique  
que.

Passons présentement au Jeu de ces derniers sous le nom de Dominique , qui fut à la vérité moins brillant , mais qui ne laissa pas de se soutenir par le jeu des Acteurs , & sur-tout de celui dont la Troupe portoit le nom : outre ces anciennes pièces qu'on reprit sur ce Theatre , il en donna une nouvelle au public intitulée LES DEUX PIERROTS.

C'est si je ne me trompe , pendant le cours de cette Foire, que les Sieur & Dame de Saint Edme firent l'acquisition d'un nouvel Acteur , appelé JACINTE , qui avoit déjà couru la Province. Lorsque ces Entrepreneurs abandonnerent leur Jeu ; Jacinte s'engagea avec

Francisque , & ensuite chez 1714.  
Honoré : il joua quelque tems  
sous de Vienne , & de-là dans  
une Troupe de Province. Il a  
épousé la Demoiselle RENAUD  
fille de l'Acteur de ce nom dont  
j'ai déjà parlé ; elle avoit dansé  
dans les Ballets de l'Opera Co-  
mique , sous l'Entrepreneur  
Pontau. Morte depuis quelques  
années.

Pendant le cours de cette Troupe  
Foire , O&tave se contenta de d'O&tave.  
remettre sur son Théâtre , les  
pièces précédentes , qui n'atti-  
roient plus le public ; on ne con-  
noissoit presque son Jeu que par  
les affiches.

A la fin de cette Foire , Do-  
let quitta O&tave , & s'engagea  
dans la Troupe régie par les  
Sieur & Dame de Saint Edme.



## FOIRE DE S. GERMAIN.

1715.

**L**E dessein de donner plus d'agrément & de liberté aux Spéctacles Forains, engagea les Sieur & Dame de Saint Edme à traiter avec les Syndics & Directeurs de l'Académie Royale de Musique pour en obtenir une permission plus ample que par le passé : cette permission leur fut accordée dès le vingt-six Décembre 1714. Ils en firent aussi-tôt part à la Dame de Baune leur associée, moyennant la moitié du prix qu'elle leur avoit coûté ; ce qui fit qu'à l'ouverture de cette Foire, ces deux Spéctacles prirent, dans leurs affiches, le titre d'OPERA COMIQUE qui subsiste encore aujourd'hui. Celui des sieur & Dame de Saint Edme sous le nom de Domi-

Opera  
Comique  
de Domi-  
nique.

nique , fut le plus fréquenté.

L'Opera de Télémaque représenté nouvellement ce même hiver par l'Académie Royale , fournit à Mr. le Sage l'idée de la plus jolie Parodie qui eut paru jusqu'alors , sans vouloir rien diminuer du mérite de cet illustre Auteur d'Opera Comiques , on peut dire que le Jeu des Acteurs contribua beaucoup au succès prodigieux de cette pièce , & que Dolet , qui heureusement venoit d'entrer dans cette Troupe, sembloit être né exprès pour le rolle naïf de Télémaque , qu'il remplissoit au mieux , & que tout Paris ne se lassoit point d'admirer. Ce n'est pas la seule fois qu'on a vû l'Auteur d'une Parodie , faire envier son succès à celui du Poème Epique Parodié ; cette pièce en un acte & en Vaudevilles , entremêlés de prose.

1715.

1715.

étoit précédée d'une autre, sortie de la même main, intitulée : LA CEINTURE DE VENUS, en deux actes, & également en Vaudevilles mêlés de Prose. La Musique, étoit de Mr. Gilliers.

Opera  
Comique  
de Baxter  
& de Saurin.

L'Opera Comique de la Dame de Baune, sous le nom de Baxter & de Saurin ou de *Bellaire*, représenta les pièces de la Foire Saint Laurent dernière, qui avoient été très-suívies, & qui firent encore plaisir à celle-ci.

Troupe  
d'Octave.

A l'égard du Théâtre d'Octave, il tâcha de réveiller la curiosité du public par quelques nouveautés, & donna ARLEQUIN, SULTANE FAVORITE, en trois actes & en Vaudevilles, sans prose, de la composition de Mr. le Tellier, Auteur du *Festin de Pierre*, & de plusieurs autres pièces dans ce genre.

**FOIRE**

FOIRE DE S. LAURENT.

1715.

Opera  
Comique  
de Baxter  
& de Saurin.

**L'**Opera Comique de Baxter & de Saurin, donna le 25. Juillet à l'ouverture de la Foire: LE TEMPLE DU DESTIN; petite pièce d'un acte en Vaudevilles, entremêlée de prose; la Musique étoit de Mr. Gillier. Avant d'ouvrir la Scène, Saurin l'un des Acteurs qui donnoit son nom à la Troupe, s'avança vers les Spectateurs, & prononça le discours suivant, que je rapporte d'autant plus volontiers, qu'il paroît que l'Auteur, en faisant une peinture des plus avantageuses du genre de l'Opera Comique, a voulu en tracer les règles en abrégé; c'est au Lecteur à voir si jusqu'à présent on a pratiqué des règles si belles & si judicieuses,

*Tome I.*

**P.**

— & si elles ne sont pas propres à  
1715. effaroucher les Auteurs.

Discours prononcé par Saurin à  
l'Ouverture de l'Opera Comi-  
que, du Jeu de Belair, le 25.  
Juillet 1715.

## MESSIEURS,

» Nous avons préparé pour  
» cette Foire plusieurs nouveau-  
» tés dans le goût de celles qui  
» nous ont paru vous avoir fait  
» plaisir. Vous n'attendez point  
» de nous de ces excellentes  
» Comédies, que vous ne trou-  
» veriez même ailleurs que très-  
» rarement : vous sçavez que les  
» bornes qu'on a mises à notre  
» Théâtre, ne nous permettent  
» point de vous donner des  
» pièces parfaites ; & de-là naît  
» l'indulgence que vous avez  
» pour nous. Contens de quel-

ques Scènes risibles, vous  
pardonnez la foiblesse de l'ou-  
vrage, & réservez votre sé-  
vère critique pour les Specta-  
cles où vous croyez qu'on  
doit satisfaire votre délicates-  
se, cependant, Messieurs, j'o-  
serai le dire, quelque impar-  
faites que soient ces sortes de  
productions, elles ne laissent  
pas de coûter autant que les  
Poèmes réguliers, à cause de  
la gêne où nous réduisent les  
Vaudevilles. Il est bien diffi-  
cile de faire ici des choses qui  
vous piquent, & vous attirent  
par elles-mêmes; vous ne vou-  
lez plus que nos divertisse-  
mens soient en pure perte pour  
l'esprit: vous voulez des idées  
neuves, des Scènes saillantes;  
& quoique vous aimiez les  
Personnages Italiens, vous  
n'aimez pas qu'ils grimacent  
en Tabarins grossiers: si des

1715. » représentations badines vous  
 » divertissent , des jeux bas ou  
 » trop grossiers vous révoltent ;  
 » voilà votre goût, Messieurs ,  
 » c'est à nous de nous y con-  
 » former , & c'est aussi ce que  
 » nous nous proposons. Si nos  
 » talens ne répondent point à  
 » l'envie que nous avons de  
 » vous plaire ; daignez vous  
 » prêter à notre zèle , & par  
 » bonté , laissez-nous croire au-  
 » jourd'hui que nous ne vous  
 » déplaisons pas. »

On représenta aussi sur ce même Theatre : *COLOMBINE ARLEQUIN* , & *ARLEQUIN COLOMBINE* ; en un acte , par Mr. le Sage , la demoiselle *Maillard* dont j'ai parlé ci-dessus , joua , d'original le principal rolle , & fut fort applaudie ; elle continua de jouer les rolles de *Colombine* avec succès , jusqu'au début de la *Demoiselle de Lisle*.

LES EAUX DE MERLIN : petite pièce en un acte, précédée d'un Prologue, fut encore représentée cette Foire sur le même Théâtre de Bel-air. 1715.

L'Opera Comique de Dominique ouvrit également par la première représentation d'une pièce nouvelle, précédée d'un compliment de sa composition, & prononcé par lui-même. Quoiqu'il ait le même but que le précédent, comme il est cependant différent & très-court, je crois qu'on ne sera pas fâché de le trouver ici.

Opera  
Comique  
de Domi-  
nique.

M E S S I E U R S ,

» Je ne craindrai point de  
» vous avouer que ce n'est qu'en  
» tremblant que j'ose paroître  
» sur la Scène; vos judicieuses  
» censures, votre goût délicat,  
» & fin, m'inspirent une juste

P iiij

1715.

» frayeur : les pièces de la Foi-  
 » re, que l'on traitoit autrefois  
 » de pures bagatelles, trouvent  
 » aujourd'hui des Spectateurs  
 » difficiles, qui n'accordent  
 » leurs applaudissemens qu'aux  
 » ouvrages qui ont droit de les  
 » mériter ; & nous devons cet-  
 » te glorieuse réforme aux Ac-  
 » teurs qui veulent bien travail-  
 » ler pour nous. C'est, Mes-  
 » sieurs, cette attention pour  
 » nos Spectacles, qui cause ma  
 » crainte : quelques mesures  
 » que nous prenions pour vous  
 » contenter, le succès est tou-  
 » jours incertain. »

Arbitres souverains du destin d'un Au-  
 teur,

Pour lui votre bon goût s'irrite ou  
 s'intéresse,

Et quand vous sifflez une pièce,

Vos sifflets attaquent l'Autour.

Il est pourtant le moins coupable ;

Mais il faut se soumettre à vos justes dé-  
crets.

Je respecte trop vos Arrêts,  
Et quelque malheur qui m'accable

Si vous me condamnez, Spectateur é-  
quitable,

Je n'en appellerai jamais.

Cette Harangue fut suivie  
d'ARLEQUIN DEFENSEUR  
D'HOMERE, Pièce en un acte  
& en Vaudevilles, mêlée de  
Prose, de Mr. *Fuselier*. Tout le  
monde sçait que cet Opera Co-  
mique fut composé à l'occasion  
de la fameuse querelle agitée  
pour lors entre Madame Dacier  
& Mr. de la Motte, au sujet  
d'Homere ; aussi ne manqua-  
t'il pas de réussir.

Je crois que ce fut en ce  
tems que parut pour la premie-  
re fois à Paris deux nouveaux  
Acteurs dont je vais parler.

HAMOCHÉ, fils de famille.

P. iij

1715.

prit dès sa jeunesse un goût si violent pour le Théâtre, qu'il se laissa débaucher par Dolet & la Place, & les suivit à l'Isle en Flandre en 1709. Après avoir quitté ces deux Acteurs, il courut les Troupes de Province, & vint à Paris en 1714. Il s'engagea dans la Troupe des Sieur & Dame de St. Edme, & passa ensuite dans celle de la Dame de Baune; lorsque cette dernière eut quitté ses Jeux: Hamoche retourna en Province, & ne revint à Paris, qu'en 1721. Ce fut à la Foire Saint Laurent de cette année que cet excellent Pierrot se fit connoître; il continua d'amuser le public & d'attirer de plus en plus ses applaudissemens, jusqu'en 1732. qu'il s'avisa d'entreprendre l'Opera Comique en son nom: ce projet lui ayant mal réussi, il voulut débiter à la

Comédie Italienne, ce qui lui ayant été accordé, il parut sur ce Théâtre le 1. Décembre suivant; mais avec si peu de succès, qu'il fut obligé de retourner à l'Opera Comique. J'aurai occasion de parler plus au long dans la suite de cet Acteur qui a fait dans son tems le plaisir de la Cour & de la Ville, en 1733. Hamoche se mit aux gages de de Vienne, qu'il quitta brusquement, & avec lequel il eut procès pour le payement; depuis il resta quelque tems oisif à Paris. Il s'est retiré depuis peu en Province.

L'autre Acteur dont je veux parler; est DUJARDIN, qui entra à cette Foire chez Octave, pour remplir les rolles de Sultan & de Payfans: lorsque cet Entrepreneur quitta son Jeu, Dujardin passa dans la Troupe des Sr. & De. de Saint Edme;

1715.

de-là chez la Dame de Baune ;  
il quitta ensuite Paris pour aller  
jouer en Province , & ne revint  
qu'en 1721. joua dans la Troupe  
de Francisque , ensuite avec  
Honoré qui avoit le Bail de l'O-  
pera Comique: il joua encore  
long-tems sous le Sieur Pon-  
tau , & enfin mourut en cette  
Ville vers l'année 1735. à la sui-  
te d'une longue maladie.

Troupe  
d'Octave.

Il ne me reste plus qu'à dire  
un mot du Spectacle d'Octave  
qui devint de jour en jour moins  
fréquenté ; il se soutint avec  
ses anciennes pièces & donna  
peu de nouveauté cette année.

Le triste accident de la ma-  
ladie , & ensuite de la mort du  
Roi Louis XIV. fit cesser les  
Spectacles dès le 27. Août 1715.  
Après une interruption de 34.  
jours , ceux de la Foire Saint  
Laurent , en vertu d'une pro-  
longation qui leur fut accordée

*Spéctacles de la Foire.* 179

furent ouverts le 1. Octobre ;  
Dominique attira la plus grande  
partie des Spectateurs, & les  
autres jouerent quelquefois pour  
leur plaisir.

---

1715.

FOIRE DE S. GERMAIN.

**J'** Ai rapporté les raisons qui  
engagerent les Sieur & Da-  
me de Saint Edme à rompre la  
société qu'ils avoient contractée  
avec la Dame de Baune. Le 18.  
Décembre 1715. jour de cette  
résiliation ; ils convinrent ver-  
balement avec elle , que celui  
qui obtiendrait de l'Opera la  
permission du chant , la parta-  
geroit avec l'autre , au même  
prix qu'il l'auroit acquise & de  
la même façon qu'ils en avoient  
usé en 1714. Malgré cette con-  
vention , la Dame de Baune  
après avoir acquis la permis-

---

1716.

---

1716.

sion de l'Opera le 6. Janvier 1716. pour la somme de 25000. livres, refusa de la partager, moyennant celle de douze mille cinq cens; & sous prétexte qu'elle avoit payé un pot de Vin de 8000. liv. & fait des frais & depenses secretes. Comme on étoit à la veille de l'ouverture de la Foire Saint Germain, les Sieur & Dame de SaintEdme acquiescerent à tout ce qu'elle voulut; mais ce ne fut que sous deux conditions stipulées dans un acte passé le 29. Janvier 1716.

En premier lieu, que si l'une des parties obtenoit la permission de l'Opera, elle en feroit part à l'autre pour un Théâtre, aux mêmes prix, charges, & conditions dont elle feroit convenue avec les Syndics de l'Opera, sans pouvoir augmenter ni diminuer, pour quelque cau-

se , raison & prétexte que ce fut. 1716.

En second lieu , les parties promettoient réciproquement , de n'engager aucun Acteur de l'autre sans son consentement par écrit , à peine de six mille livres d'amende.

Tout juste & raisonnable ; qu'étoit cet arrangement , il ne put cependant subsister que pendant le cours de cette année au commencement de la suivante , la Dame de Baune trouva des moyens pour éluder l'effet de cette convention ; c'est ce que je dirai plus bas.

La troupe de Dominique continua cette Foire avec assez de succès : celle de la Dame de Baune ou de Belair , qui eut l'avantage , donna les deux Opera Comiques suivans , chacun d'un acte , précédé d'un Prologue , intitulé : LE TEMPLE DE

1716.

L'ENNUI. LE TABLEAU DU MARIAGE, & L'ÉCOLE DES AMANS, sont les deux pièces dont je parle, de la composition de Mrs. *le Sage & Fuselier*. Mr. *Gillier* en avoit fait la Musique. La Dame de Baune fit à cette Foire l'acquisition de quelques nouveaux Acteurs.

Gregoire TOSCANO qui avoit dansé dans l'acte des *Chinois* de l'ancien Théâtre Italien, après que cette Troupe eut été congédiée, suivit *Pascariel* son beaufrere, & parcourut avec lui diverses Provinces, jouant les rolles d'*Arlequin*. En 1701. Dominique vint à Toulouse, où étoit alors *Pascariel*, & débuta dans les mêmes rolles; comme il fut plus goûté du public, la jalousie que cette préférence causa à Toscano lui fit abandonner son beaufrere; il passa à Bordeaux où continuant touz

jours sa même profession, il épousa une fille d'Opera de cette Ville, dont il eut deux fils; l'aîné est celui que nous avons vu débiter à la Comédie Italienne en 1737. & le cadet excellent Violon, voulut remplir les rôles d'*Arlequin* sur le Theatre de l'Opera Comique, à la Foire Saint Germain 1734. Il ne fut pas goûté, & ne parut que deux fois. Il entra ensuite chez Mr. le Prince de Carignan en qualité de Symphoniste, aujourd'hui retiré en Province. Je reviens à Toscano le Pere: après diverses aventures, il vint à Paris sur la fin de l'année 1715. accompagné d'une jeune & jolie Elève appelée ROSETTE, qu'il faisoit passer pour sa fille. Sa femme n'étoit plus avec lui; elle l'avoit quitté à Orléans, où saisissant une occasion favorable que le Curé de Saint Michel

1716.

de cette Ville lui procura , elle entra dans un couvent , & s'affranchit par ce moyen des chagrins , que les soins & les attentions de son mari pour Rosette , lui causoient journellement. Toscano & cette jeune personne se mirent aux gages de la Dame de Baune , au commencement de cette année , & parurent sur le Theatre le même jour , le premier en Arlequin & l'autre dans le rôle d'une suivante , sous son propre nom , avec un succès différent , Rosette charma universellement les Spectateurs par son jeu & par sa figure. Il est vrai que le public ne jouit pas long-tems de ce plaisir , puisque cette belle fut enlevée pendant le cours de cette même Foire ; pour Toscano , on convint qu'il jouoit d'assez bon sens , mais la grosseur de sa

sa taille , déplut. Piqué de son peu de réuffite, & encore plus du regret de sa chere Rosette , il rompit les engagements qu'il avoit contractés avec la Dame de Baune pour la Foire suivante , & quitta Paris. Il est actuellement vivant en Province où il fait une brillante figure , étant devenu le plus riche & le plus célèbre Opérateur du Royaume.

Cette Foire fut la dernière où Octave donna son Spectacle : <sup>Troupe</sup> d'Octave. Mr. d'Orneval qui travailloit pour ce Theatre , lui donna plusieurs pièces qui eurent assez de succès. ARLEQUIN GENTILHOMME MALGRE' LUI, en trois actes , fut moins goûtée que l'ARLEQUIN TRAITANT, aussi en trois actes du même Auteur ; l'établissement d'une Chambre de Justice & la recherche qu'on faisoit alors des gens

Q

1716.

d'affaires, Procurent le succès de cet ouvrage, où l'on voyoit des portraits connus traités comiquement. Lalauze y joua le principal personnage. M. Dorneval donna dans la suite le troisième Acte de la première pièce, sous le titre, DES ARREST D'AMOUR, qui fut très-applaudie. M. Aubert Auteur de la *Musique de la Reine des Peris*: Comédie Persanne, représentée par l'Académie Royale de Musique au mois d'Avril 1725. avoit composé celle-ci.

Quoiqu'Octave eût tout lieu d'être satisfait du succès de cette Foire, cependant il abandonna son entreprise : les difficultés qui augmentoient de jour en jour au sujet des permissions de jouer, commencèrent à l'en dégouter. Sur ces entrefaites, la nouvelle troupe des Comédiens Italiens que feu S. A. R. Mr.

le Duc d'Orleans Regent du Royaume , avoit mandé , étant arrivée à Paris , Octave alla leur offrir ses services , & il se donna beaucoup de mouvemens pour la réparation , & l'embellissement du Théâtre de l'Hôtel de Bourgogne , destiné à ces nouveaux Acteurs. J'ai déjà dit qu'il étoit fort capable de ces fortes de détails. Il comptoit d'être reçu dans leur troupe , mais il mourut en 1717 : toujours rempli de projets , & dans une situation assez mal-aisée.

---

## FOIRE DE S. LAURENT.

**L**E 24. Juillet de cette même année , les Théâtres Forains ouvrirent suivant l'usage ordinaire ; celui de Dominique fut honoré de la plus brillante assemblée , chacun

Opera  
Comique  
de Domi-  
nique.

Qij

1716.

fortit très-fatisfait & souhaita seulement que cet Acteur eut plus de liberté , ce qui auroit donné un plus grand agrément à son Spectacle : on représenta sur ce Théâtre LE LENDEMAIN DE NÔCE, petite pièce d'un acte de la composition de M. *Fuse-lier* qui eut alors assez de succès; on en porta un jugement tout contraire , lorsqu'elle fut représentée sur le Théâtre du Palais Royal.

LE QUI PROQUO , pièce en trois actes de Mr. *Dominique* , parut encore à cette Foire , & sur ce Theatre.

Opera Co-  
mique de  
Baxter &  
de Saurin.

Sur le Théâtre de Belair , on donna ARLEQUIN HULLA , ou LA FEMME RE'PUDIÉE , en un acte , & en Vaudevilles mêlée de prose ; ainsi que la plûpart des Opera Comiques. Celui-ci eut un succès digne de la réputation de *Mrs. le Sage* &

**Dorneval** qui en étoient les Auteurs ; M. Aubert avoit composé la Musique. Malgré cela , ce qui attira plus de monde à ce jeu , fut le début de la nouvelle Colombine. C'étoit la fameuse **Demoiselle DE LISLE** , qui après avoir reçue mille applaudissemens sur le Théâtre de l'Opera de Lyon , étoit venue en 1715. se présenter à celui de Paris , où , je ne me souviens pas par quelle raison , elle ne fut point reçue. Peu de tems après elle fut sollicitée d'entrer dans la Troupe foraine régie par la Dame de Baune , où elle parut avec un succès éclatant. Cette Actrice eut dès-lors une telle réputation , que j'ai vu plusieurs personnes assurer que les autres Spe&ctacles de Paris , pourroient à peine fournir une semblable Actrice. Elle ne quitta la Dame de Baune qu'en

1716. 1718. & entra dans les Troupes de Provinces. Elle revint à Paris en 1721. & a suivi fidelement, & aussi longtems qu'elle a pû, les Théâtres de l'Opera Comique, jusqu'en 1741.

---

### FOIRE DE S. GERMAIN.

1717. **I**L y eût cette année de grands changemens aux Spectacles de la Foire S. Germain, dont il est nécessaire d'instruire le Lecteur. En parlant, ci-dessus, de l'arrangement fait entre les sieur & Dame de S. Edme, & la Dame de Baune, le 29. Janvier 1716. j'ai ajouté qu'il ne subsista que jusqu'à la fin de l'année : & que cette dernière n'y trouvant pas un assez grand avantage, employa tous les ressorts imaginables par le faire rompre : mais n'en pouvant ve-

hir à bout en justice réglée, puisque cet Acte avoit été passé sans aucune violence, & qu'elle ne pouvoit prétexter ni fraude, ni lezion de sa part, elle fut obligée de recourir à un stratagème, qui fut de proposer aux Syndics de l'Opera, de prendre leur Permission exclusive, de donner pendant la tenuë des Foires de S. Germain & de S. Laurent, des Spéctacles, mêlés de Chants, de Danses, & de Symphonies, sous le nom d'Opera Comique, pour le tems & espace de quinze années & deux mois, à commencer au premier Janvier 1717. & qui devoient finir le dernier Février 1732. sans que cette permission exclusive pût être transportée à personne : le tout moyennant la somme de trente-cinq mille livres par années. Ces conditions étoient trop avantageuses pour

1716.

n'être pas acceptées avec plaisir par les Syndics de l'Académie Royale de Musique : qui se chargerent de l'exécution. Et de fait, ils représenterent au Conseil que les Traités qu'ils avoient faits jusqu'alors, avec les Entrepreneurs des Spectacles Forains, leur étoient onéreux, en ce qu'ils empêchoient les encheres, & conséquemment, ils demanderent la résiliation de tous ces Traités. Cette demande des Syndics de l'Opéra, fut écoutée très-favorablement au Conseil; ils en obtinrent le 26. Novembre 1716. un Arrêt, qui leur accordoit beaucoup plus qu'ils ne demandoient, & conforme entierement aux désirs de la Dame de Baune. Voici les termes du dispositif.

» Sa Majesté étant en son  
» Conseil, de l'avis de M. le  
» Duc d'Orleans, Régent, a  
cassé

» cassé & annullé , casse & an-  
» nulle toutes les pactions , clau-  
» ses , & conventions , que les  
» Entrepreneurs des Spe&ctacles  
» populaires des Foires de Saint  
» Germain & de Saint Laurent ,  
» peuvent avoir faites de se com-  
» muniquez ladite permission ,  
» qui aura été accordée à l'un  
» d'eux : Veut , Sa Majesté ,  
» que celui auquel la concession  
» en pourra être faite , en jouif-  
» se , & dispose seul , sans être  
» tenu d'en faire part aux au-  
» tres , si bon ne lui semble ,  
» pour quelque cause , & sous  
» quelque prétexte que ce soit ;  
» Comme aussi , Sa Majesté , a  
» cassé & annullé , casse & an-  
» nulle tous les actes & enga-  
» gemens passez jusqu'à ce jour  
» entre lesdits Entrepreneurs ,  
» leurdits Acteurs , Actrices ,  
» Danseurs , Danseuses , Sym-  
» phonistes & Compositeurs de

1717.

» Danse , & de Musique. Per-  
 » met , Sa Majesté , tant auf-  
 » dits Entrepreneurs, qu'à leurf-  
 » dits Gagistes , de se pourvoir  
 » par de nouveaux engage-  
 » mens , ainsi que bon leur sem-  
 » blera. «

Comme les Syndics de l'O-  
 pera n'avoient obtenu cet Arrêt,  
 que pour favoriser la Dame de  
 Baune , sans s'amuser à cher-  
 cher de nouveaux Encherif-  
 seurs , ils traiterent avec cette  
 Dame dès le 28. du même mois,  
 aux conditions que j'ai dit ci-  
 devant , & pour la sûreté du  
 paiement des trente-cinq mille  
 livres promises pour chaque an-  
 née , la Dame de Baune , sépa-  
 rée de biens , de son mari , l'y  
 fit obliger , solidairement avec  
 elle : ils affecterent tous leurs  
 immeubles , & spécialement la  
 Terre de S. Sauveur appartenan-  
 te à ladite Dame, les Terres de

Presle , de Baune , & de la  
Prescherie , qui étoient au sieur 1717.  
de Baune : ils déclarerent tous  
ces biens francs , & quittes de  
toutes dettes & hypotheques , à  
la reserve de cent mille livres ,  
qu'ils pouvoient devoir à diffé-  
rens particuliers.

Les sieur & Dame de Saint  
Edme se flatterent pendant quel-  
que tems que la Dame de Bau-  
ne , & Dominique , observe-  
roient leurs précédens engage-  
mens , que l'Arrêt dont je viens  
de parler , leur laissoit dans une  
pleine liberté d'exécuter ; cette  
espérance s'évanoüit à la veille  
de la Foire de S. Germain. La  
Dame de Baune déclara qu'elle  
prétendoit posséder seule la Per-  
mission de l'Opera , & Domini-  
que autorisé par l'Arrêt précé-  
dent , rompit l'engagement qu'il  
avoit contracté avec les sieur &  
Dame de S. Edme. Ces derniers

R ij

1717.

toujours obstinez à soutenir leurs anciens traités, prétendirent que l'Arrêt du Conseil n'avoit pu y donner atteinte; & en conséquence, ils firent assigner au Châtelet la Dame de Baune, & Dominique, pour se voir condamner à les exécuter, & aux dommages & intérêts de la présente Foire S. Germain, pour lesquels ils se restraignoient à vingt mille livres envers la Dame de Baune, & à pareille somme envers Dominique & son Epouse: ils conclurent encore à ce que les sieur & Dame de Baune fussent condamnés à la peine de six mille livres portée par l'Acte du 29. Janvier 1716.

La Dame de Baune poursuivit au Conseil-Privé un Arrêt, par lequel Sa Majesté homologua le Traité fait entr'elle, & les Syndics des Intéressés au Privilege de l'Opera, le 28,

Novembre 1716. aux charges, clauses, & conditions y portées : En conséquence, que ledit traité seroit exécuté selon sa forme & teneur, nonobstant tous troubles & empêchemens, ou oppositions quelconques, dont, si aucune intervenoit, Sa dite Majesté se reservoit la connoissance, & ausdits Commissaires nommés par les Lettres-Patentes accordées en faveur de l'Opera le 2. Septembre 1715. avec défenses à tous autres Juges d'en connoître, & aux parties de se pourvoir ailleurs que pardevant lefdits sieurs Commissaires, à peine de nullité, cassation de procédures qui pourroient être faites, mille livres d'amande, & de tous dépens, dommages & intérêts. Cet Arrêt fut rendu au Conseil le 15. Fevrier 1717. la Dame de Baune le fit signifier dès le 17.

---

1717.

R iij

1717.

Les sieur & Dame de Saint Edme demanderent à être reçus opposans à cet Arrêt & au précédent du 26. Novembre 1716. & au principal, d'être renvoyez au Châtelet pour y proceder avec les sieur & Dame de Baune. Cette Requête fut renvoyée à M. l'Abbé Menguy, alors Conseiller de la Grand'Chambre, & au Conseil du dedans du Royaume. Sur ces entrefaites, les Syndics de l'Opera prirent fait & cause par la Dame de Baune, & enfin après diverses procedures; le Conseil reçut l'opposition des sieur & Dame de S. Edme, & évoqua tout le fond des contestations au Conseil du dedans du Royaume.

Armés de cet Arrêt, qui fut rendu le 28. Juin de la même année, les sieur & Dame de S. Edme voulant à la Foire S. Laurent, reparer la perte de celle

de S. Germain<sup>e</sup> précédente, de-  
manderent le 8. Juillet l'exécu-  
tion des Traités faits avec la  
Dame de Baune & Dominique;  
& que du moins, pour cette  
Foire, il leur fut permis d'user  
de la permission de l'Opera.  
Cette demande allarma la Dame  
de Baune; pour en empêcher  
l'effet, elle menaça les Syndics  
de l'Opera de les rendre res-  
ponsables de ce qui pourroit en  
arriver, & de les faire condam-  
ner aux dommages & intérêts,  
qu'elle taxoit à cent mille livres.  
Ceux-ci, ne manquerent pas de  
s'opposer aux desseins des sieurs  
& Dame de S. Edme; en un  
mot, pour abréger le récit de  
cette procédure, dont je n'ai pû  
me dispenser de rapporter le  
précis, pour faire connoître l'é-  
tat de l'Opera Comique, après  
une foule d'écrits de part & d'au-  
tre, où les invectives les plus

---

1717.

1717.

grossières n'étoient pas oubliées; le 30. Août de cette même année, intervint un Arrêt du Conseil, qui terminant ce fameux procès, mit les sieur & Dame de Saint Edme hors de Cour sur toutes leurs autres demandes, & néanmoins condamna la Dame de Baune en quinze mille livres d'intérêts envers eux, par forme de dédommagement

Pendant le cours de cette Foire, le Public fut regalé par M. *Fuselier* de deux pièces d'un Acte chacune; la première intitulée LE PHARAON, & l'autre, PIERROT FURIEUX, ou PIERROT ROLAND, Parodie de l'Opera de ce nom représentées au Jeu de Paume d'Orleans.



---

FOIRE DE S. LAURENT.

**L**E Procès des Sieurs & Dame de Saint Edme , & de la Dame de Baune , fut cause qu'il n'y eût qu'un Spectacle à cette Foire. Ce fut la Troupe de *Dominique* avec la D<sup>emoi</sup>selle de *Liste* , sous le nom d'*Olivette* , ou de *Colombine* ; le sieur Gillier composoit la Musique , & le sieur Dumoulin l'ainé Danseur de l'Opera , fut chargé du Ballet , ainsi qu'il l'avoit été aux précédentes Foires. A la fin de celle-ci , *Dominique* quitta tout-à-fait le Théâtre Forain , & fut reçu dans la Troupe des nouveaux Comédiens Italiens. Il débuta à l'Hôtel de Bourgogne le 11. Octobre suivant par le rôle de *Pierrot*. Il fut plus applaudi dans celui de Tri-

---

1717.

Opera  
Comique  
de Domi-  
nique,

1717. velin qu'il jouïa ensuite, & qu'il a gardé jusqu'à sa mort, arrivée à Paris le 18. Avril 1734. dans la cinquante-troisième année de son âge.

---

## FOIRE DE S. GERMAIN.

1718. **L**Es peines & les soins que la Dame de Baune s'étoit donné pour se conserver le privilége exclusif de l'Opera Comique, ne servirent qu'à hâter sa ruine : l'extrême envie qu'elle avoit de le posséder lui avoit fait mettre le Bail à un si haut prix, que ne pouvant soutenir ce marché, les Syndics de l'Opera se virent dans l'obligation de résilier le Traité qu'ils avoient fait avec elle, & de régir ce Spectacle, par eux-mêmes. Il fut ouvert. cette année par trois pièces, dont la première

intitulée LE REVEILLON DES DIEUX, étoit une esp&ce de Prologue, dont la chute ne fut point &equivoque. Ce prologue étoit suivi de LA GAGEURE DE PIERROT, pi&ce en un Acte, & de *Pierrot Furieux*, ou *Pierrot Roland*, qui avoit paru la premiere fois, à la Foire S. Laurent précédente.

1718.

Vers la fin de Fevrier Messieurs *Fuselier* & le Grand donnerent LES ANIMAUX RAISONNABLES en un Acte, & dont la Musique étoit du sieur *Aubert*. Cette petite Pi&ce fut très-goûtée. LA REINE DU MONOMOTAPA, qui parut le même jour, tomba, & merita bien son sort, puisque ce n'étoit qu'une farce grossiere & mal dig&rée, plus propre pour une parade, que pour le Théâtre de l'Opera Comique.

Les sieur & Dame de Saint

---

1718.

Edme, qui ne jouïssent pas de la permission de l'Opera, tâchèrent d'y suppléer par quelque chose d'extraordinaire, digne de piquer la curiosité du public, c'est dans cette intention, que les affiches du Spectacle qu'ils avoient entrepris, annoncerent entre plusieurs nouveautés, qu'on y verroit un Afne voler. Ce prétendu vol de l'Asne, consistoit à faire glisser ce pauvre animal sur une corde tendue du haut en bas, & d'un bout à l'autre de la Salle. On peut croire que ce manège ne put durer longtems : aussi cessa-t-il au bout de quinze jours. Ce Spectacle, qui n'avoit rien d'extraordinaire que le titre, fut remplacé par d'autres plus curieux. Après une Danse de corde, exécutée par de bons sujets, tant en hommes, qu'en femmes, paroïssoit une Italienne, qui, en dansant, fai-

soit l'exercice du Drapeau. Ensuite on jou&oit une pi&ce, dont les Acteurs n'&etoient autres que des Sauteurs, & entr'autres, un Allemand, qui faisoit des tours d'&equilibre surprenans. C'est avec de tels Acteurs, & sans le secours de la danse, du chant, & des d&ecorations, qu'on amusa le public pendant tout le cours de cette Foire. Voici les noms de quelques pi&ces qui y furent repr&sent&ees par &ecriteaux, & de la maniere que je viens de le dire.

1718.

LE CHATEAU DES LUTINS, par M. *le Sage*, en un Acte, avec un Prologue, o&u l'Opera, & l'Opera Comique n'&etoient pas &epargn&es.

ARLEQUIN ORPHEE LE CADET, en trois Actes. Cette pi&ce contenoit une satyre vive & fine de l'Opera Comique.

ARLEQUIN VALET DE MERLIN, en un Acte, avec

1718.

un Prologue intitulé LES FILLES ENNÜYE'ES. Ces derniers ouvrages sont encore de M. le Sage.

---

## FOIRE DE S. LAURENT.

1718.

**V**Oici la Foire la plus brillante, & la plus remarquable de toutes celles dont j'ai parlé. La résolution que l'on avoit prise de supprimer l'Opera Comique, à la fin de celle-ci, fut cause que la Dame de Baigne chercha à se raccommoder avec les sieur & Dame de Saint Edme, pour faire un dernier effort, capable de réparer les anciennes pertes. Cette circonstance produisit une liaison si intime entre ces personnes, qu'oubliant leurs précédentes animosités, elles concoururent sincèrement au bien de l'entreprise. Et de fait, après avoir pris le

Privilege de l'Opera Comique  
en commun, ces Entrepreneurs, 1718.  
qui vouloient cette derniere  
fois, fatisfaire le public, n'ou-  
blierent rien pour y parvenir.  
Non contens d'avoir fait choix  
des meilleurs Acteurs des deux  
Troupes, tels que Mademoi-  
selle de Lisle, Hamoche, La-  
lauze, Desjardins, Jacinthe,  
&c. ils en firent venir d'autres  
qui avoient quelque réputation,  
& qui parurent alors à Paris pour  
la premiere fois. C'est de ces  
derniers que je vais parler, avant  
de rendre compte du succès de  
cette Foire.

FRANCISQUE célèbre Sauteur,  
se sentit du goût pour le person-  
nage d'Arlequin, & sans suivre  
d'autre modèle que l'idée qu'il  
se forma de ce caractère, il le  
joua en Province, & y ayant  
été applaudi, il vint à Paris,  
après la Foire. Saint Germain

1718. accompagné de toute sa  
1718. famille, qui formoit une petite  
Troupe. J'en parlerai plus am-  
plement dans la suite de ces  
Mémoires. Elle étoit composée  
de ses deux Sœurs, & de leurs  
Maris, de sa Femme, & du fre-  
re de cette dernière, qui, à la  
vérité n'avoit aucun talent pour  
le Théâtre, mais qui étoit le  
pere de deux enfans, une fille  
de quatre ans, & un garçon de  
six, qui avoient déjà beaucoup  
de dispositions pour la danse.  
La fille sur-tout étonna le pu-  
blic par sa jolie figure, & les  
graces qui accompagnoient les  
petits pas qu'elle faisoit. Ces  
graces, & ce mérite furent tou-  
jours en augmentant. Cet éloge  
ne paroîtra pas outré, quand on  
sçaura que je parle de la jeune  
Damoiselle S A L L E', célèbre  
danseuse, qui débuta cette an-  
née dans la *Princesse de Carisme* ;  
elle

elle suivit ensuite les Théâtres Forains, & ceux de Provinces, jusqu'en 1727. qu'elle se montra sur celui de l'Opera la digne élève, & la Rivale de Mademoiselle Prévost. C'est tout ce que j'ai à dire de cette charmante fille, qui appartient si intimement à ce dernier Spectacle (dont elle a fait un des principaux ornemens, depuis son début, jusqu'en 1741. qu'elle a quitté le Théâtre) parce que bien des personnes ignorent aujourd'hui qu'elle ait jamais paru à l'Opera Comique.

La Demoiselle d'AIGREMONT nommée par le public, LA CAMUSON, débuta dans la pièce des *Amours de Nanterre*, où elle joua d'original le rôle de Madame Thomas. Ce fut Hamoche, qui avoit pris soin d'instruire cette jeune personne, & à qui les Entrepreneurs, & le pu-

1718.

blic eurent cette obligation. A la fin de cette Foire, elle courut les Troupes de Provinces, & ne revint qu'en 1721. elle continua de jouer jusqu'en 1725. alors elle perdit la voix, & se retira. Elle a épousé Dupuis, ci-devant Notaire au Châtelet, relegué à Marseille depuis quelques années.

En parlant ci-dessus de *Desjardins* qui débuta en 1714. dans l'une des Troupes d'Octave, j'ai oublié de dire qu'il étoit de Paris, du quartier de Montmartre : son véritable nom étoit *la Faloye*. Dans sa jeunesse il entra au service de M. Destouches, qui lui trouvant de la voix & de la disposition pour la Musique, la lui fit apprendre, & eut même la bonté d'y donner son attention. Au bout de quelque tems, Desjardins devenu amoureux d'une jeune fille du

voisinage , l'époufa ; & ne pouvant se résoudre à exercer un métier , il quitta Paris , & passa en Province , où se servant de ses talens , il chanta sur différens Théâtres d'Opera. Il revint vers 1708. M. Destouches qui faisoit pour lors paroître sa Pastorale Héroïque *d'Issé* , nouvellement mise en cinq Actes , lui procura une place dans les chœurs de celui de Paris. Ensuite sa femme qui avoit quelque accès chez Octave , lui fit faire connoissance avec cet Entrepreneur , dans l'une des Troupes duquel il débuta à la Foire S. Germain 1714. il jouoit les rôles d'Amoureux , & autres caractères : avoit la voix très-belle , & au reste assez bon Acteur.

Si les Entrepreneurs du Spectacle de l'Opera Comique n'épargnerent pas la dépense

1718.

pour le rendre très-brillant ; ils eurent le bonheur de faire représenter de bonnes pièces, qui réussirent, s'il est permis de le dire, au-delà de leur attente, puisqu'ils ne purent pas avoir le tems de faire paroître toutes celles qu'on leur avoit destinées. La première que le public vit sur ce Théâtre, fut le **JUGEMENT DE PARIS**, Parodie en un Acte de la Pastorale héroïque du même nom, que l'on représentoit nouvellement sur le Théâtre de l'Opera. Cette pièce de *M. Dorneval*, fut fort applaudie : **LA PRINCESSE DE CARISME** qui parut ensuite, le fut encore d'avantage. C'est à cette pièce en trois Actes, de la composition de *M. le Sage* que débuta *Mademoiselle Sallé*, dont je viens de parler. *Francisque* y joua le rôle d'*Arlequin* & fut générale-

ment goûté, à la reserve de Lallauze, à qui ce début causa une telle jalousie, qu'il voulut se battre avec ce nouvel Acteur, qui venoit prendre ses rôles. Cette affaire n'eut aucune suite, & n'empêcha pas le succès de la pièce, qui fut tel que feu Son Altesse Royale Madame, en ayant entendu dire beaucoup de bien, voulut la voir, & la fit représenter sur le Théâtre du Palais Royal. La Musique étoit de M. de la Coste, Auteur de celle de plusieurs Opera, & entr'autres de *Philomèle*.

---

1718.

LE MONDE RENVERSÉ  
 petite pièce d'un Acte par Messieurs de la Font, le Sage, & Dorneval, suivie des AMOURS DE NANTERRE aussi en un Acte des sieurs Autrot, Dorneval & le Sage; ces deux pièces furent représentées à cette Foire, avec un Prologue, où Arlequin

1718. & Pierrot représentoient quelques endroits de la Tragédie d'Iphigénie de Racine, d'une maniere Comique; cette Scène ridicule fit plaisir dans le tems, à cause d'une circonstance assez singuliere dont tout le public avoit été témoin, M. Gillier fit la Musique des deux Opera Comiques dont je viens de parler: & Mademoiselle d'Aigremont nouvelle Actrice, représenta Madame Thomas, dans le dernier. Madame voulut encore voir ces pièces, & les fit représenter sur le Théâtre du Palais Royal.

L'on avoit promis encore un nouvel Opera Comique intitulé L'ISLE DES AMAZONES en un Acte, de Messieurs le Sage & d'Orneval, mais la fin de la Foire arrivant, l'on fut obligé de le réserver pour un autre tems. Madame fit cependant

repr&resenter , par extraordinaire  
& pour gratifier les Entrepreneurs , le Jeudi 6. Octobre suivant , LES FUNERAILLES DE LA FOIRE petite pi&ce d'un Acte , des Auteurs de celle des Amazones , M. Gillier en avoit aussi fait &galement la Musique ; elle eut un grand succ&es. Monseigneur le Duc d'Orleans Regent du Royaume , qui honora cette repr&sentation de sa pr&sence , dit & la fin du Spe&ctacle , » l'Opera Comique ressemble au » Cygne , qui ne chante jamais » plus m&lodieusement que » quand il va mourir. «

---

1718.

C'est effectivement par cette pi&ce que furent terminez l'Opera Comique , & l'entreprise de la Dame de Baune , & des sieur & Dame de Saint Edme. Ces derniers fatiguez des embarras qu'ils avoient essuyez , ne voulurent plus en risquer d'au-

1718.

tres. Pour la Dame de Baune ; les dépenses qu'elle & son mari avoient faites , & les entreprises onéreuses dans lesquels ils s'étoient engagez , avoient étrangement dérangé leurs affaires. Le sieur de Baune fit un abandon général de ses biens à ses Créanciers. Heureusement pour lui on travailloit pour lors à l'établissement d'une Colonie Francoise à la Louïisiane , sur les bords du Mississipi ; il obtint la place de Procureur Général de la nouvelle Colonie ; & s'embarqua pour ce pays avec sa femme , & le peu d'effets qui lui restoit des débris de sa fortune. Au bout de trois ou quatre ans , le sieur de Baune fut revoqué , & revint à Paris , où il mourut peu de tems après. Sa Veuve , compagne de ses malheurs , fut reduite à accepter une place chez Honoré , qui l'employa à ouvrir

ouvrir des Loges de l'Opera Comique, dont il étoit pour lors Entrepreneur. Elle quitta cet emploi, lorsqu'elle eut gagné un procès, dont il lui revint environ mille livres de rente, & mourut à Paris vers l'année 1736. 1718.

En annonçant les Spéctacles de la Foire Saint Laurent 1711. j'ai parlé de celui du sieur *Péclavé* & de ses Associés. Ce jeu continua très-uniment de Foire en Foire, sans bruit, & sans embarras, jusqu'à celle-ci: que les Entrepreneurs de l'Opera Comique, à qui tout autre Spéctacle, quelque médiocre qu'il fut, faisoit ombrage, en demanderent la suppression, fondez sur leur Privilége exclusif. Le Chevalier *Pellegrin*, Maître de ce Théâtre, eut un procès à soutenir à ce sujet: cet obstacle ne fut sur-

1718.

monté qu'au bout d'un mois :  
aussi-tôt il fit représenter une  
Pièce en trois Actes, de sa composition, & par écriteaux, intitulée : LE PIED-DE-NEZ, où il voulut tourner en ridicule ses adversaires, qui s'étoient vantés hautement, que son Théâtre ne feroit plus ouvert. La satisfaction de l'Auteur auroit été complète si le public avoit pris goût à la plaisanterie ; mais malheureusement la pièce eut un succès très-désavantageux, aussi bien que les deux suivantes, du sieur *Charpentier*, représentées pareillement par écriteaux, sur le même Théâtre, LA VACHE IO, QUI DORT DINE. Desgranges & Belloni étoient dans cette Troupe. A la fin de cette Foire, tous les Spectacles Forains furent totalement supprimés par ordre de la Cour :

cette suppression subsista pendant tout le cours de l'année suivante 1719. En 1720. les Troupes Foraines firent quelques tentatives, & jouerent par tolérance, sans oser mêler des chants à leurs jeux. Ce ne fut qu'à la Foire S. Laurent 1721. qu'on vit renaître un nouvel Opera Comique, comme je le dirai plus bas.

---

## FOIRE DE S. GERMAIN.

**L** Es deux Troupes qui hazarderent d'ouvrir cette Foire, & que l'on y souffrit par tolérance représenter des Pièces en prose, mêlée de jargon, & dont une partie étoit en monologues, furent celle de Lalauze avec sa femme, & la famille de Restier, & celle de

Troupe  
de Lalauze,  
Restier,  
&c.

1720. Francisque, accompagné de la  
 sienne. La première représenta  
 le CAMP DES AMOURS, LE  
 CHARTIER DU DIABLE,  
 & LE LOURDAUT D'INCA;  
 ces trois Pièces chacune d'un  
 Acte, & en prose, étoient de  
 M. Fufelier.

Troupe  
 de Franci-  
 que.

La Troupe de Francisque,  
 qui fut la plus suivie, ouvrit par  
 L'ISLE DU GOUGOU, Pièce  
 en trois Actes, mêlée de prose  
 & de jargon, & précédée d'un  
 Prologue intitulé L'OMBRE  
 DE LA FOIRE. A la suite de  
 ces Pièces, parurent deux au-  
 tres d'un Acte chacune dont  
 voici les titres: ARLEQUIN  
 ROI DES OGRES, OU LES  
 BOTTES DE SEPT LIEUES,  
 & la QUEUE DE VERITE',  
 LE DIABLE D'ARGENT  
 servoit de Prologue. M. Dorne-  
 val Auteur de ces pièces, don-

na encore pendant le cours de  
cette Foire, l'ASNE DU DAG-  
GIAL en un Acte.

1720.

---

## FOIRE DE S. LAURENT.

**L**E Public n'eut à cette Foire  
que la Troupe de Francif-  
que, qui s'émancipant peu à  
peu, hazarda de faire paroître  
L'ISLE DES AMAZONES,  
Opera Comique en un Acte des  
sieurs *le Sage*, & *Dorneval*, que  
j'ai dit avoir été composé pour  
la Foire S. Laurent 1718. mais  
que la fin de la Foire empêcha  
de représenter. Le succès de cet  
ouvrage engagea les Auteurs à  
donner LA STATUE MER-  
VEILLEUSE, Pièce en trois  
Actes, & tirée de l'Arabe. Mes-  
sieurs *le Sage* & *Dorneval*,  
avoient composé cette Pièce

1720.

Troupe  
de Francif-  
que.

1720.

pour être donnée avec un Prologue intitulé *le Rappel de la Foire à la vie*, esperans le rétablissement de l'Opera Comique à la Foire S. Germain 1719. mais ce Spectacle demeurant supprimé, ils la firent représenter, comme je le dis ici, par la Troupe des Danseurs de Corde de Francisque, qui ne se voyant pas inquieté par les Comédiens François la joua d'abord en prose, & sur la fin de la Foire, il la donna en couplets, telle qu'elle se trouve imprimée dans le Théâtre de la Foire. Il avoit fait la même chose pour l'*Isle des Amazones*.

Mademoiselle MOLIN femme de MOLIN, excellent Voltigeur de cette Troupe, & frere de Francisque, joua d'original, & avec beaucoup d'applaudissemens le rôle de la *Statuë*, dans la Pièce de ce nom. Mademoi-

felle COCHOIS très-jolie Comédienne , y représentoit une Soubrette brillante, qu'elle rendit au gré du public. COCHOIS son mari , étoit un très-habile fauteur, qui remplit dans la suite les emplois de *Gille*. Il avoit épousé à Lille en Flandres la sœur de Francisque , qui est celle dont je viens de parler , & suivit la Troupe de son beau-frere. Il se cassa le tendon d'Achille , faisant le *Gille* autour de la table , qui sert pour les sauts périlleux du fauteuil. Il est mort en Province.

1720.

---

## FOIRE DE S. GERMAIN.

Cette Foire fut véritablement un tems de franchise pour tous les Speâcles Foirains. Lalauze & sa Troupe s'établit au Jeu de Paume d'Or-

---

1721.

T iij

Troupe  
de Lalauze,  
Restier,  
&c.

1721.

leans , & ouvrit le 3. Fevrier par ARLEQUIN RIVAL DE BACCHUS , Pièce en trois Actes avec des Vaudevilles , de la composition de M. *Pellegrin*. La chute précipitée de cet ouvrage obligea ces Acteurs , faute de nouvelles Pièces , à reprendre les anciennes. Ils jouèrent dans ce nombre le *Festin de Pierre* , & les *deux Pierrots*.

CADET fils de Cadet Machiniste de l'ancienne Comédie Italienne , & dont j'ai parlé au commencement de ces Mémoires , étoit dans cette Troupe , & y représenta les rôles de *Scaramouche* , caractère où il réussissoit le plus passablement. Il avoit joué en Province avec son pere , associé pour lors de *Dotet* & de *Belloni* : il vint à Paris dans le tems que la Dame de Baune possédoit le Privilége de l'Opera Comique , & joua le

rôle d'Arlequin. En 1721. il entra dans la société de Lalauze & de Restier, & suivit encore les Spéctacles Forains pendant quelques années. Ensuite il retourna en Campagne, où il est mort.

La famille de Francisque (car ce dernier l'avoit quitté, pour passer en Angleterre) joua avec plus de succès dans une Loge du Preau de la Foire ARLEQUIN ENDYMION, Pièce d'un Acte en Vaudeville des sieurs le Sage & d'Orneval, qui contenoit une espèce de Parodie de la Comédie que les Acteurs Italiens avoient fait paroître devant le Roi, sous le nom de *Diane & Endymion*. SIMON MOLIN, frere de Francisque, prit dans cette Pièce le rôle d'Arlequin, & s'en acquitta parfaitement. *Arlequin Endymion* étoit suivi

Troupe  
de Francisque.

1721.

d'une autre en un Acte, des mêmes Auteurs, sous le nom de la FOREST DE DODONE, le tout précédé d'un Prologue. M. Aubert en avoit fait la Musique. Je dois avertir ici le Lecteur, que ce ne fut qu'à la considération de quelques personnes de distinction, qu'on laissa jouer ces pièces en prose mêlée de Vaudevilles, puisqu'il n'y avoit point encore de Privilège d'Opera Comique.

Pendant le cours de cette Foire, la même troupe donna MAGOTIN petite Pièce d'un Acte, dans laquelle *Simon Molin* joua encore le personnage d'*Arlequin*, & ROBINSON aussi en un Acte, qui eut un succès marqué; on n'en sera pas surpris, lorsqu'on fera réflexion, que le Voyage, ou plutôt le Roman qui porte ce nom étoit alors

dans sa nouveauté , & avoit été  
reçu avec un empressement des  
plus marqués de la part du pu-  
blic. Le Prologue de ces deux  
pièces , dont Messieurs *le Sage*  
& *Dorneval* étoient Auteurs ,  
étoit intitulé L'OMBRE D'A-  
LARD.

1721.

---

## FOIRE DE S. LAURENT.

C E fut à cette Foire , que  
l'Opera Comique , pour  
me servir de l'expression d'un  
Auteur célèbre , sortit du tom-  
beau pour paroître plus brillant  
que jamais. Lalauze associé avec  
la Demoiselle Maillard , son  
mari , Baxter , Saurin , Alard ,  
& la Demoiselle d'Aigremont ,  
obtint ce Privilége & ouvrit son  
Théâtre le 25. Juillet par la  
FONTAINE DE JOUVEN-  
TE, & LA GUITTARE EN-

1721.

Troupe  
de Lalauze  
& de ses  
Associés.

1721.

CHANTE'E , Pièce d'un Acte ; avec un Prologue ; ce coup d'essai de M. *Carolet* , Auteur très-connu aux Théâtres de la Foire , par le grand nombre de Pièces qu'il y a donné , ne fit pas fortune. Pour en préparer de nouvelles , cette Troupe fut obligée d'avoir recours aux anciens Opera Comiques , & joua entr'autres *l'Ecole des Amans* , *Arlequin Mahomet* , *le Tombeau de Nostradamus* , &c. Sur ces entrefaites , malgré les efforts des Associés , la Troupe de Francisque emporta le bail de l'Opera Comique , & il fut accordé , par grace , que celle de Lalauze continueroit à en jouir pendant le cours de cette Foire seulement. Elle profita de ce tems pour donner deux Actes nouveaux que M. de la Font avoit composé , intitulé LE J U GEMENT DE P A N , & D'A

POLLON PAR MIDAS, LA  
REFORME DU REGIMENT  
DE LA CALOTE, précédé de  
LA DÉCADENCE DE L'OPERA  
COMIQUE L'AÎNE', qui en  
formoit le Prologue. Ces pièces  
parurent pour la première fois  
le 16. Septembre 1721. & n'eurent  
pas plus de succès que les  
autres représentées précédemment  
par la même Troupe ; de  
sorte que le défaut de recette, &  
la perte de quelques Actrices  
rompit cette société avant la fin  
de cette Foire. Après la mort  
des Demoiselles Maillard & La-  
lauze , leurs maris quitterent  
Paris , où ils ne sont plus reve-  
nus : Alard renonça entièrement  
au Théâtre , aussi bien que Bax-  
ter , qui se retira peu de tems  
après en Province. Voilà quel  
fut le sort de cette première  
Troupe.

Passons présentement à celle

1721.

1721.

de Francisque dans laquelle étoient la Demoiselle de *Liste*, connuë sous le nom d'*Olivette*, & *Hamoche* le bon *Pierrot*. Cette Troupe ouvrit son Théâtre le Jeudy 31. Juillet par trois Pièces en prose, d'un Acte chacune, & de la composition de Messieurs le Sage, Fufelier, & Dorneval, LA FAUSSE FOIRE, Prologue, LA BOËTE DE PANDORE, & LA TESTE NOIRE, qui eurent un grand succès : on peut ajouter, avec justice, puisque l'esprit, & les pensées fines, & neuves brillent dans la première de ces Pièces, & que l'autre ne pouvoit manquer de réussir, étant composée, à l'occasion d'un faux bruit, extrêmement ridicule, qui courut alors, dans tout Paris, que dans une certaine Communauté, ( la populace affectoit entr'autres celle de S. Chaumont, rue & près de la

Porte S. Denis ) il y avoit une fille dont le visage ressembloit entierement à une tête de mort décharnée. On offroit , disoit-on , une somme considérable au garçon qui voudroit l'épouser. Ils s'en présenta effectivement un bon nombre, assez crédules pour ajouter foi à cette fable, qui voulurent entrer par force dans cette Communauté. On fut même obligé , pour empêcher la violence , de mettre plusieurs jours une garde à cette maison. Ce qui augmenta encore le bonheur de Francisque , fut le silence des Comédiens François , qui animez contre les Italiens , par une circonstance , que je dirai ci-après , lui laisserent paisiblement représenter ces pièces. Lalauze & ses Associés , possesseurs du Privilége de l'Opera Comique , furent jaloux de cette tranquillité , & sollicitèrent

1721.

un ordre supérieur, pour faire fermer ce Théâtre. Cet ordre fut exécuté le Lundy 18. Août. Mais la joye qu'il causa à la Troupe de Lalauze fut de courte durée; puisque dans la même semaine le Privilége passa à celle de Francisque, qui dès le Vendredy suivant 22. du même mois, ouvrit son Théâtre plus glorieusement que ci-devant, en vertu d'un nouvel ordre. Le premier Septembre elle donna la premiere représentation DES FUNÉRAILLES DE LA FOIRE, du RAPPEL DE LA FOIRE A LA VIE, & du REGIMENT DE LA CALOTE. Ces pièces des trois Auteurs (on entend bien que je parle ici de Messieurs Fuselier, le Sage, & d'Orneval) furent reçues très-favorablement du public. Et le Jedy 2. Octobre, elles furent représentées, par ordre de S. A. R.

R.

R. Madame , sur le Th&ecaron;tre du Palais Royal , o&ccaron; Hamoche , & la Demoiselle de Lisle , s'attirerent de nouveaux applaudissemens. 1721.

Quoique Francisque eut avec sa Troupe , pris le Bail de l'Opera Comique pour neuf ann&ecaron;es cons&ecaron;cutives ; cependant , sur les repr&ecaron;sentations des Com&ecaron;diens Fran&ccaron;ois & Italiens , la Cour jugea &ccaron; propos de supprimer une seconde fois ce Spectacle , Hamoche passa en Angleterre , la Demoiselle de Lisle prit un autre parti , & il fut d&ecaron;cid&ecaron; que dor&ecaron;navant , il n'y auroit plus &ccaron; la Foire d'autres jeux que ceux des Danseurs de Corde , des Marionettes , des Curiosit&ecaron;es , &c. Ainsi , Lalauze , qui avoit en premier lieu obtenu le Privil&ecaron;ge , s'en vit d&ecaron;posseder vers le milieu de son terme. Francisque y succ&ecaron;da plus heu-

1721. reusement à la vérité, mais il ne pût étendre sa jouissance au-delà de la fin de cette Foire, de sorte que les disputes de ces deux Troupes n'opererent qu'en faveur des Pauvres de l'Hôpital Général, qui obtinrent, sans y penser, l'Ordonnance suivante, de l'effet de laquelle, ils ont jouï jusqu'à présent.

*Ordonnance du Roi, portant qu'il sera prélevé sur le produit des représentations de l'Opera Comique, un sixième en faveur de l'Hôpital Général, & l'Hôtel-Dieu de Paris. A Paris, le 21. Juilles 1721.*

### DE PAR LE ROY.

- Sa Majesté, ayant agréé
- que le nommé Lalauze & ses
- Associés traitassent avec l'A-
- cadémie Royale de Musique,

pour avoir la faculté de représenter un Opera Comique aux Foires S. Laurent & S. Germain, suivant les conditions énoncées au Traité qui en a été passé; & voulant que les Pauvres de l'Hôtel-Dieu, & de l'Hôpital Général de cette Ville de Paris, soient soulagés de partie du produit desdites représentations; Sa Majesté, de l'avis de M. le Duc d'Orleans, Régent, a ordonné, & ordonne, qu'il sera prélevé un sixième franc du total de la recette, au profit dudit Hôpital, cent cinquante livres pour les frais de chaque représentation, & sur le surplus le neuvième en faveur des Pauvres de l'Hôtel-Dieu, ainsi qu'il a été réglé pour l'Opera; lesquels sixième, & neuvième, seront délivrés par ledit Lalauze, & ses Associés, aux

1721.

» Receveurs Commis par les  
 1721. » Administrateurs desdits Hôpi-  
 » taux. Fait à Paris le 21. jour  
 « de Juillet 1721. »

L'engagement que j'ai contracté par le titre de cet ouvrage, m'oblige ici, pour m'acquitter de ce devoir, à parler d'un Spectacle nouveau de cette Foire, qui étonna tout le public. Les Comédiens Italiens s'appercevens que leur recette étoit très-différente de celle qu'ils avoient faite au commencement de leur arrivée à Paris, & qu'elle diminueoit de jour en jour considérablement, prirent, pour rappeler le public, une résolution assez extraordinaire, & que tout Paris regarda comme bizarre, qui fut d'abandonner pour quelques mois leur Théâtre de l'Hôtel de Bourgogne, & d'en ouvrir un nouveau à la Foire S. Laurent. Entre

plusieurs autres motifs qui les avoient déterminé , ils comptoient fort que la suppression de l'Opera Comique subsisteroit , & que par conséquent ils tiendroient le seul spectacle. C'est aussi pour les y troubler que les Comédiens François , ne voulurent pas inquiéter la Troupe de Francisque. La résolution prise , les Comédiens Italiens l'exécuterent dès le 16. de Juillet , que se disposans pour leur nouvel arrangement , ils cessèrent de jouer sur leur ancien Théâtre , & ouvrirent le Vendredi 31. du même mois dans la grande loge de M. Pellegrin qu'ils avoient fait réparer , avec beaucoup de dépenses , tant pour les ornemens que pour la commodité du public. L'ouverture de ce Théâtre fut marquée par la premiere représentation de DANAE pièce en vers

1721.

1721.

en trois Actes & autant de Divertissemens, précédée d'un Prologue. M. de Saintyon Auteur de cette Comédie, l'avoit composée en 1697. pour les anciens Acteurs Italiens: comme elle ne put paroître alors, le sieur Dominique, entre les mains de qui elle tomba, la retoucha, ajouta des Divertissemens & un Prologue & la donna à ses Camarades. Elle fut assez bien reçue. Cette Pièce étoit ornée d'un grand Spectacle; on vanta beaucoup une décoration, qui représentoit le Palais de la Fortune. Ces nouveaux Aggrégés aux Spectacles Forains, voulurent aussi, pour grossir leur recette, donner *le Bal* deux fois par semaine, le Dimanche & le Mercredi, mais les chaleurs de la saison leur fit discontinuer cette entreprise, après quelques semaines.

Le 4. Août on représenta sur ce Théâtre PANTALON & ARLEQUIN COCUS SANS FEMMES, Comédie en trois Actes, toute Italienne. Je n'en dirai autre chose, si ce n'est que le titre de cette Pièce étoit ce qu'il y avoit de meilleur. 1721.

Quoique les Comédiens Italiens soient étrangers à mon sujet, & que je n'en parle que par les raisons que je viens de dire, sans m'engager à rendre compte de ces Acteurs, je ne puis cependant me dispenser de remarquer le début de la Demoiselle Lalande, qui parut sur le Théâtre le Dimanche 17. Août dans les rôles de *Colombine* & de *Junon* de la Comédie de *Danaé*. On avoit composé exprès une espèce de petit Prologue pour introduire cette nouvelle Actrice sur la Scene; & la cérémonie de sa réception dans la Troupe

1721.

se passoit aux yeux des Spectateurs.

Les Comédiens Italiens donnerent encore pendant le cours de cette Foire ,

BELPHE'GOR Comédie en trois Actes, avec trois divertissemens, par M. le Grand, représentée pour la première fois le Dimanche 24. Août 1721.

Le 12. Septembre suivant, la première représentation du FLEUVE D'OUBLY, Pièce en un Acte du même Auteur : qui ainsi que la précédente eut un très-grand succès. L'une & l'autre sont demeurées au Théâtre.

Sur la fin de cette Foire, le sieur le Grand donna encore deux petites Comédies d'un Acte chacune, la première intitulée LES AMOURS AQUATIQUES, & l'autre, LES TERRES AUSTRALES, qui parurent le 23. Septembre, & furent reçues assez froidement,

*Fin du premier Tome.*









4-001.



UNS. 158 f. 21



